

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	49

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc  
 Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique  
 Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. BELFIORE Élio

2026\_141 Rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** les statuts modifiés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux fixé par arrêté préfectoral en date du 13 août 2021,

**Vu** le rapport d'activités de la CCBRC pour l'année 2025 annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le rapport d'activité de la CCBRC pour l'année 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires lors de l'envoi de la convocation au Conseil Communautaire du 24 juin 2026,

**Considérant** que le rapport d'activité de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'année 2025 retrace de manière exhaustive et transparente les activités et la situation financière de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux tel que présenté en annexe.

**CHARGE** le Président de transmettre ce rapport aux Maires des communes membres afin qu'une communication soit faite au sein de chaque Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

**Le Président**  
**M. POTEAU Christian**

**Le Secrétaire de séance**  
**M. BELFIORE Élio**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

Berger  
Levrault



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



**BRIÉ** DES RIVIÈRES  
ET CHÂTEAUX  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Édito



Chers(ères) tous et toutes,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de notre engagement au service du territoire et de ses habitants. Elle traduit notre détermination à développer des services publics de qualité et à porter une vision partagée avec l'ensemble de nos communes membres.

Les pages de ce rapport témoignent de l'engagement quotidien de nos équipes et de nos élus. Elles reflètent une année de travail collectif, d'innovations et de réalisations concrètes au service de notre territoire.

Face aux défis actuels, nous avons fait le choix d'une action résolue, conjuguant ambition et pragmatisme. Protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale, aménagement numérique, eau et assainissement, développement économique... autant d'enjeux que nous abordons avec détermination et responsabilité pour l'avenir de notre territoire.

Ce rapport illustre également la richesse de notre gouvernance partagée, fondée sur la collaboration avec les communes et la concertation avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents pour leur professionnalisme et leur dévouement, nos élus communautaires pour leur implication sans faille, et vous tous, citoyens(nes) de notre territoire, pour votre confiance.

Ensemble, nous continuons de construire une intercommunalité moderne, solidaire, terre d'avenir et d'histoire(s).

Je vous souhaite une agréable lecture.

Avec mes salutations distinguées.

**Christian POTEAU**  
Président

# Sommaire

<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>06</b>
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	
<b>BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX</b> .....	<b>08</b>
La présentation du territoire.....	09
Le projet de territoire.....	11
Les 14 compétences.....	12
<b>FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>16</b>
L'exécutif.....	17
Les instances décisionnelles et consultatives.....	18
L'organigramme des services et la gestion du personnel.....	20
Les équipements.....	22
L'accueil au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.....	23
<b>FINANCES</b> .....	<b>24</b>
Les budgets.....	25
Les dépenses réelles d'investissement.....	26
La commande publique.....	27
<b>COMMUNICATION</b> .....	<b>28</b>
<b>LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES</b> .....	<b>36</b>
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	36
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	42
GESTION DE DÉCHETS.....	46
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS.....	50
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	52
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	58
<b>LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES</b> .....	<b>62</b>
ENVIRONNEMENT.....	62
ACTION SOCIALE.....	70
Services d'aide à la personne ( <i>service autonomie à domicile,</i> <i>service de portage de repas à domicile, épicerie solidaire</i> ).....	71
Santé.....	76
Petite enfance.....	80
Enfance et jeunesse.....	92
EAU ET ASSAINISSEMENT.....	96
CONSTRUCTION ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	106
<b>LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>108</b>
TRANSPORT ET MOBILITÉ.....	108
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE.....	108
SPORT.....	112
CULTURE.....	114
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LE SECOURS.....	120

# Glossaire

ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	IA	Intelligence artificielle	SEM	Société d'Économie Mixte
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	IDFM	Ile-de-France Mobilités	SIETOM	Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie	IME	Institut Médico-Éducatif	SIRP	Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
BAPIF	Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France	Initiative MVS Sud 77	Initiative Melun Val-de-Seine & Sud Seine-et-Marne	SIVU Yerres-Bréon	Syndicats à Vocation Unique Yerres-Bréon
BPI	Banque Publique d'Investissement	INSEE	Institution National de la Statistique et des Études Économiques	SM4VB	Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	SMAE de l'Étang	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de l'Étang
CAMVS	Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine	MAM	Maison d'Assistants Maternelles	SMEP ABC	Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	MAPAH	Mission d'Appui au Parcours d'Amélioration de l'Habitat	SMETOM GEEODE	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marnais pour le traitement des Ordures Ménagères
CCBRC	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	MCP	Mission de Conseil Personnalisé	SMIAEP	Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
CDL	Contrat Départemental Lecture	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	SMICTOM	Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	MEIMVS	Mission Emploi Insertion Melun Val-de-Seine	SMITOM Lombric	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères – Lombric
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé	MI	Mission d'Information	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
CRT	Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées	MO	Mission d'Orientation	SSIAD	Services de Soins Infirmiers à Domicile
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Écologique	MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
CST	Comité Social Territorial	MSA	Mutualité Sociale Agricole	SURE	Service Unique à la Rénovation Énergétique
CTG	Convention Territoriale Globale	OTMVS	Office de Tourisme de Melun Val-de-Seine	SYAGE	Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial	TAD	Transport A la Demande
DSP	Délégation de Service Public	PDMA	Plateforme Départementale des Métiers de l'Autonomie	TDAH	Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité de l'enfant
DUP	Déclaration d'Utilité Publique	PLU	Plan Local d'Urbanisme	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EAC	Education Artistique et Culturelle	PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	TPE	Très Petites Entreprises
ECLA	Eveil Culturel Lien Artistique	PME	Petites et Moyennes Entreprises	UFCV	Union Française des Centres de Vacances et de loisirs
EH	Équivalent Habitant	RPE	Relais Petite Enfance	URPS	Unions Régionales des Professionnels de Santé
EMI	Éducation aux Médias et à l'Information	SAD	Service d'Autonomie à Domicile	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ERP	Établissement Recevant du Public	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale	ZDC	Zéro Déchet Circulaire
FDC77	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne	SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	ZEN	Zéro Émission Nette
FFT	Fédération Française de Tennis	SDAHGV	Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage		
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	SDASS EU2	Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2		
GIP	Groupement d'Intérêt Public Accueil et Habitat des Gens du Voyage»	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours		
GRDF	Gaz Réseau Distribution France	SDRIF-E	Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



Service Eau et Assainissement

# Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

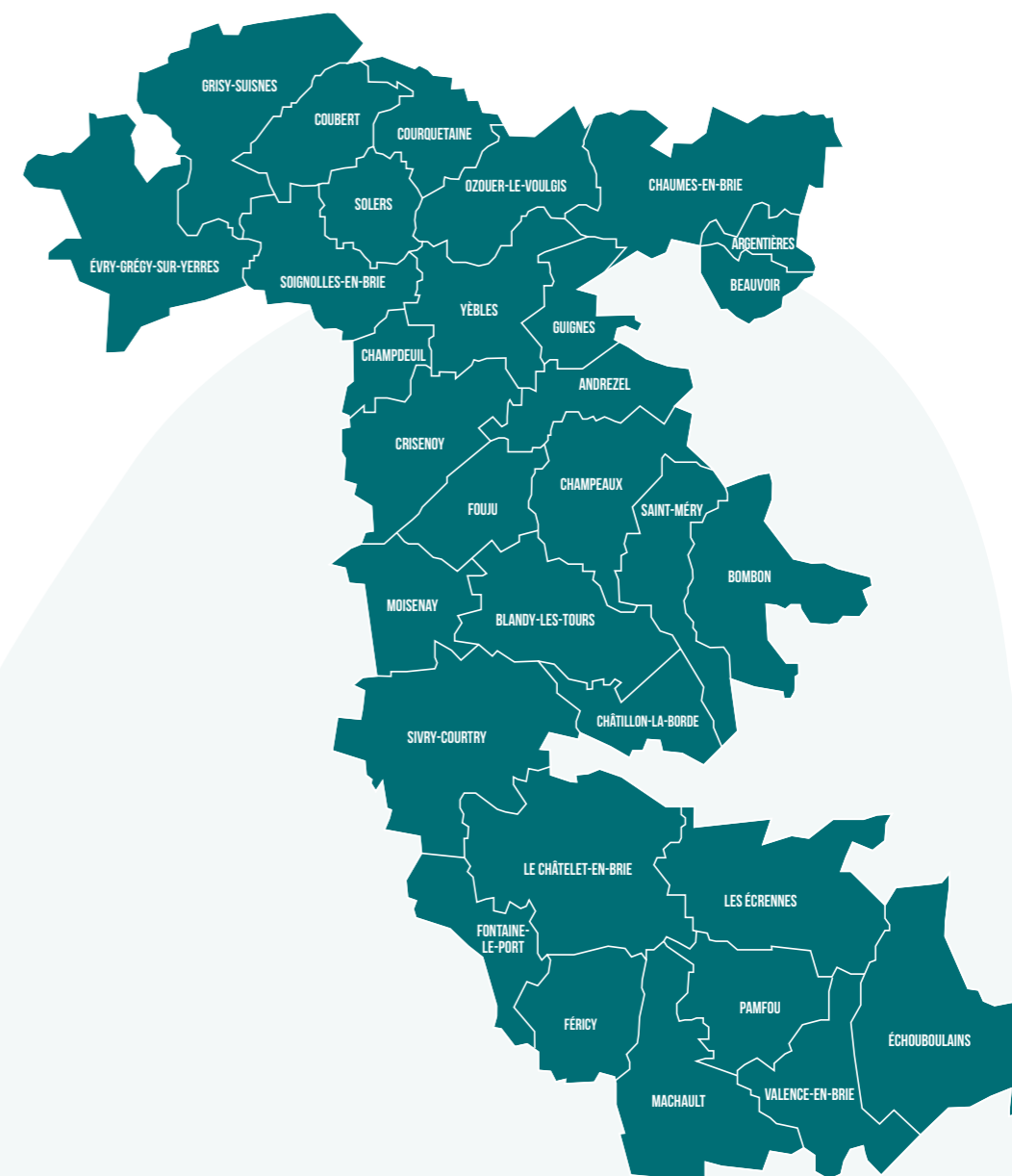
## La présentation du territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) regroupe 31 communes du Sud de la Seine-et-Marne, issues de cinq anciennes intercommunalités : Vallées et Châteaux ; Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine. Avec une population de 40 583 habitants (INSEE 2024), répartie sur un territoire de 366 km<sup>2</sup>, cette intercommunalité se distingue par son caractère rural marqué, la qualité de son cadre de vie et son identité authentique préservée.

Positionnée stratégiquement entre cinq pôles urbains majeurs de Seine-et-Marne que sont Melun, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Brie-Comte-Robert et Nangis, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose d'un potentiel significatif en matière de développement économique et touristique. Son territoire offre un environnement de qualité, caractérisé par la richesse de

son patrimoine tant paysager qu'architectural. Parmi les sites d'intérêt majeurs figurent notamment le château de Blandy-les-Tours, la collégiale de Champeaux, le chemin des Roses, les bordes de Chalonges, le val d'Ancoeur ainsi que la vallée de Javot. Sa position centrale au sein du département de Seine-et-Marne, accessible en moins d'une heure depuis Paris par l'autoroute A5, constitue un atout supplémentaire pour son attractivité territoriale.

Dès l'année de sa création en 2017, les maires des 31 communes membres ont acté la nécessité d'assurer la continuité et la pérennité des services rendus à la population. Cette volonté commune s'est notamment concrétisée par le maintien des équipements et services existants dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse, des services d'aide à domicile, du portage de repas aux personnes fragilisées, de l'offre de transport ainsi que du réseau intercommunal de lecture publique.





 **31**  
communes


 **110**  
habitants km<sup>2</sup> (1)  
**366,2 km<sup>2</sup>** (1)

 **40 561**  
habitants

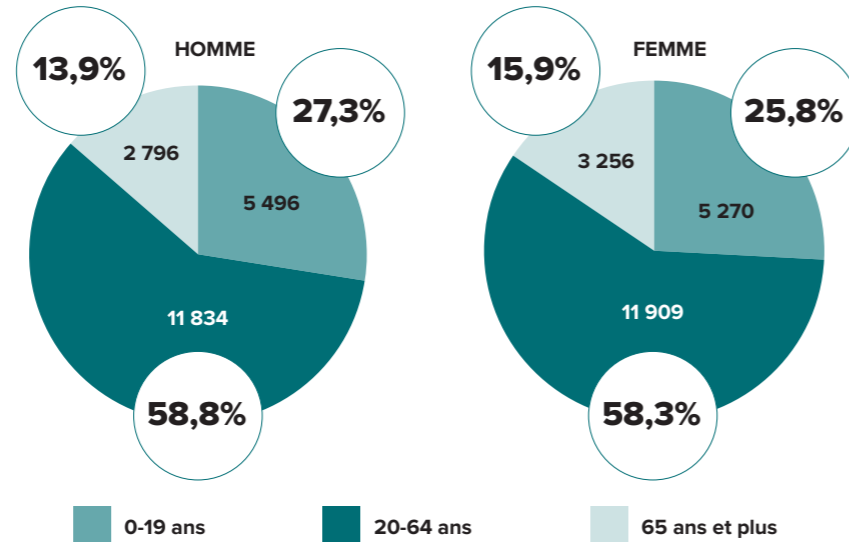
Nombre de  
ménages  
**15 804** (1)

Nombre total de  
logements  
**17 718** (1)

**89,2%**  de résidence principales  
**82,6%**  des logements sont des maisons

 Environ **150**  
hébergement  
touristiques  
et **1 000 couchages**

## Population par sexe et tranches d'âge<sup>(1)</sup>




 **26**  
zones d'activités

Médiane du revenu disponible  
par unité de consommation  
en 2021<sup>(1)</sup>  
**27 380 €**

 **7.1 %**  
Taux chômage  
en Seine-et-Marne  
2<sup>ème</sup> trimestre 2025<sup>(3)</sup> :

 **22** réservoirs sur tour  
 **29** stations d'épuration  
 **800** associations

Environ **4 000**  
entreprises   
dont **160**  
commerçants   
Environ **30**   
producteurs locaux

 (2)  
**15** médecins généralistes  
**1** médecin spécialiste  
**1** sage-femme  
**6** chirurgiens-dentistes  
**6** pharmacies  
**40** infirmiers  
**25** masseurs kinésithérapeutes  
**9** pédicures-podologues  
**6** orthophonistes  
**1** orthoptiste  
**1** laboratoire

## Le projet de territoire

Le projet de territoire définit les grandes orientations stratégiques et politiques de l'avenir du territoire d'ici à l'horizon 2032. Il a pour ambition de permettre à tous, habitants, entreprises et institutions, de bien vivre sur le territoire.

Le projet de territoire a pour finalité de définir un programme d'actions locales en fonction des besoins et des attentes de la population, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Il constitue un socle qui devra être enrichi au fil des années.

Son élaboration est le fruit d'un travail collaboratif et partagé depuis 2017 jusqu'au 31 décembre 2021. Plusieurs temps et formes de rencontres ont permis aux différents acteurs du territoire : élus municipaux et communautaires, membres d'associations, habitants, partenaires, institutionnels et entrepreneurs de s'exprimer à travers des moments d'échanges et d'une consultation citoyenne sur leur vision, les enjeux et leurs envies du territoire.

Le projet de territoire est le socle du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui a pour but d'accompagner les collectivités dans les enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique etc...

Il a été finalisé en 2022 et approuvé à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 30 mai de la même année.

L'enjeu du territoire étant de renforcer l'attractivité du territoire afin de proposer des services à la hauteur des attentes de la population dans le cadre de vie respectueux de l'environnement au service de la transition écologique.

### Ce projet résulte d'une démarche participative. 6 orientations choisies collectivement :

 Tendre vers un **territoire solidaire** qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui **répond aux enjeux écologiques**

 **Préserver les espaces naturels**, la biodiversité et le patrimoine architectural

 **Soutenir et accompagner le monde économique** (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs du tourisme...) dans ses actions durables

 **Favoriser la rénovation énergétique** du bâti public et privé

 **Renforcer les mobilités** pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées

 **Préserver les ressources** en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles

# Les compétences obligatoires

Les compétences de la Communauté de Communes ont été actées en conformité avec la loi NOTRe de 2016 par un arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en date du 10 décembre 2016, puis modifiées par l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modification des statuts de la CCBRC.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Actions de développement économique prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Elaboration des schémas de développement commercial, réflexion sur les grandes implantations commerciales, conseil et accompagnement au maintien du commerce de village, avis à donner en Commission Départementale d'Aménagement Commercial

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GeMAPI)

- Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement
- Entretien et aménagement de cours d'eau :
  - Défense contre les inondations
  - Protection et restauration des zones humides

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>er</sup> du II de l'article de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

## GESTION DES DÉCHETS

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

# Les compétences optionnelles

L'intérêt communautaire a été défini dans les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et désigné l'ensemble des compétences et des actions que les communes membres décident de gérer collectivement, car elles présentent un bénéfice partagé pour l'ensemble du territoire.



## PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Animation des procédures Natura 2000
- Elaboration et animation concernant la préservation et la mise en valeur des paysages
- Soutien et aide à la réflexion pour les trames vertes et bleues
- Information et promotion des circuits courts
- Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et incitation à l'agriculture biologique
- Soutien et aide à la réflexion sur le plan paysage
- Contribution au fonctionnement d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique
- Actions en faveur de la promotion des économies d'énergies sur les établissements recevant du public, et plus largement sur tout établissement et ouvrages publics comme privés, d'entreprises, administrations ou particuliers



## CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Création, aménagement, gestion, entretien et signalisation des voies permettant la desserte d'équipements publics communautaires du collège situé à Coubert
- Création, aménagement, gestion, entretien et signalisation des dépendances de la voirie communautaire pour le collège situé à Coubert : parking, parvis, mobiliers urbains et ouvrages associés



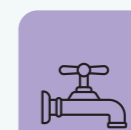
## CONSTRUCTION ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- En matière d'équipements sportifs : le tennis du Châtelet-en-Brie, les équipements sportifs extérieurs du collège situé à Coubert ainsi que la construction et la gestion du complexe sportif Marie-Amélie LE FUR situé à Coubert
- En matière d'équipements culturels : les résidences artistiques et espaces muséaux



## ACTION SOCIALE

- Service d'autonomie à domicile (SAD), portage de repas à domicile pour les personnes âgées et / ou avec perte d'autonomie, navettes à finalité sociale, l'épicerie sociale située à Grisy-Suisnes, le Relais Petite Enfance situé à Coubert et au Châtelet-en-Brie, la crèche familiale située au Châtelet-en-Brie, le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux situé à Machault, la gestion et l'entretien du multi-accueil situé à Pamfou
- L'élaboration et l'animation d'une politique sociale territoriale en matière de petite enfance, enfance, jeunesse ...
- L'élaboration et coordination d'une Convention Territoriale Globale (CTG), deux ALSH situés à Coubert et au Châtelet-en-Brie intervenant en péri et extra-scolaire, le soutien aux activités scolaires - périscolaires du mercredi pour les ALSH communaux - extrascolaires dans le cadre des vacances scolaires pour les ALSH communaux
- La mise en place de mini-séjours avec hébergement pour les 6-12 ans et de séjours adolescents avec hébergement pour les 12-17 ans
- La définition et mise en place de la politique de santé et de prévention à l'échelon du territoire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins et en matière de prévention
- La contribution au maintien de l'offre de soin et renforcement de l'attractivité médicale par la mise en place d'une stratégie de communication
- L'accompagnement à l'ingénierie des projets des maisons médicales existants identifiés dans l'état des lieux menés par l'Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS)
- La coordination et participation à des actions de prévention, l'étude, gestion et entretien de cabine(s) de téléconsultation sur le territoire



## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT

## EAU

# Les compétences supplémentaires



## TRANSPORT ET MOBILITÉ

- Participation aux missions relatives aux lignes de transport avec Ile-de-France Mobilité, pour les lignes régulières 6 et 21 du réseau Arlequin
- Transport à la demande
- Réalisation d'une gare routière pour le collège situé à Coubert
- Elaboration d'un schéma directeur de mobilité multimodal avec l'accent sur un schéma directeur des liaisons douces



## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures de réseaux et de services locaux de communication électronique et activités connexes



## SPORT

- Organisation d'évènements sportifs ayant un rayonnement intercommunal concernant au moins 3 communes du territoire
- Fête du sport annuelle autour de la découverte des activités sportives



## CULTURE

- Coordination et animation en réseau des bibliothèques municipales et associatives du territoire
- Organisation d'évènements culturels ayant un rayonnement intercommunal concernant au moins 3 communes du territoire
- Mise en place d'une programmation culturelle sur le territoire faisant l'objet d'un conventionnement avec les partenaires
- Accès à la lecture publique



## LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

- Contribution financière de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en lien et place des communes au fonctionnement du SDIS



## ESPACE VERT

- Création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts attenants aux équipements publics communautaires du collège situé à Coubert



## EAUX PLUVIALES

- Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT



## CHEMINS DE RANDONNÉE

- Créer des nouveaux itinéraires de chemins de randonnée
- Créer et entretenir le balisage d'itinéraires de randonnée

# Fonctionnement

## L'exécutif

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux comprend 52 conseillers communautaires et 23 suppléants, tous issus des conseils municipaux des 31 communes du territoire intercommunal.

- **Dans les communes de 1 000 habitants et plus** : les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.
- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants** : les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.
- **La répartition du nombre de sièges au Conseil Communautaire** se fait sur la base de la population de chaque commune. **Pour les communes comptant un seul élu communautaire**, celui-ci a un suppléant pouvant siéger en son absence.

Les conseillers communautaires sont élus pour une durée identique aux élections municipales, soit un mandat de 6 ans. L'installation du Conseil Communautaire, le 15 juillet 2020, a permis aux 52 élus de désigner le Président et les Vice-Présidents(es).

### LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS(ES)



**Christian POTEAU**  
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux  
Maire de Machault



**Jean-Marc CHANUSSOT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales  
Maire de Grisy-Suisnes



**Daisy LUCZAK**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge du développement économique et de l'emploi  
Maire de Courquetaine



**Louis-Marie SAOÛT**  
3<sup>e</sup> Vice-Président en charge des travaux et de l'aménagement numérique  
Maire de Coubert



**Patricia TORCOL**  
4<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge de l'action sociale  
Maire du Châtelet-en-Brie



**Béatrice MOTHRE**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge de la petite enfance  
Maire de Fontaine-le-Port



**Patrice MOTTÉ**  
6<sup>e</sup> Vice-Président en charge du développement touristique  
Maire de Blandy-les-Tours



**Pierre-François PRIOUX**  
7<sup>e</sup> Vice-Président en charge de l'environnement, des bâtiments et du patrimoine  
Maire de Pamfou



**Marième TAMATA-VARIN**  
8<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports  
Maire de Yèbles



**François VENANZUOLA**  
9<sup>e</sup> Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme  
Maire de Chaumes-en-Brie



**Daniel POIRIER**  
10<sup>e</sup> Vice-Président en charge des gens du voyage  
Maire d'Evry-Grégy-sur-Yerres



**Gilles GROSLEVIN**  
11<sup>e</sup> Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets  
Maire de Solers



**Hubert CASEAUX**  
12<sup>e</sup> Vice-Président en charge de la mutualisation  
Maire de Châtillon-la-Borde



**Mathias VIGIER**  
13<sup>e</sup> Vice-Président en charge des transports  
Maire de Échouboulains

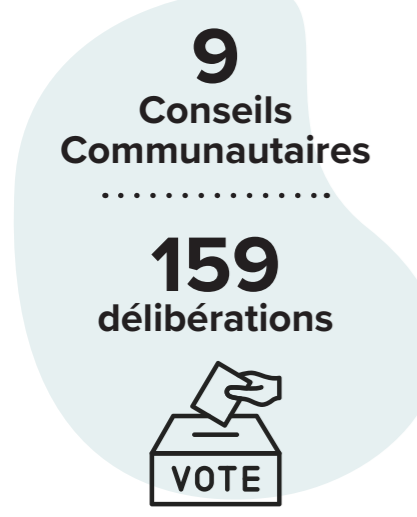


**Geneviève VAROQUI**  
14<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge de la culture  
Maire de Moisenay



**Manuel MEDEIROS**  
15<sup>e</sup> Vice-Président en charge des énergies renouvelables et de la transition énergétique  
Maire de Guignes

# Les instances décisionnelles et consultatives



## INSTANCES DÉCISIONNELLES :

### Le Bureau Communautaire (instance également consultative)

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents(es). Les élus du Bureau Communautaire se réunissent avant chaque Conseil Communautaire pour échanger, examiner, arbitrer et préparer les sujets inscrits au prochain ordre du jour, il s'agit d'une instance consultative mais aussi décisionnelle. En effet, la délibération n°2020\_58 du 27 juillet 2020 relative aux attributions déléguées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire permet aux Vice-Présidents(es) de voter des délibérations dans des domaines précis.

### Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire se compose de 52 conseillers communautaires représentant l'ensemble des communes du territoire. Ces élus assurent la gouvernance politique de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et portent le projet intercommunal. Ils examinent et délibèrent sur l'ensemble des questions relevant des compétences de la collectivité.



## INSTANCES CONSULTATIVES :

### Conférence des Maires

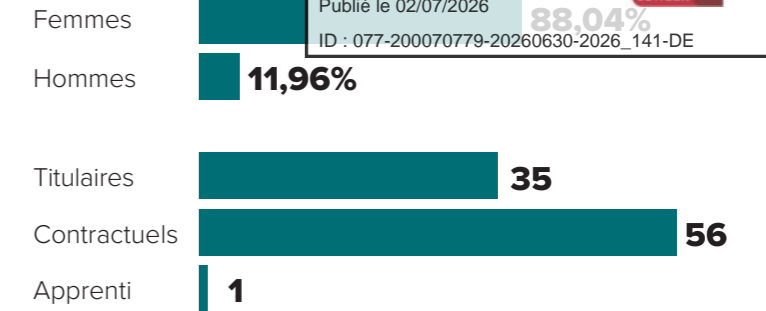
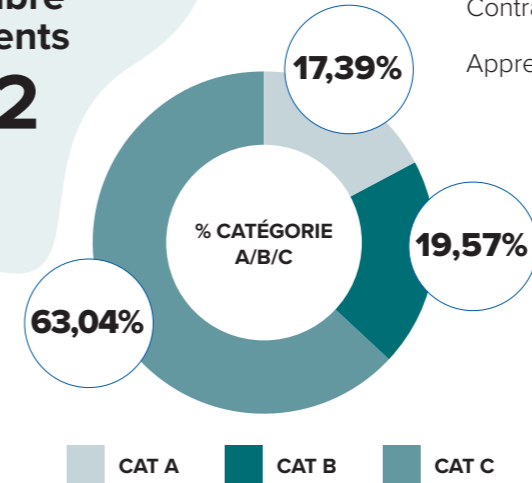
La Conférence des Maires, convoquée selon un ordre du jour défini à l'avance. Elle vise à favoriser une harmonisation cohérente et concertée des politiques et actions au sein de l'intercommunalité, afin d'assurer une gestion collective efficace et équilibrée des enjeux territoriaux. Cette instance constitue un espace d'échange pour les maires sur tous les sujets d'intérêt communautaire, jouant un rôle à la fois informatif et consultatif.

### Commissions thématiques intercommunales

Les commissions intercommunales sont créées par délibération du Conseil Communautaire au regard des compétences exercées par la communauté. Par la délibération 2020\_65 en date du 27 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer 15 commissions intercommunales permanentes. Ces instances de consultation et d'échange sont chargées d'étudier les dossiers par compétence présidées par le(la) Vice-Président(e) de référence. Elles permettent également de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles formulent des suggestions, donnent des orientations et expriment leur avis.

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nombre  
d'agents  
**92**



- 344** arrêtés RH (272 en 2024)
- 115** payes mensuelles en moyenne
- 6** Comités Sociaux Territoriaux (CST)
- 10** annonces de recrutement

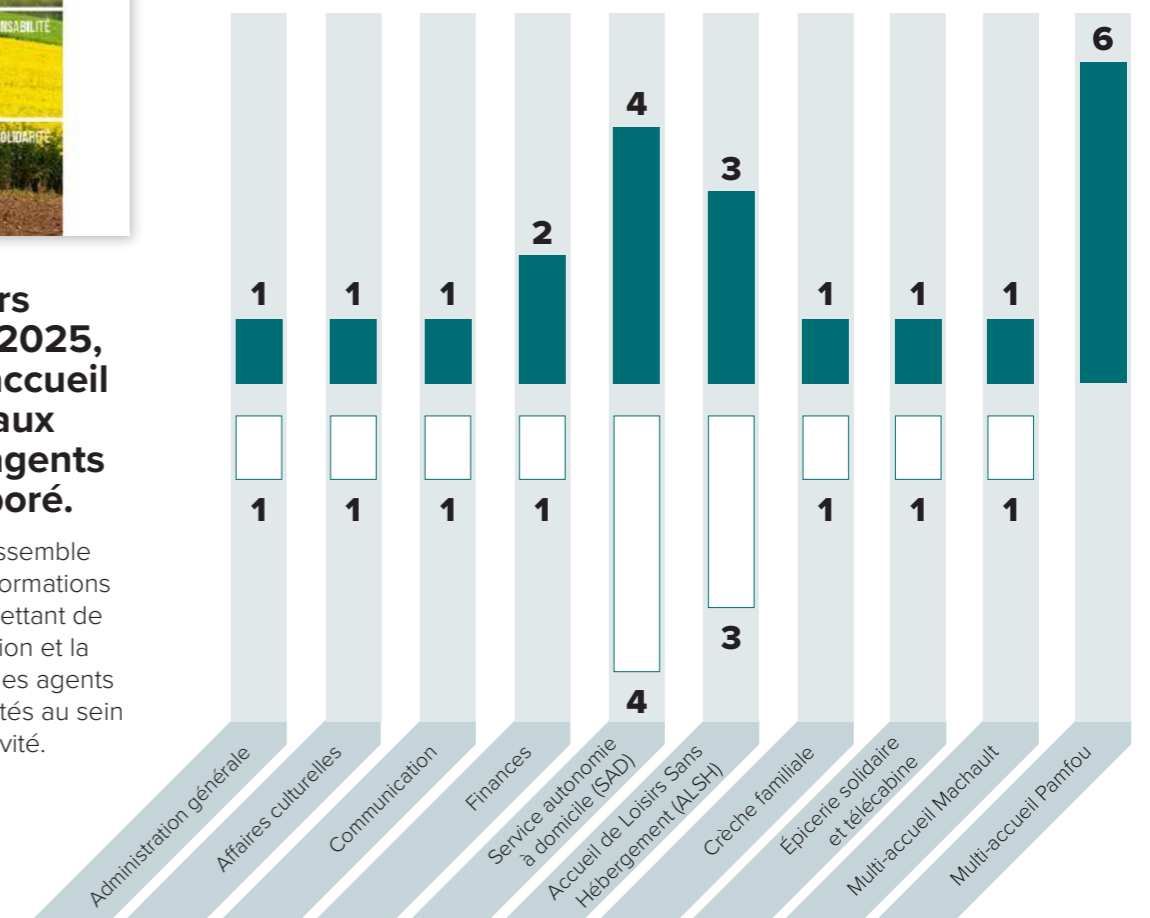


**Au cours de l'année 2025, un livret d'accueil destiné aux nouveaux agents a été élaboré.**

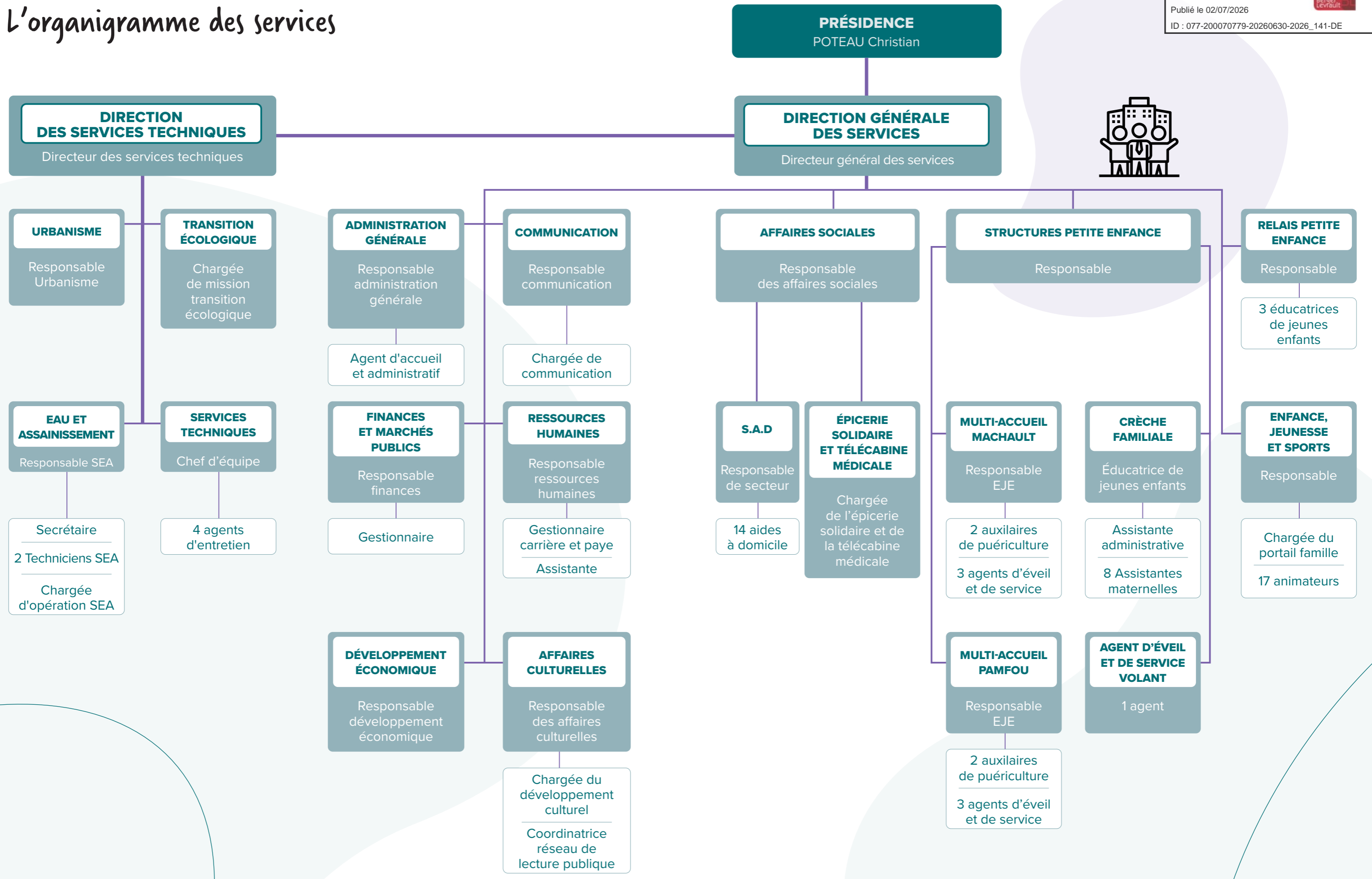
Ce document rassemble l'ensemble des informations essentielles permettant de faciliter l'intégration et la prise de fonction des agents nouvellement recrutés au sein de la collectivité.

## NOMBRE DE DÉPART ET RECRUTEMENTS EN 2025

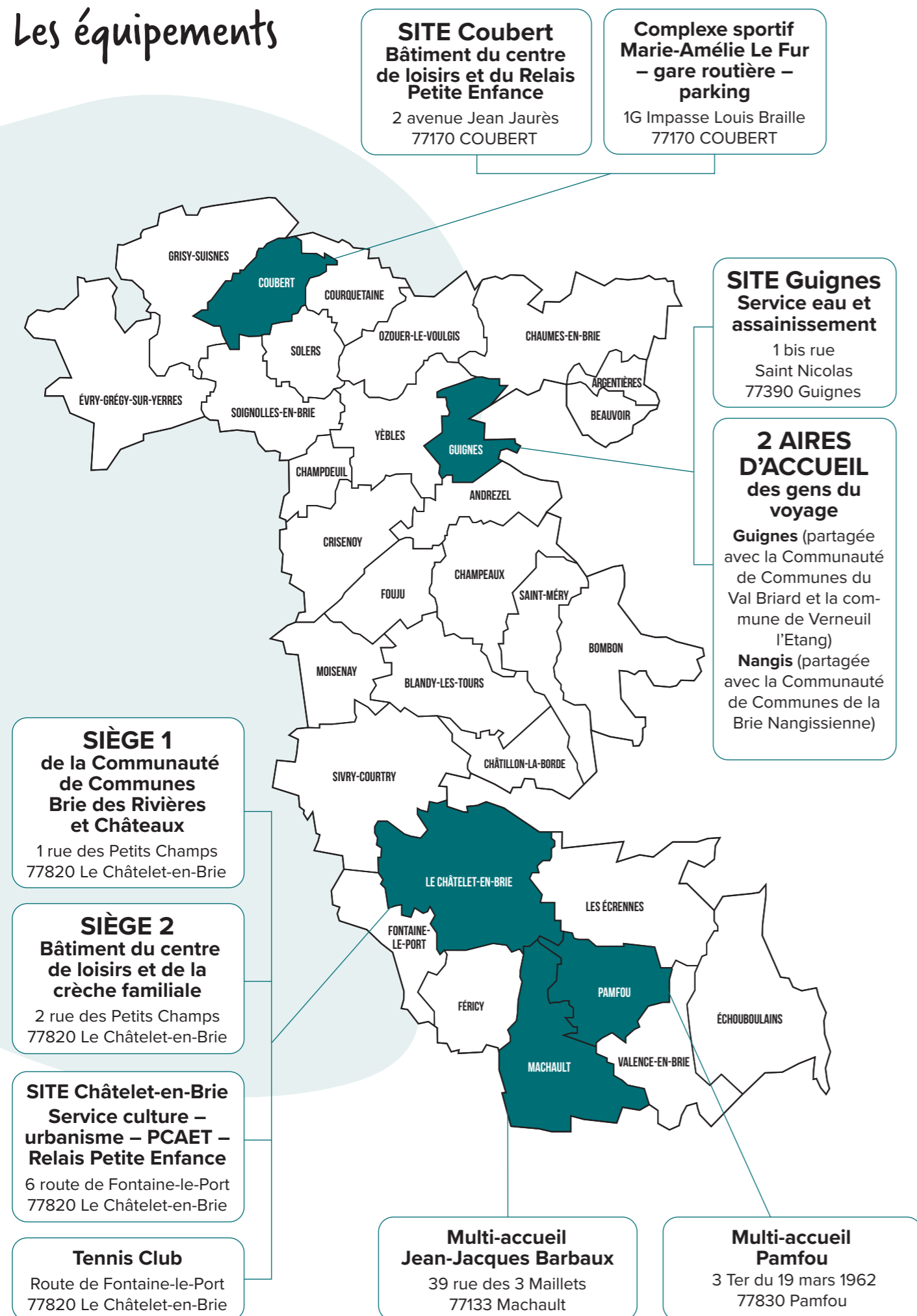
■ NOMBRE DE RECRUTEMENTS EN 2025 □ NOMBRE DE DÉPARTS EN 2025



# L'organigramme des services



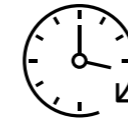
# Les équipements



# L'accueil du siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

L'accueil constitue le premier point de contact de l'intercommunalité avec les usagers, les partenaires institutionnels et les élus. Placé sous la supervision du service administration générale, il assure une mission essentielle d'interface et de traitement des flux entrants et sortants.



## Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi  
8h30-12h30  
13h30-17h00

## MISSIONS PRINCIPALES



### Accueil physique et téléphonique

**2 479**  
appels

L'accueil assure la réception, l'orientation et le traitement des demandes des usagers par deux canaux complémentaires : l'accueil physique et l'accueil téléphonique.



### Gestion du courrier

**1 411**  
courriers reçus

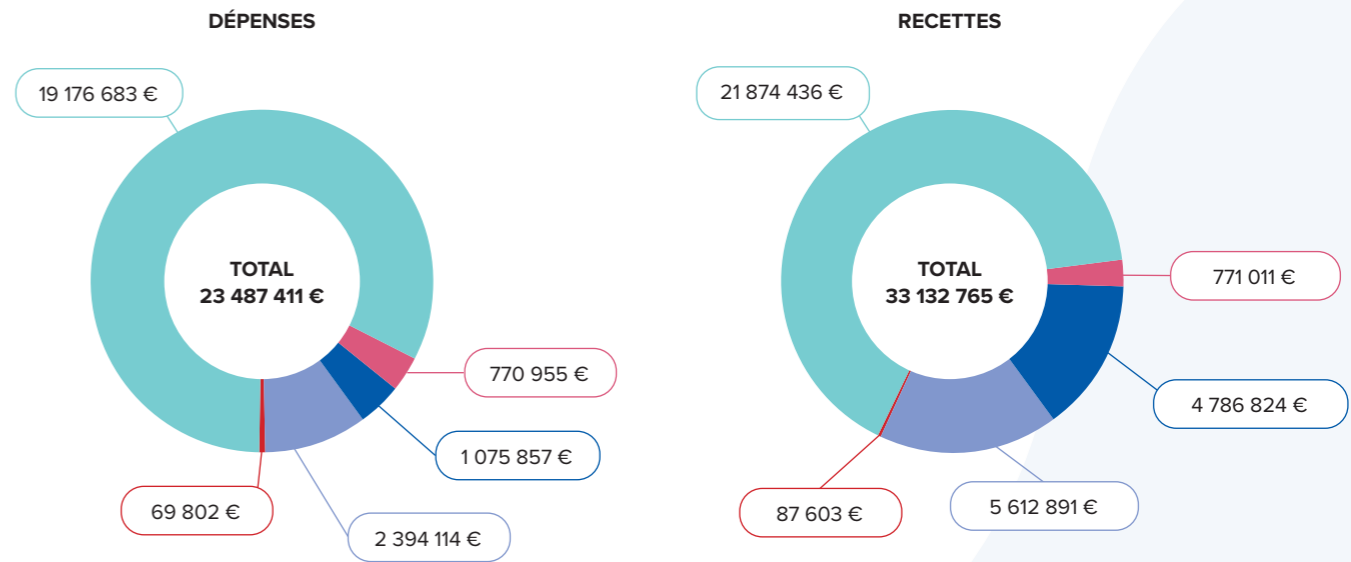
Le traitement méthodique et l'enregistrement systématique des courriers entrants et sortants permettent d'assurer une traçabilité complète des échanges postaux de la collectivité et de sécuriser les procédures administratives.



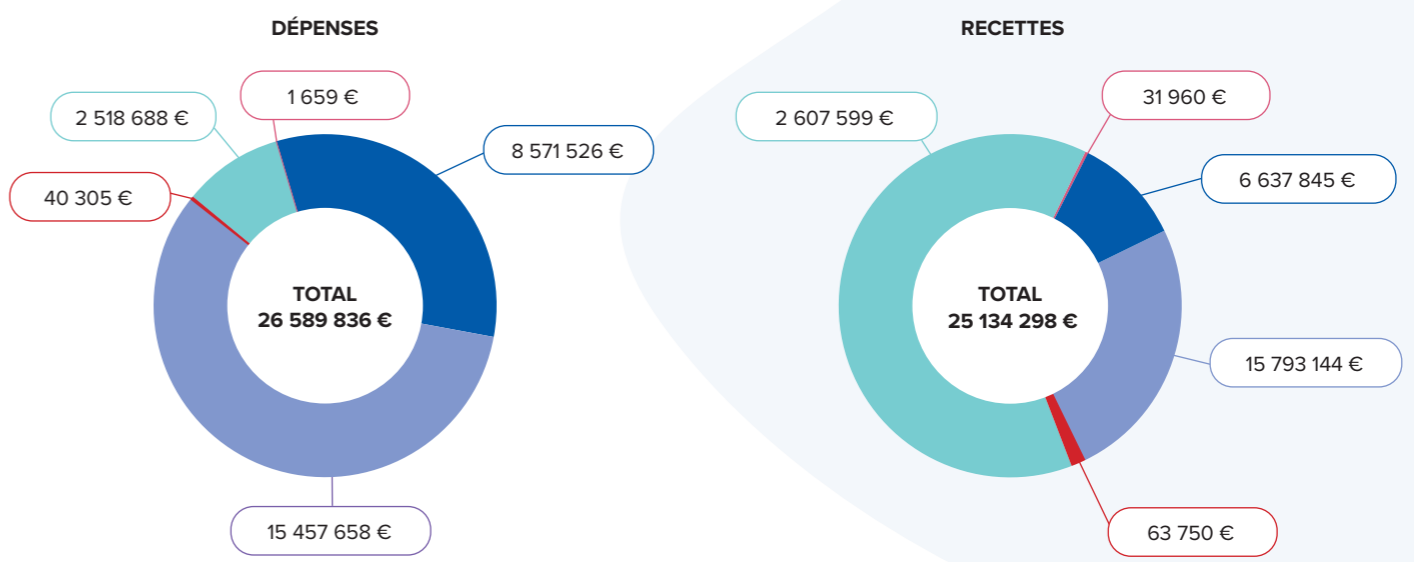
# Les budgets en 2025

L'intercommunalité exerce des compétences pour lesquelles les dépenses et les recettes nécessaires à leur mise en œuvre sont enregistrées comptablement dans un budget principal ainsi que dans des budgets annexes, conformément à des nomenclatures comptables spécifiques. La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de 5 budgets : le budget principal ainsi que 4 budgets annexes, service d'Aide à Domicile (SAD), eau potable, assainissement et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

## Fonctionnement



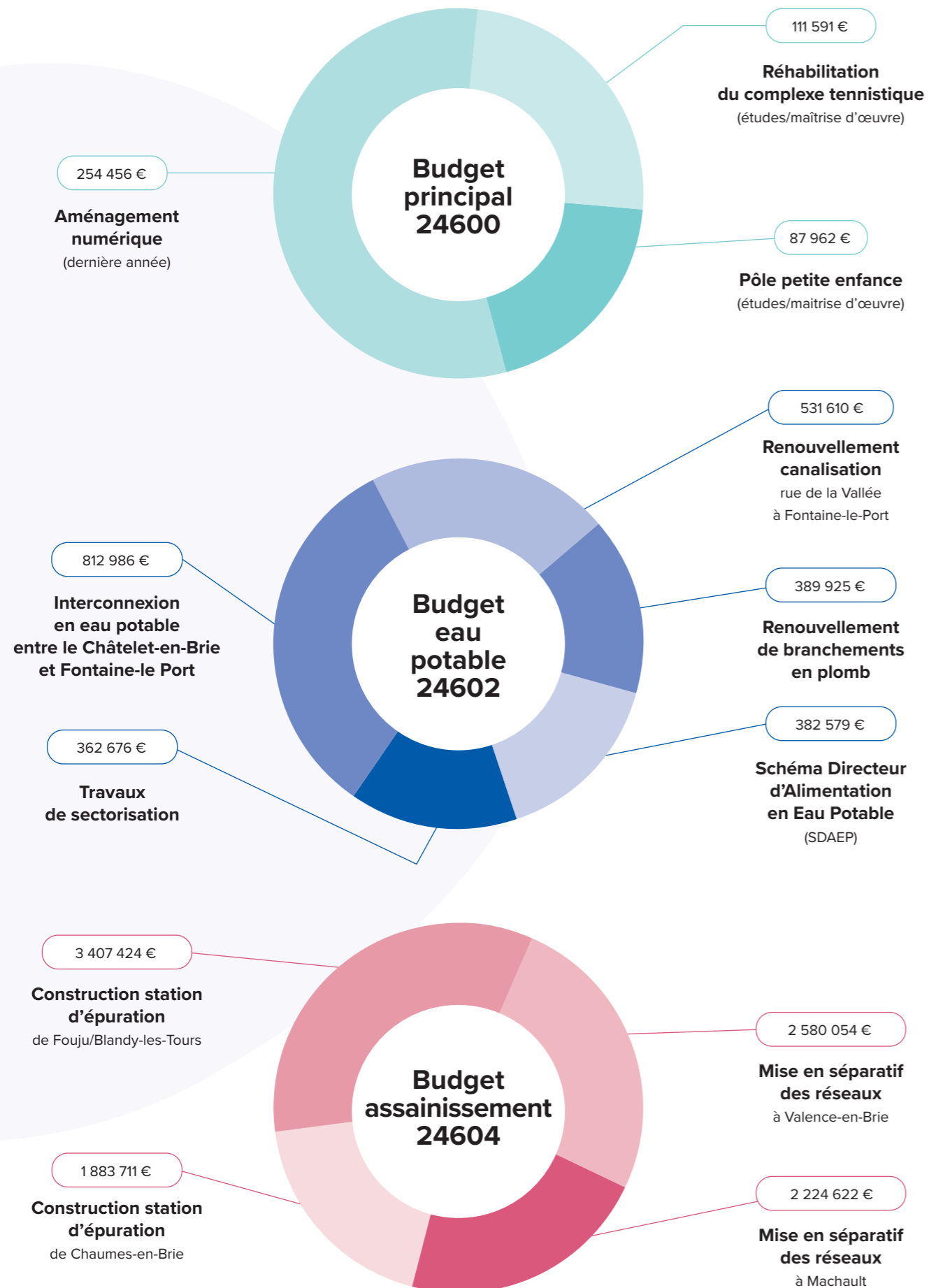
## Investissement



**LÉGENDE**

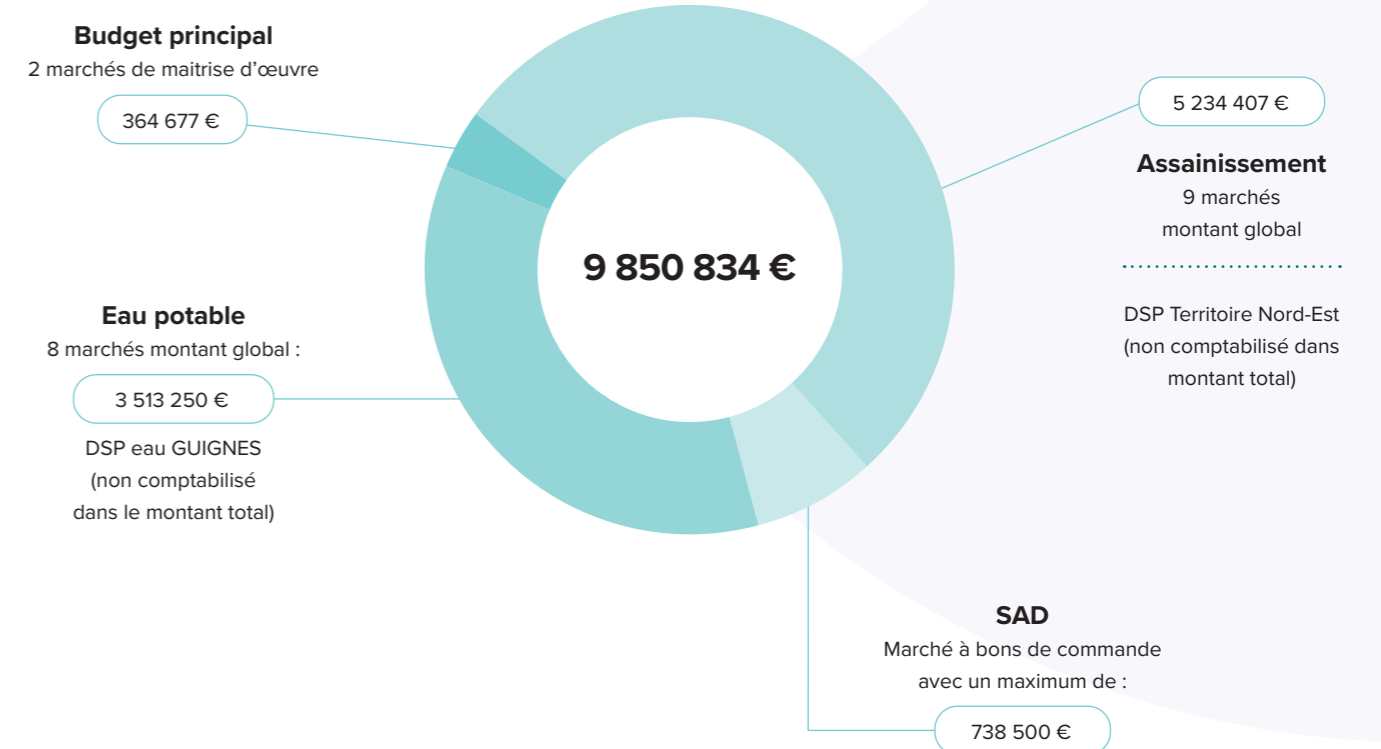
- 24600 - Budget principal
- 24602 - Budget eau potable
- 24607 - Budget SPANC régie
- 24601 - Budget SAD
- 24604 - Budget assainissement

# Les dépenses réelles d'investissement en 2025



# La commande publique en 2025

22 marchés pour un montant global estimé à 9 850 834 €



**Mandats/mandats annulatifs**  
traités en 2025 (BP + SAD + SEA)  
**4 035 écritures**

**Titres/Titres annulatifs**  
traités en 2025 (BP + SAD + SEA)  
**3 675 écritures**

**Règlement des factures**  
en moyenne en  
**16,89 jours**

# Communication



Le service communication de la communauté de communes Brie de la Rivière et Châteaux assure la valorisation de l'action publique intercommunale, informe du territoire et organise les cérémonies et événements thématiques. Il constitue le lien entre les services, ses habitants, ses partenaires et les médias ; il accompagne et conseille les services intercommunaux dans leur communication et l'organisation de leurs actions.

Le service élabore et met en œuvre la stratégie de communication de la collectivité. Il assure la cohérence de l'identité visuelle, conçoit les supports de communication (magazine, newsletters, affiche, site internet, réseaux sociaux, application Intramuros, plaquettes et documents institutionnels), supervise les productions graphiques et veille au respect de la charte graphique.

## Évènementiel

Le service conçoit, planifie et coordonne des événements à dimension intercommunale en lien avec les compétences et projets de la collectivité (cérémonie de vœux, inauguration d'équipements, événement thématique...). Il gère la logistique événementielle (lieux, prestataires, accueil du public), assure la promotion des temps forts et coordonne les partenariats avec les acteurs du territoire (institutionnels, associations, entreprises et producteurs locaux...). Ces événements visent à renforcer le lien avec les habitants, favoriser la participation citoyenne et créer du lien social à l'échelle du territoire intercommunal.



**3 événements thématiques majeurs**  
organisés en 2025

21 janvier 2025

**La cérémonie de vœux**  
au Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur situé sur la commune de Coubert



**Les Rallyes du Val d'ancoeur**



**La fête de l'environnement**





## La fête de l'environnement

Deux journées d'immersion pour comprendre, apprendre et agir !



**2 jours**

vendredi 27  
et samedi 28 juin  
2025



**Ferme d'Arcy**



**3**

**temps forts**  
scolaires (**200** enfants),  
professionnels (**50** contacts),  
grand public (**800** visiteurs)



**21**

**partenaires**

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) a proposé deux jours de découvertes, de rencontres et d'animations autour des grands enjeux écologiques du territoire. À la Ferme d'Arcy à Chaumes-en-Brie, la Fête de l'Environnement invite petits et grands à explorer les liens entre nature, agriculture et énergies. L'occasion de comprendre de manière concrète comment ces éléments interagissent, de la graine plantée jusqu'à la production d'énergie verte, notamment grâce à la visite guidée d'un méthaniseur, qui permet de suivre tout le processus de transformation des déchets organiques en énergie renouvelable.

L'événement s'inscrit dans une volonté claire : informer, sensibiliser et mobiliser en donnant la parole aux acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations,

producteurs) lors de 3 temps forts : Une journée dédiée aux écoles du territoire participantes au programme Eco-pousse, Un temps d'échange dédié aux professionnels : le Café Métha « Les clés pour lancer son projet », Une journée dédiée au grand public.

Cet événement a été réalisé en collaboration avec la Ferme d'Arcy, les services de l'état (Direction Départementale des Territoires), le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement, la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, la FDC77, GRDF, le SyAGE, le SIETOM, le SMITOM-LOMBRIC, Planète Sciences, Objectif Terre 77, sans compter les producteurs locaux du marché de produits du terroir.



## 1 collecte de jouets

organisée au profit des Restos du cœur



**Collecte**  
**du 19 au 30**  
**novembre**



Auprès des  
**31 communes**  
**du territoire**



**Plus de 40 m<sup>3</sup>**  
et 4 tonnes de jouets collectés,  
**un record pour**  
**cette 5<sup>ème</sup> édition !**

## Participation à 3 événements

### Journées des Plantes et art du jardin



### Rando des 3 Châteaux



### Événement Centr'aider



## Communication institutionnelle et promotion du territoire

Le service élabore et met en œuvre la stratégie de communication de la collectivité. Il informe les habitants sur les projets, les services publics et les décisions intercommunales à travers différents supports : magazine intercommunal, newsletters, affichage, réseaux sociaux.

Le service valorise les atouts du territoire auprès des porteurs de projets, touristes et nouveaux habitants. Il pilote la stratégie de marque territoriale, développe des campagnes de communication pour l'attractivité économique, touristique et résidentielle, et coordonne la communication événementielle lors des manifestations intercommunales.

Le service entretient les relations avec les médias locaux, rédige et diffuse les communiqués de presse et assure le suivi des retombées médiatiques pour valoriser l'action de la communauté de communes.



## Mag de l'interco « Le 31 » en octobre 2025

**19 150 exemplaires**  
distribués en boîte aux lettres

**1,2 tonne**  
de papier

**Nouveau 2025 !**  
Production de **12 montages vidéo** illustrant l'activité de l'intercommunalité  
exemple : programme ecopousse et ateliers de la crèche familiale, rencontre des entrepreneurs...



## **Nouveauté 2025 :** **Partenariat avec radio Oxygène**

- 10 actualités diffusées** dans la rubrique « Idées de sortie » et les journaux d'info locales
- 2 interviews** diffusés dans la rubrique Collectivités
- 2 campagnes de 36 spots** diffusées sur une semaine
- Émission live** délocalisée sur la Fête de l'environnement

## 10 campagnes presse diffusées dans La République de Seine-et-Marne

**Thèmes abordés :** Cabine de téléconsultation, Fête de l'environnement, Rallyes Val d'Ancoeur, Guide d'été, Conférence Petite Enfance, Conférence Rénov'Sûre



## Communication digitale

Le service gère et anime la présence digitale de l'intercommunalité : site internet, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube), application Intramuros. Il développe des contenus multimédias adaptés aux différentes plateformes et veille à l'optimisation des outils pour faciliter l'accès aux informations et services.



Site internet : [briedesrivieresetchateau.fr](http://briedesrivieresetchateau.fr)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

**24 575** visiteurs  
uniques sur l'année

**77 200** pages  
vues sur l'année

**3 min** de consultation  
par session

**2 pages** vues par  
session en moyenne

LES TROIS PAGES  
LES PLUS VISITÉES :

**1** Page d'accueil

**2** Où Sortir ?

**3** ALSH /  
Portail Familles

## **OPTIMISATIONS 2025 :**

- Enrichissement des pages « communes »
- Enrichissement de la rubrique « Les grands projets »
- Enrichissement** des rubriques « services »
- Création de la rubrique** « En images », des **annuaires** « associations » et « professionnels de santé » et « réseau de bibliothèques »

## Réseaux sociaux

### FACEBOOK / INSTAGRAM

**7 593** abonnés  
(+9% vs 2024 / +51% vs 2022)

**32 100** visites  
de pages

**1 070 400**  
vues

**10 200**  
interactions

### LINKEDIN

**2 267** abonnés

**+ 231** nouveaux  
abonnés

**30 674**  
impressions

**820** réactions  
**21** commentaires  
**14** republications

### YOUTUBE

Bibliothèque constituée  
de **58** vidéos  
(vs 37 en 2024)

**2 924** vues  
en 2025

La vidéo la plus regardée  
« Concert Ode à la  
Joie en Modulation  
Chromatique »  
**446** vues



### Application Intramuros

**2 225** visiteurs  
par jour

**8 800** vues  
sur l'agenda

**54 000** vues  
sur le journal

**2 600** vues  
sur la section **Découvrir**

**834** abonnements  
à « Info intercommunales »

**950** abonnés  
à « Navette Séniors »

**871** abonnés  
à « Info Travaux »

**5 Enews Info Com'Com** envoyées à plus de **1 000 destinataires**  
**55 %** de taux moyen d'ouverture et 6% de taux moyen de clics

# Production graphique et éditoriale

Le service assure la cohérence de l'identité visuelle intercommunale, conçoit les supports de communication (affiches, plaquettes, documents institutionnels), supervise les productions graphiques et veille au respect de la charte graphique.

**13 actions ou services**  
soutenus par le service communication en 2025

**Réalisations de 20**  
affiches, flyers, programmes, déclinaisons digitales...

## 🌟 Nouveautés 2025 :



### Création de nouvelles affiches :

Programme d'événements annuels

Épicerie solidaire

Intramuros selon les cibles : entreprises / associations / familles / ado



### Création de 4 fiches

« structures Petite Enfance »

### + affiche et livret

« Les 7 essentiels »



### Création du livret d'accueil RH



### Création du livret d'accueil Service Autonomie à Domicile

= 60 kg de papier pour :

655 affiches au format A3 • 500 affiches au format A4

40 affiches grand format • 10 500 flyers



Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

# À l'affiche

**MARS**

**SAMEDI 22 MARS**  
**Concert O.S.E.R**  
Coubert

**MARDI 25 MARS**  
**Conférence Petite Enfance**  
Le Châtelet-en-Brie

**SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 MARS**  
**Journées des Plantes & Art du Jardin**  
Fontainebleau

**MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL**  
**Conférence Petite Enfance**  
Coubert

**DIMANCHE 27 AVRIL**  
**Randonnée des 3 Châteaux**  
Blandy-les-Tours

**SAMEDI 17 MAI**  
**Les Rallyes du Val d'Ancoeur**  
Blandy-les-Tours

**JUIN**

**SAMEDI 7 JUIN**  
**Cultures en Jardins**  
Valence-en-Brie

**SAMEDI 21 JUIN**  
**Printemps des Poètes**  
Guignes

**SAMEDI 28 JUIN**  
**Fête de l'environnement**  
Chaumes-en-Brie

**OCT.**

**MARDI 7 OCTOBRE**  
**Conférence Petite Enfance**  
Coubert

**MARDI 14 OCTOBRE**  
**Conférence Petite Enfance**  
Le Châtelet-en-Brie

**NOV.**

**DU 15 AU 30 NOVEMBRE**  
**Collecte de Jouets**  
CCBRC

**DU JEUDI 13 AU MARDI 18 NOV.**  
**Matinées Babysport**  
Coubert

**DU JEUDI 20 AU MARDI 25 NOV.**  
**Matinées Babysport**  
Le Châtelet-en-Brie

**DÉC.**

**DIMANCHE 7 DÉCEMBRE**  
**Concert O.S.E.R**  
Machault

briedesrivieresetchateaux.fr

**DU 18 SEPT. AU 8 OCT.**  
**Sème ta graine !**  
Grisy-Suisnes / Bombon

**DIMANCHE 21 SEPTEMBRE**  
**Concert de Poche**  
Bombon

**SEPT.**

**Descouvrez l'agenda des événements sur IntraMuros !**

Téléchargez l'application

# Aménagement de l'espace



## Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-E)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



Le nouveau **Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-E)** a été voté par la Région Ile-de-France le 11 septembre 2024 puis définitivement approuvé par Décret le 10 juin 2025. Le SDRIF-E est le document de référence pour l'aménagement et la planification stratégique de la Région avec comme objectif de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants, à l'horizon 2040.

### LE SDRIF-E RÉPOND AUX GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SIÈCLE

**Le Zéro  
Artificialisation  
Nette (ZAN)**

**Le Zéro  
Emission Nette  
(ZEN)**

**Le Zéro  
Déchet Circulaire  
(ZDC)**

Il s'agit d'un document d'urbanisme d'échelle régionale qui règlemente l'utilisation du sol sur tout le territoire francilien. Il assure la cohérence des politiques publiques d'aménagement et de développement de la Région. Il s'impose à certains documents d'urbanisme comme il doit respecter certains programmes et plans.

### LE SDRIF-E DÉFINIT LES GRANDES ORIENTATIONS DONNÉES À L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION À L'HORIZON 2040 :

- **La localisation préférentielle des extensions urbaines**, ainsi que des nouvelles activités industrielles, artisanales, agricoles et forestières de la Région
- **La localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements**
- **Les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement**

### LES CAPACITÉS D'EXTENSION POTENTIELLEMENT ALLOUÉES À LA CCBRC

- **Le Châtelet-en-Brie** : Possibilité d'extension à hauteur de 8 ha avec une potentielle densification à hauteur de 15% de l'espace habitat existant,
- **Chaumes-en-Brie** : 4 ha ; **Grisy-Suisnes** : 3 ha ; **Guignes** : 3 ha ; **Evry-Grégy-sur-Yerres** : 3 ha ; **Fontaine-le-Port** : 2 ha ; **Moisenay** : 2 ha ; **Ozouer-le-Voulgis** : 2 ha ; **Sivry-Courtry** : 2 ha ; **Soignolles-en-Brie** : 2 ha,
- **Toutes les autres communes** du territoire ont la possibilité d'une extension de 1 ha jusqu'en 2040,
- **Il y a la possibilité de mutualiser les hectares des communes** si celles-ci ne souhaitent pas s'étendre à condition de faire apparaître cette mutualisation dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Le SDRIF-E prévoit le déplacement de la zone économique initialement prévus sur Crisenoy (70ha) vers Fouju (30ha + 40ha précédemment), Chaumes-en-Brie (10ha) et Yèbles (10ha).

Le SDRIF-E fait apparaître 3 pastilles de 10ha sur la commune de Crisenoy afin de permettre la réalisation d'un grand projet national : un centre pénitentiaire de 1 000 places sur 24 hectares porté par l'État. Il s'inscrit dans le programme de construction de 15 000 places de prison supplémentaires, lancé en 2018 par le Président de la République et porté par le Garde des Sceaux. Le permis de construire a été déposé en 2025 pour un début de travaux prévisionnels fin 2026.

# Vidéoprotection

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est propriétaire de deux Établissements Recevant du Public (ERP) situés au Châtelet-en-Brie et assure la gestion et l'entretien de l'ensemble de ces équipements et espaces :

- Siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux - sis 1 rue des petits champs
- Centre de Loisirs / Crèche Familiale - sis 2 rue des petits champs

L'ensemble est desservi par une voie d'accès depuis la Rue de Robillard, formant un giratoire autour du siège de la CCBRC. Cette voie dessert également l'IME Handas Polyphonie, situé 4 rue des petits champs.

Ces sites font l'objet depuis plusieurs années de dégradations récurrentes aux abords des bâtiments, d'occupations non autorisées et de dépôts sauvages de déchets.

Afin de prévenir ces désordres, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a décidé d'équiper en 2025 ces espaces d'un système de vidéoprotection.



# Mutualisation

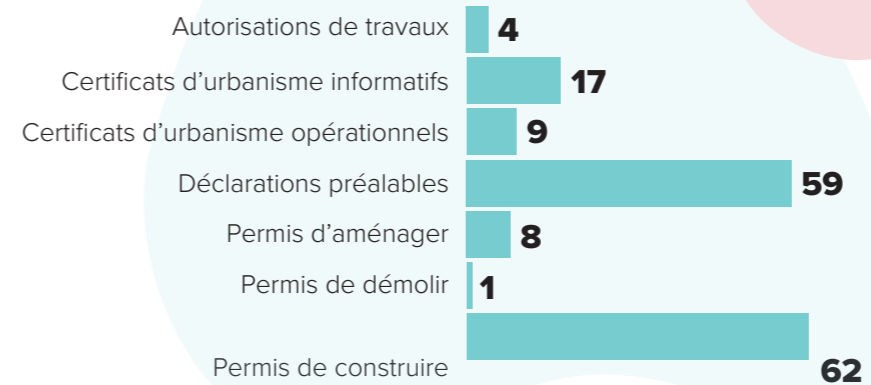
Le **service urbanisme mutualisé** est chargé d'instruire les demandes d'autorisation du droit du sol soumises par les communes. Sa mission principale consiste à traiter divers types de demandes, notamment les certificats d'urbanisme (informatiques et opérationnels), les déclarations préalables, les permis de construire, d'aménager et de démolir, pour l'ensemble des communes de la CCBRC. Les communes peuvent adhérer à ce service et choisir les dossiers à confier, selon une convention définissant les modalités d'instruction. Bien que le service prenne en charge l'instruction, la com-

mune demeure l'interlocuteur principal du porteur de projet et conserve la compétence décisionnelle finale. Actuellement, 13 communes délèguent partiellement ou totalement leurs demandes d'autorisations de travaux.

Le service s'occupe également de la veille juridique, qui inclut le suivi des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), la réponse aux questions des élus et des secrétaires de mairies, la poursuite de la dématérialisation de l'instruction et la mise à disposition d'une option de dépôt en ligne des demandes.



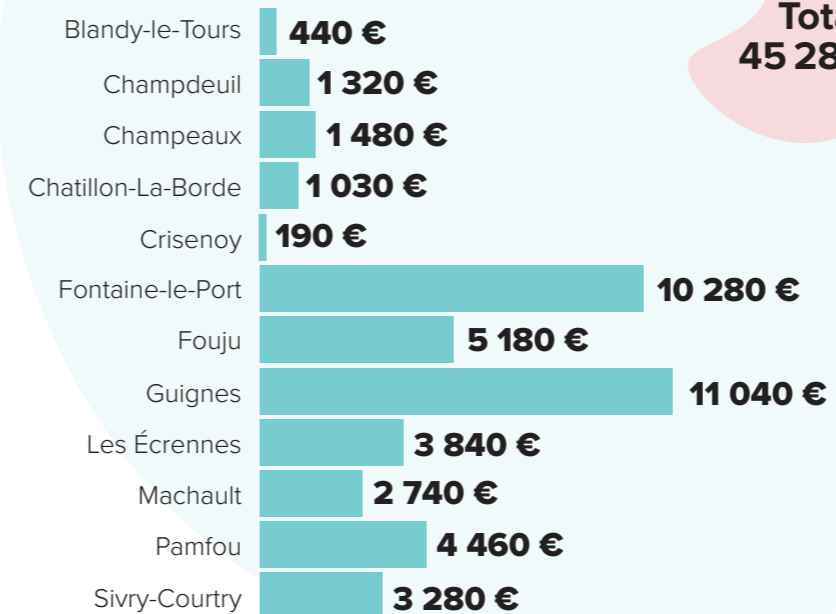
## DOSSIERS D'URBANISME



**Total 160**

**Le service urbanisme a instruit 160 dossiers en 2025**

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT



**Total 45 280 €**

**Le service étant mutualisé, la charge financière est facturée aux communes en fonction du type et du nombre de dossiers traités**

## LES MARCHÉS MUTUALISÉS

### Restauration scolaire

À l'échéance du contrat de restauration du groupement de commandes au 31 août 2023, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a conduit une concertation préalable auprès des communes et des Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique (SIRP) du territoire afin d'adapter au mieux le nouveau dispositif aux besoins locaux.

Cette démarche a abouti à la passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur la fourniture de repas en liaison froide. Pour l'accueil de loisirs situé au Châtelet-en-Brie, le périmètre de la prestation a été étendu à la mise à disposition de personnel assurant le service complet.

L'accord-cadre couvre la fourniture de repas, pique-niques et goûters destinés aux élèves de maternelle, de primaire, aux adultes, ainsi que la fourniture du pain. Il prévoit également la mise à disposition de personnel pour la réception des livraisons, la préparation et le service des repas, ainsi que le nettoyage des locaux.

Chaque collectivité adhérente conserve l'autonomie de sa commande, assure le suivi de l'exécution des prestations et procède à la liquidation et au mandatement des factures correspondantes.



### Les collectivités adhérentes

à ce groupement de commandes sont les suivantes :

SIRP  
Bombon/Bréau

SIRP  
Machault/Féricy

La commune  
de Grisy-Suisnes

La Communauté  
de Communes Brie  
des Rivières et Châteaux  
pour son ALSH situé  
au Châtelet-en-Brie.

*Cet accord-cadre court jusqu'au 31 août 2027.*

### Contrôle des poteaux incendie

Un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire a été conclu en février 2024 pour une durée de quatre ans, portant sur le contrôle et la maintenance préventive des équipements de défense incendie, tant communaux que communautaires.



### Les prestations sont déployées

sur les communes adhérentes suivantes :

Argentières  
Beauvoir  
Blandy-les-Tours  
Bombon  
Châtillon-la-Borde  
Chaumes-en-Brie

Coubert  
Courquetaine  
Echouboulains  
Evry-Grégy-sur-Yerres  
Fouju  
Moisenay

Ozouer-le-Voulgis  
Pamfou  
Sivry-Courtry  
Soignolles-en-Brie  
Solers  
Valence-en-Brie

Yèbles  
Communauté de  
Communes Brie des  
Rivières et Châteaux

Le dispositif repose sur le même fonctionnement que les autres groupements de commandes : chaque collectivité adhérente reste maître de ses commandes, vérifie l'exécution des prestations, et assure la liquidation, le mandatement et le suivi des factures correspondantes.

# Accueil des gens du voyage



48  
places  
d'accueil



Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



## Aire d'accueil de Guignes

**Gérée par le Syndicat à Vocation Unique Yerres-Bréon (SIVU Yerres-Bréon), la CCBRC est en représentation substitution pour les communes suivantes :**

Argentières, Beauvoir, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Evry-Gregy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles.

En 2022, un transfert de 18 places à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) avec pour contrepartie une participation à hauteur de 18/48<sup>èmes</sup> aux frais d'investissement et de fonctionnement de l'aire d'accueil de Guignes.

24  
places  
d'accueil

## Aire d'accueil des Effervettes à Nangis

**Gérée par le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC), la CCBRC est en représentation substitution pour les communes suivantes :**

Andrezel, Blandy-les-Tours, Bombon Champdeuil, Champeaux, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Echouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Les sites occupés par des familles sédentaires se trouvent principalement dans des zones naturelles, agricoles ou boisées, sur le territoire intercommunal, ils sont situés sur les communes d'Evry-Grégy-sur-Yerres et de Grisy-Suisnes. Trois quarts de ces sites appartiennent à des propriétaires, englobant diverses situations comme des indivisions ou des occupations sans droit ni titre. La qualité des commodités varie, avec environ la moitié des sites offrant des éléments de confort tels que l'électricité, l'eau et un habitat décent, bien que souvent illégaux. En termes de typologie, deux tiers des sites comprennent des constructions solides (maisons maçonnées ou châlets), tandis qu'un tiers est constitué d'habitats légers (caravanes, mobil-homes).

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2020–2026 approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2020, préconisait pour Grisy-Suisnes et Evry-Grégy-sur-Yerres la réalisation d'un diagnostic sur la sédentarisation des gens du voyage, dans le cadre d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), ce dernier a été finalisé en 2023.

## Synthèse du diagnostic de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

**Le processus de sédentarisation s'affirme avec force au sein de deux communes du territoire, où les familles réorientent leurs activités vers le secteur du bâtiment, générant ainsi des revenus complémentaires.** Elles expriment une préférence marquée pour la propriété de leurs biens, bien que ceux-ci ne répondent pas aux normes de confort établies. Leurs demandes se concentrent principalement sur les raccordements aux réseaux et l'amélioration de la voirie. Cependant, les politiques publiques en vigueur, telles que les aires d'accueil, ne satisfont pas leurs attentes.

**Les solutions envisageables demeurent restreintes :** d'une part, le cadre juridique et le code de l'urbanisme

échouent à résoudre les situations anciennes ; d'autre part, la négociation visant à améliorer les conditions de vie est difficile à légitimer en raison de l'illégalité des implantations et des coûts prohibitifs associés. Les ressources des collectivités locales s'avèrent insuffisantes, entraînant un nombre restreint de projets qui ne progressent guère au-delà des phases d'études préliminaires.

**Il est donc impératif d'élaborer de nouveaux outils** afin de favoriser la coordination des actions entre la justice et les collectivités, et de soutenir des initiatives d'aménagement, en particulier dans les zones affectées par l'habitat illégal.

**En 2025, il n'y a pas eu de stationnement illicite de caravanes sur le territoire de la CCBRC.**

**Le GIP n'a pas eu besoin d'actionner ses prestataires de collecte et de traitement des ordures ménagères des gens du voyage.**

Le GIP est intervenu sur la commune de Soignolles-en-Brie afin de négocier et d'empêcher une installation de caravanes dans la commune. Un déplacement sur le terrain ainsi qu'une longue médiation avec le groupe ont été nécessaires. À l'issue de la médiation, le groupe ne s'est finalement pas installé.

Le **Groupement d'Intérêt Public Accueil et Habitat des Gens du Voyage** (GIP 77) coordonne, sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, la compétence gens du voyage.

Il accompagne les EPCI, et donc la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans la mise en conformité avec le schéma départemental, coordonne la saison des grands passages, intervient en médiation sur les installations illicites et assure un accompagnement social des familles ainsi qu'une médiation socio-éducative.

**En 2025, le GIP 77 a porté son attention sur la dissuasion des petits et grands groupes de s'installer sur les territoires des communes conformes au schéma départemental (toute la CCBRC),** l'accompagnement des élus et des gestionnaires (solutions de sécurisation d'infrastructures et de parcelles comme par exemple le stade de football de Yébles), ainsi que l'accompagnement social des familles et enfants du voyage.

### Évolution du coût pour la CCBRC

#### GIP 77

2023	8 042,80 €
2024	8 116,60 €
2025	8 202,20 €

#### SIVU YERRES-BRÉON

2023	83 037,63 €
2024	45 522,54 €
2025	55 284,25 €

#### SMEP ABC

2023	56 942,89 €
2024	66 898,47 €
2025	53 589,36 €

Total en 2023  
148 023,32 €

Total en 2024  
120 537,61 €

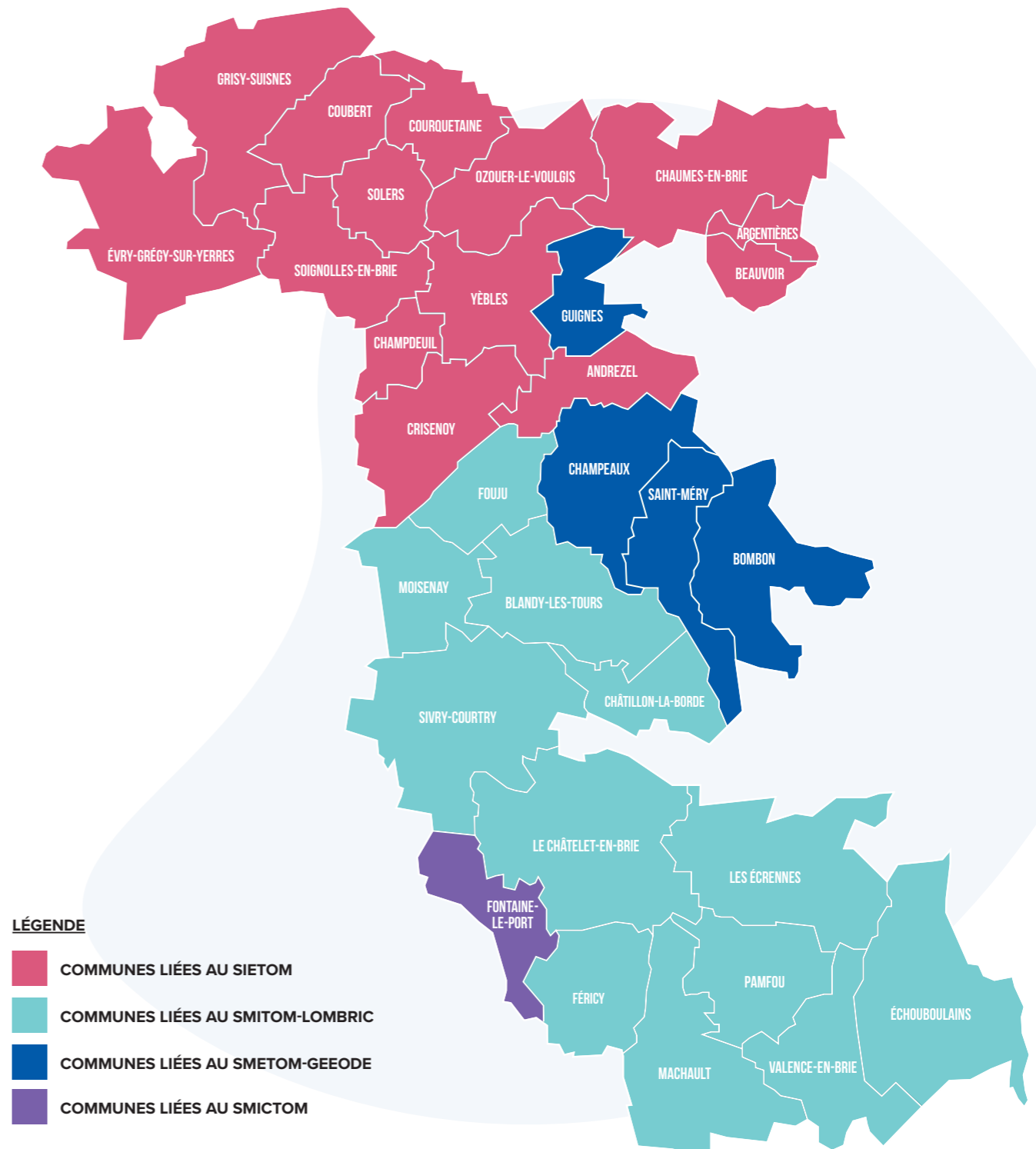
Total en 2025  
117 075,81 €

# Gestion des déchets



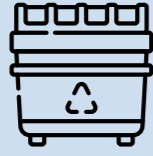
## Une gestion des déchets répartie entre 4 syndicats

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
 Reçu en préfecture le 02/07/2026  
 Publié le 02/07/2026  
 ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



En matière de traitement des déchets, les 31 communes membres de la CCBRC sont les héritières de leur longue histoire et de leurs anciennes intercommunalités, au nombre de 5 avant 2017. Réparties sur un vaste territoire allant de Grisy-Suisnes pour la plus au Nord, à Valence-en-Brie pour la plus au Sud, elles dépendent de 4 syndicats différents : le Sietom pour la majeure partie d'entre-elles (14 communes), le Smitom-Lombric pour la

partie centre-Ouest, (12 communes), le Smetom-Geeode à l'Est (4 communes) et enfin le Smictom de Fontainebleau pour la seule commune de Fontaine-le-Port. C'est dire toute la complexité de ce maillage étroit et très étiré qui permet pourtant à l'ensemble des habitants de bénéficier d'un service de qualité, efficace et rationnel.



### Deux déchèteries sont implantées sur le territoire

l'une au Châtelet-en-Brie et l'autre à Evry-Grégy-sur-Yerres, les habitants ayant accès à l'ensemble du réseau de déchèteries gérées par les syndicats auxquels adhère leur commune.



### Le territoire comprend 2 plateformes de compostage

(Grisy-Suisnes et Sivry-Courtry), 2 Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) l'un à Fouju et l'autre à Soignolles -en-Brie/Yèbles, et un centre de tri à Soignolles-en-Brie.

#### Le nouveau centre de tri « RECYTI » du SMITOM Lombric de Vaux-le-Pénil

Le centre de tri nouvelle génération, réalisé en 2024 et 2025, entrera en exploitation début mai 2026. Les nouveaux équipements, plus performants, optimiseront la captation et la valorisation des emballages, en particulier les petits plastiques et films souples.

## Taxe Enlèvement Ordures Ménagères

En 2025, les conseillers communautaires ont comme chaque année voté les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) concernant les syndicats SMITOM, SMETOM et SITEOM. Le taux du syndicat du SMICTOM a été voté par le syndicat lui-même. Les produits présentés ci-dessous par commune sont intégralement reversés aux syndicats concernés.

### SIETOM 77

**10,40%**  
taux 2025\*

pour les communes de : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Gregy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Yèbles

**10,10%**  
taux 2025\*

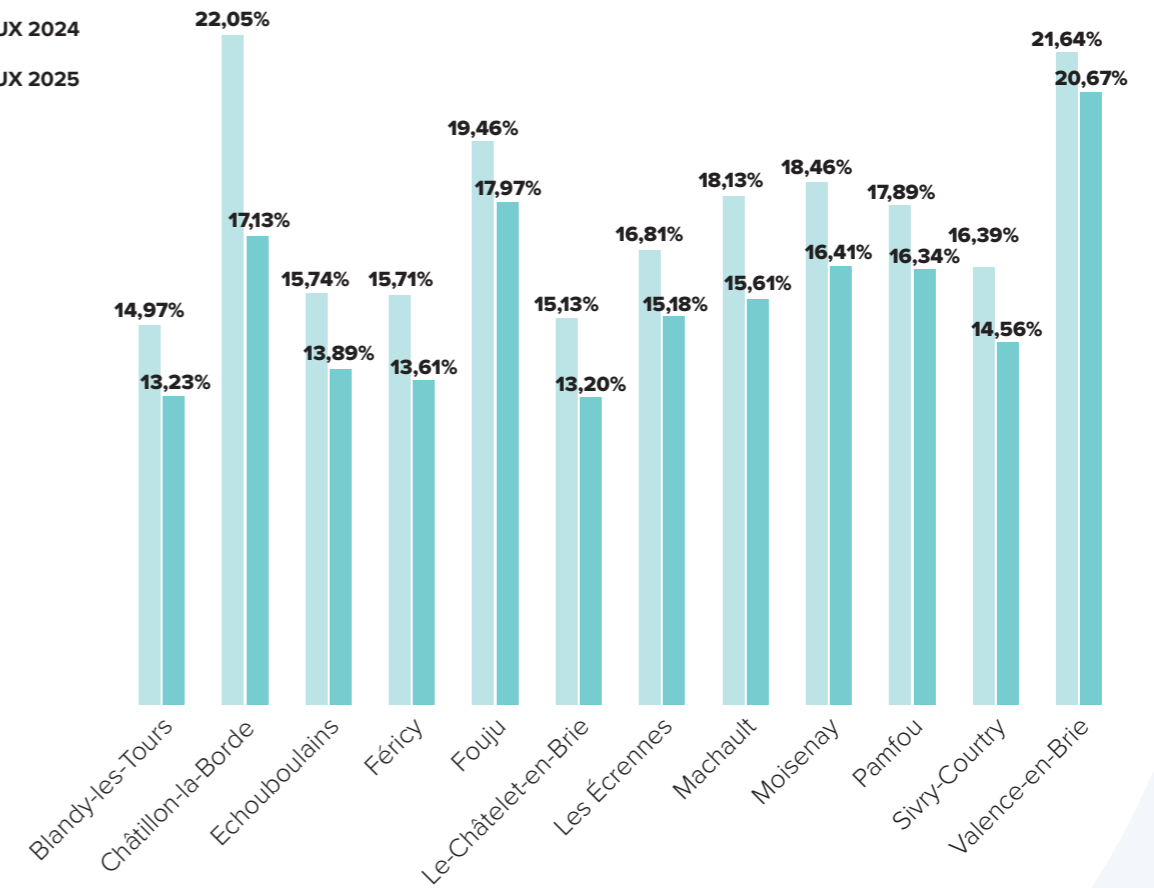
pour les communes de : Chaumes-en-Brie, Coubert, Solers

\*Pas d'évolution depuis 2024

### SMITOM-LOMBRIC

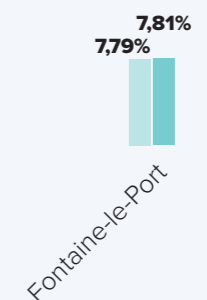
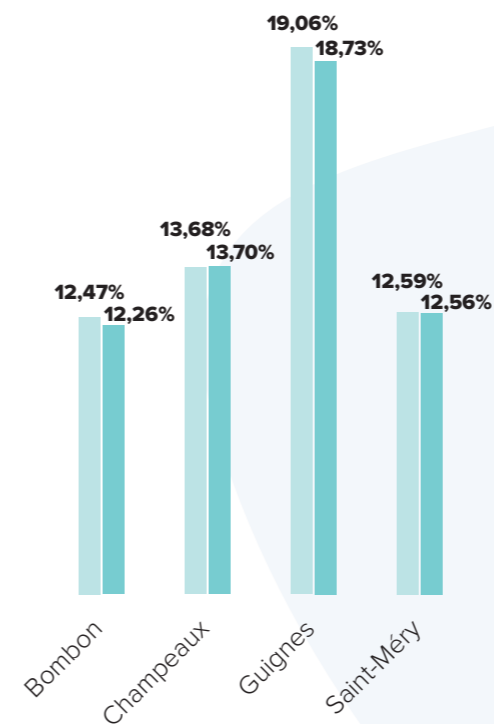
#### LÉGENDE

TAUX 2024  
 TAUX 2025



### SMETOM GEEODE

### SMICTOM



# GeMAPI



La **compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** comprend plusieurs missions liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle inclut la gestion des cours d'eau, des plans d'eau, des zones humides, ainsi que la protection des zones urbanisées contre les risques d'inondation. Cette compétence vise à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques tout en assurant la sécurité des populations face aux risques liés à l'eau.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



## Le périmètre de la CCBRC est couvert par 3 syndicats



### Le SYAGE

exerce la compétence GeMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et de ses affluents.



### Le Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

(SM4VB) exerce la compétence GeMAPI sur le bassin versant constitué des cours d'eau suivants :  
Ru d'Ancoeur, Ru de la Noue,  
Ru du Châtelet  
et Rue de la Vallée de Javot.

### SMAE Ru de l'Étang

exerce la compétence GeMAPI sur une toute petite partie du territoire de la CCBRC, à savoir une partie du territoire de la commune d'Echouboulains.

La taxe GeMAPI a été instituée le 14 avril 2021 pour un effet fiscal à compter de l'année 2022. (art. 1639 A bis du Code Général des Impôts). Le produit de l'année 2025 a été d'un montant de 317 803 €, ce dernier correspondant aux dépenses liées aux cotisations pour le SYAGE, SM4VB et le SMAE Ru de l'étang.

Le produit de cette imposition est exclusivement réservé au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de la CCBRC sur cette compétence.

# Développement économique



La compétence développement économique confère à la CC  
économique du territoire avec pour objectif de dynamiser et  
se traduit concrètement par diverses actions qui permettent d'attirer des entreprises sur le territoire, accompagner les porteurs de projets économiques, faciliter leur installation, créer et gérer des zones d'activité, soutenir le commerce local, recenser et valoriser les entreprises installées, favoriser l'innovation et l'emploi local.

L'intercommunalité s'affirme comme un interlocuteur privilégié des entrepreneurs et porteurs de projets, facilitant leur mise en relation avec les partenaires locaux : Chambre des Métier et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Initiative Melun Val-de-Seine Sud Seine-et-Marne...

Un point d'accueil et un contact unique sont instaurés pour l'ensemble des entreprises, quels que soient leurs besoins, qu'il s'agisse de recherche de locaux, d'implantation, de recrutement, de cession ou en les orientant vers les ressources appropriées.

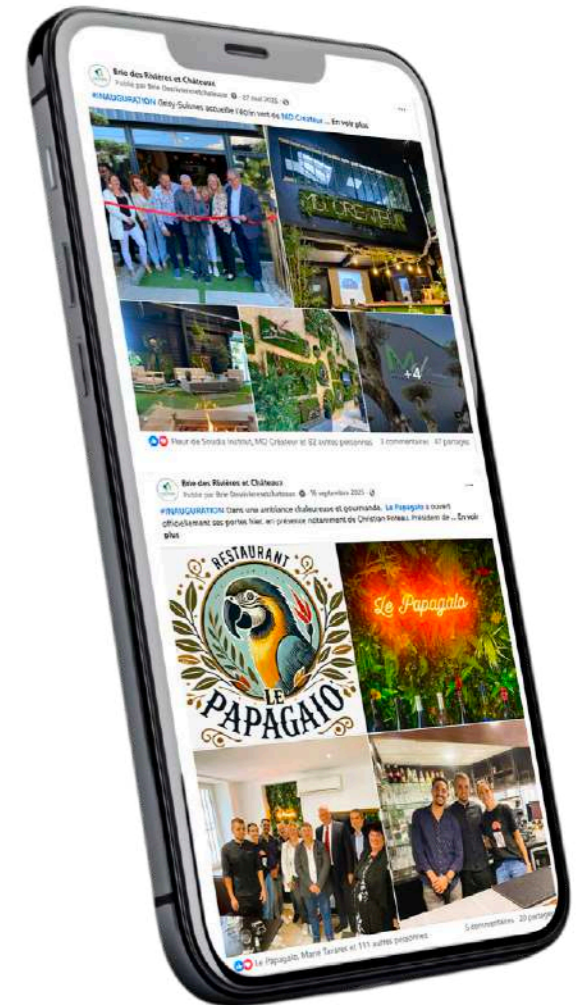
La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux offre également un accompagnement aux entreprises dans le cadre de la recherche et le montage de dossiers de demande de subventions.

Les offres d'emploi des entreprises, des partenaires et des collectivités sont diffusées sur les réseaux sociaux intercommunaux.

Des ateliers, conférences et réunions thématiques sont également proposés selon l'actualité ou les besoins identifiés.

Une veille des terrains et locaux disponibles à la vente ou à la location est réalisée, tout comme le suivi des projets communaux à vocation économique et le développement des zones d'activité du territoire.

Les entreprises du territoire sont valorisées via les supports de communication de l'intercommunalité : sites Internet, réseaux sociaux et application Intramuros.



Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

# Les aides aux entreprises

En 2025 la CCBRC a poursuivi son partenariat avec l'association Initiative Melun Val-de-Seine & Sud Seine-et-Marne, qui soutient depuis 2015 la création, la reprise et le développement d'entreprises. Initiative MVS Sud77 octroie des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, disponibles à taux 0 % pour divers secteurs d'activité.



**8**  
entreprises  
ont bénéficié de ces prêts  
d'honneur pour un montant de  
**119 500 €**



**1**  
journée de valorisation  
a été organisée le 13 mars 2025,  
avec la visite de :  
**3 entreprises accompagnées**



**5**  
commerces  
de proximité  
ont bénéficié de ces  
subventions en 2025  
**130 255 €**

**1**  
entreprise  
a bénéficié de ces  
subventions en 2025  
pour un montant total de  
**82 500 €**

En 2025, la Région Ile-de-France a continué de soutenir le maintien, la création, le développement et la reprise de commerces de proximité dans les territoires ruraux afin de contribuer à la revitalisation des centres-bourgs et renforcer l'attractivité des communes rurales. L'aide aux commerces de proximité en milieu rural permet l'attribution de subventions à l'investissement, sous conditions, pour les chefs d'entreprises.

La Région intervient également aux côtés des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour les accompagner dans la transformation écologique et énergétique et soutenir leurs projets de croissance créateurs d'emplois. Les aides « up » permettent l'attribution de subventions à l'investissement, sous conditions, pour les chefs d'entreprises.

## L'emploi

Le 24 septembre 2025, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux participait au forum de l'emploi organisé par la commune du Châtelet-en-Brie.



**25**  
offres d'emploi et de stages

proposées sur le stand de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux incluant des offres de la CCBRC, des communes et des entreprises locales. Toutes ces offres ont également été relayées sur les réseaux sociaux.



# La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à l'ère de l'intelligence artificielle



Vues d'intention architecturales au stade des études © RBA Architectes

En 2025, une nouvelle page s'est tournée pour la CCBRC en matière de développement économique puisque la commune de Fouju a été officiellement retenue pour accueillir le projet « Campus IA » qui ambitionne de devenir l'une des infrastructures numériques les plus importantes d'Europe et un levier majeur de souveraineté numérique pour la France, tout en créant des retombées concrètes pour ses habitants.

Concrètement, une douzaine de datacenters (contenant des supercalculateurs) permettront de stocker et traiter d'importants volumes de données nécessaires au développement de l'IA et de services numériques. Avec une puissance électrique prévue de 1 400 MW, Campus IA atteindra à lui seul, à terme, une capacité supérieure à l'ensemble du parc actuel de datacenters en France.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de long terme en s'implantant sur une zone pensée pour accueillir des projets à vocation économique. En effet, des élus seine-et-marnais avaient fait le choix éclairé, il y a près de 35 ans, de concentrer les droits à urbaniser à vocation économique sur les communes de Crisenoy et Fouju, afin de préserver l'équilibre rural et agricole du reste du territoire tout en évitant le mitage de petites zones économiques peu performantes.

En 2007, le Syndicat Mixte de la Charte Intercommunale de Développement Crisenoy Fouju Moisenay, créé en 1990, avait décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur 110 hectares appelée « ZAC des Bordes » qui devint également le symbole des nombreux contentieux.

En 2021, devant l'absence de réalisation concrète de projet sur la ZAC, l'Etat a décidé de l'implantation d'un centre pénitentiaire de 1000 places sur 20 hectares à Crisenoy. Face à la volonté réitérée de la commune de Crisenoy de se voir retiré toute possibilité de développement économique sur la ZAC, la CCBRC a œuvré pour obtenir le déplacement des droits à construire à vocation économique du territoire, vers d'autres communes, dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E).

La localisation du projet correspond donc aujourd'hui aux zones d'urbanisation préférentielles définies par le SDRIF-E, approuvé par décret en juin 2025. En choisissant ce site déjà destiné à l'activité économique, le projet présente l'avantage de remplacer des activités logistiques initialement envisagées, et ainsi limiter les nuisances potentielles liées au trafic routier intensif.



Carte : Périmètre prévisionnel du projet

## CONCERTATION - RÉUNIONS PUBLIQUES



### DATES CLÉS

- Début 2025
- 6 février 2025
- 19 mai 2025
- Octobre Novembre 2025
- 19 décembre 2025

**La CCBRC rencontre la société MGX** (Fonds d'Investissement des Émirats Arabes Unis spécialisé dans l'intelligence artificielle et les technologies avancées) et **BPI France** (Banque Publique d'Investissement) pour un projet d'implantation d'un campus dédié à l'intelligence artificielle (datacenters, supercalculateurs, espaces de formation).

**Le Président de la République, Emmanuel Macron et le Président des Émirats Arabes Unis** annoncent un partenariat stratégique et historique dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Dans le cadre du sommet « Choose France », Emmanuel Macron dévoile la liste des investisseurs étrangers qui ont confirmé vouloir s'installer en France. Après l'analyse de 120 sites potentiels et la visite de 55 sites en France, le choix de **l'implantation du projet Campus IA sur le territoire de la CCBRC à Fouju est officialisée.**

Concertation préalable volontaire de la Commission Nationale du Débat Public avec **5 temps forts** :

- Réunion publique d'ouverture le 15 octobre
- Webinaire le 21 octobre
- Ateliers de concertation le 29 octobre puis le 17 novembre qui a réuni près de 70 professionnels (entreprises, agriculteurs, organismes de formation, élus...),
- Réunion publique de synthèse le 17 novembre

**Concertation préalable** dans le cadre de la modification du Plan Local Urbanisme (PLU) de Fouju.

**Dépôt du permis de construire** valant division de la phase 1 du projet (bâtiment d'accueil et de formation, 3 datacenters et poste électrique).

# Développement touristique



La compétence développement touristique de la CCBRC contribue à renforcer l'attractivité du territoire, à coordonner et mettre en œuvre des actions visant à promouvoir et dynamiser le tourisme de la Brie des Rivières et Châteaux par diverses actions :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
 Reçu en préfecture le 02/07/2026  
 Publié le 02/07/2026  
 ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



**Promotion de l'offre touristique locale grâce à la plateforme en ligne valorisant les points d'intérêt et acteurs du tourisme répartis sur les 31 communes :** patrimoine culturel, naturel, randonnées, activités sportives et culturelles, producteurs locaux, hébergements de courte durée, restaurants, espaces de réception et évènementiel...



**Les acteurs du tourisme bénéficient également de la valorisation de la CCBRC via les supports de communication de l'intercommunalité :** réseaux sociaux, application Intramuros et le site Internet Seine et Marne Vivre en Grand :



**Accueil des porteurs de projets et des acteurs du tourisme :** la CCBRC est l'interlocuteur privilégié des professionnels du tourisme quels que soient leurs besoins (recherche de locaux, implantation, recrutement, cession...).



**Accompagnement des acteurs du tourisme dans le cadre de la recherche et du montage** de dossiers de demande de subventions.



**320** points d'intérêt et acteurs tourisme recensés sur la plateforme du Tourisme en ligne



**Participation à la stratégie départementale** du tourisme en partenariat avec Seine-et-Marne Attractivité.

**6 900 visiteurs annuels** sur le site Internet Tourisme

## L'attractivité du territoire

À moins d'une heure de la capitale par l'autoroute A5, la Brie des Rivières et Châteaux invite les visiteurs à découvrir un territoire où l'histoire dialogue avec la nature, où châteaux médiévaux et vallées verdoyantes composent un décor enchanteur.

**La Brie des Rivières et Châteaux bénéficie d'un environnement privilégié avec un :**

- Patrimoine bâti exceptionnel : **Château de Blandy-les-Tours, collégiale de Champeaux, Château des Dames...**

- Cadre naturel préservé : 91% d'espaces agricoles, naturels et forestiers, les forêts de Villefermoy et Barbeau, la **vallée classée de l'Ancoeur**, la vallée de l'Yerres, 7 Espaces Naturels Sensibles dont 2 ouverts au public (Le Chemin des Roses et Les Bordes Chalonges)...



En collaboration avec l'association Coderando, l'intercommunalité crée et actualise des itinéraires de randonnées et balades.

### Aujourd'hui, la CCBRC compte environ :



**200 km de tracés balisés**



**25 parcours labellisés**



**7 balades dans les villages**

**27 avril 2025**

Participation à la randonnée des 3 Châteaux à Blandy-les-Tours



**14 759 marcheurs**

Participation aux Journées des Plantes à Fontainebleau avec 2 producteurs du territoire invités par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

**29 et 30 mars 2025**



**10 000 visiteurs**



**ZOOM**



**17 mai 2025**

**Organisation des Rallyes du Val d'Ancoeur**, à Blandy-les-Tours, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et l'Office de Tourisme Melun Val-de-Seine

Cette année les 500 participants étaient invités à plonger dans un voyage médiéval à Blandy-les-Tours pour retrouver la mémoire grâce à 2 parcours ludiques à travers les rues de la commune. Une manière originale de (re)découvrir Blandy sous un autre regard, entre énigmes, jeux et patrimoine vivant. Du théâtre de rue, du gospel, une chorale, des ateliers et animations pour petits et grands, un marché des artisans et producteurs locaux ont également ravi les yeux et les papilles, sans oublier la médiation sur le Plan Paysage de notre riche et belle vallée de l'Ancoeur.



En 2025, le Château de Blandy-les-Tours a accueilli **55 900 visiteurs** grâce à un programme d'animations riche tout au long de l'année proposé par le Département de Seine-et-Marne et relayé via l'ensemble des supports de communication de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

## La Taxe de Séjour

La taxe de séjour, en vigueur depuis 2023 sur les 31 communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, a connu une augmentation significative depuis 2024 en raison de l'instauration d'une nouvelle taxe additionnelle au profit d'Île-de-France Mobilités. Cette taxe additionnelle s'élève à 200 % de la taxe de séjour initiale et s'applique à la ville de Paris ainsi qu'aux communes et communautés de communes de la région Ile-de-France.

Le montant de la taxe de séjour varie en fonction de la catégorie d'hébergement. Une partie de la taxe de séjour est reversée aux communes qui contribuent également à l'attractivité touristique notamment par l'entretien du patrimoine naturel et culturel communal. Les recettes sont affectées à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire : promotion touristique, entretien des sites...

### RÉPARTITION DE LA TAXE SÉJOUR

Part Taxe additionnelle Département 10%	<b>3 084,16 €</b>
Part Taxe additionnelle Région 15%	<b>4 626,24 €</b>
Part Taxe additionnelle IDF Mobilité 200%	<b>54 336,22 €</b>
Reversement aux communes	<b>10 906,38 €</b>
<b>Reste CCBRC</b>	<b>19 935,20 €</b>

**Total 2025 92 888,20 €**

# Environnement



## Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un projet territorial de développement durable

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



Le **Plan Climat-Air-Energie Territorial** (PCAET) est issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'article L.229-26 du Code de l'Environnement prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un PCAET. **Le PCAET de la CCBRC a été délibéré le 21 décembre 2023, son lancement a été effectif à partir de janvier 2024. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :**

la **réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES)

l'**adaptation** au changement climatique

la **sobriété** énergétique

la **qualité** de l'air

le **développement** des énergies renouvelables

### Il s'articule autour de 5 axes et 18 orientations :

La « Fête de l'environnement » de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a été organisée les 27 et 28 juin 2025 à la Ferme d'Arcy située du Chaumes-en-Brie mettant en lien les 5 axes du PCAET.



**AXE 1 :  
Le Bâti  
et l'Habitat**



**AXE 2 :  
La Mobilité**



**AXE 3 :  
L'Agriculture  
et la Nature**



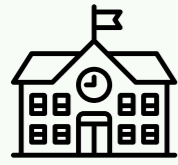
**AXE 4 :  
L'Économie  
Locale**



**AXE 5 :  
Les Énergies  
Renouvelables et  
de Récupération**

# Programme Ecopousse : sensibiliser les élèves du territoire à la transition écologique

DEPUIS SEPTEMBRE 2025 :



**31**  
classes

Environ

**746**  
élèves

du CP au CM2

**3**

**interventions**

par an par classe :  
ateliers ludiques et interactifs,  
jeux, quiz, défis écoresponsables

**14**

**Communes**

Coubert, Champeaux, Châtelet-en-Brie, Chaumes-en-Brie, Evry-Grégy-sur-Yerres, Guignes, Grisy-Suisnes, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Sainr-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Yèbles

**Action relancée**  
pour la période scolaire  
**2025/2026**

## L'INTERCOMMUNALITÉ EXERCE UN RÔLE DÉTERMINANT EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES ET DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE.

Le programme EcoPousse constitue un levier majeur du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), aux côtés des actions menées en faveur de la rénovation énergétique, des mobilités douces et de la maîtrise de l'énergie.

Destiné aux élèves de maternelle et d'élémentaire, ce dispositif éducatif vise à transmettre les écogestes dès le plus jeune âge et à faire des enfants de véritables ambassadeurs de la transition écologique.

En dotant les écoles du territoire d'outils pédagogiques adaptés et en mobilisant les familles, EcoPousse contribue à ancrer durablement les comportements écoresponsables. Cette démarche participe ainsi à la construction d'un territoire résilient face aux enjeux climatiques et environnementaux de demain.



## Actions menées



**AXE 1 :  
Le Bâti et  
l'Habitat**



**Le Service Unique à la Rénovation Énergétique (SURE)** est un dispositif permettant aux administrés(ées) de rencontrer un conseiller en énergie lors de cinq permanences hebdomadaires sur le territoire intercommunal (Bombon, Coubert, Guignes, Le Châtelet-en-Brie et Pamfou). Deux animations ont été organisées en 2025 : deux Réno'SURE, réunions d'information destinées au grand public (une à Chaumes-en-Brie et une au Châtelet-en-brie). Les deux animations ont réuni une trentaine d'habitants.

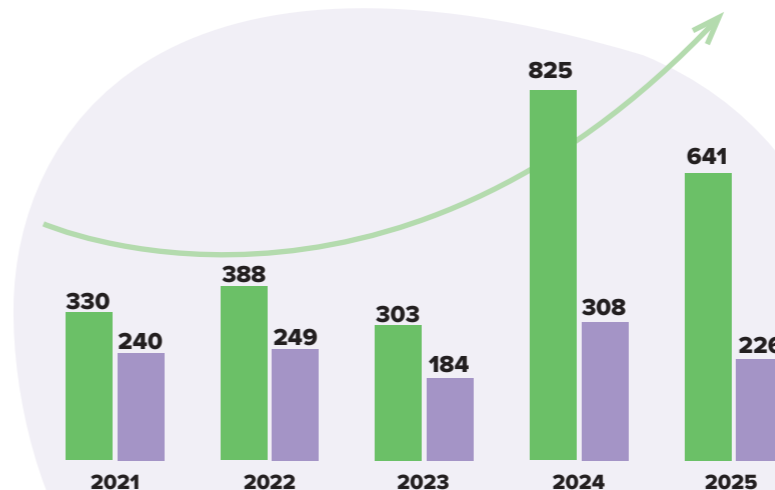
Le conseiller en énergie SURE permet aux administrés(ées) d'avoir un réel accompagnement dans la recherche de l'ensemble des subventions existantes, mais aide aussi à prioriser les travaux les plus importants à prévoir.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



**Le taux de satisfaction des usagers est remarquable AFFICHANT UNE NOTE MOYENNE DE 3.7 SUR 4 ET UN TAUX DE SATISFACTION DE 93.6 %** parmi les répondants  
(enquête de satisfaction menée par France Renov).

## 2021-2025 : DÉPLOIEMENT DU SURE



### LÉGENDE

■ TOTAL MISSION OU CONSEIL ■ NOMBRES DE MÉNAGES

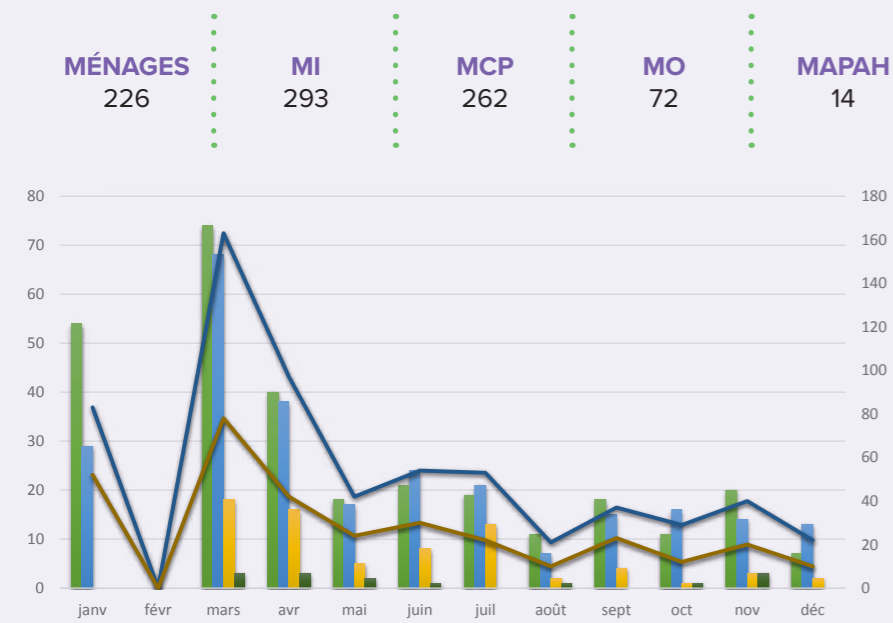
**Le nombre de missions réalisées en 2025 est inférieur à celui de la même période en 2024.**

Cela peut s'expliquer par une adoption tardive du budget de l'État, ainsi que par un changement important dans le volume d'avance proposé par l'Anah, qui a freiné l'engouement des ménages — notamment des ménages très modestes et modestes.

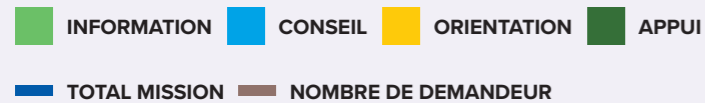
De plus la suspension de l'aide MPRPA du 23 juin à la fin septembre a provoqué un arrêt quasi complet sur juillet et août.

Sur septembre et novembre un retour à des niveaux plus ou moins corrects malgré baisse significative des aides.

## Bilan 2025 au 31 Décembre



### LÉGENDE



MI = Mission d'Information  
MCP = Mission de Conseil Personnalisé  
MO = Mission d'Orientation  
MAPAH = Mission d'Appui au Parcours d'Amélioration de l'Habitat

**Le passage de Sarenov' vers Conseil Rénov' a entraîné une interruption de la saisie des données entre le 28 janvier et la mi-mars, sans impact sur l'accompagnement des usagers.**

Cette migration fait suite à une légère modification de l'outil par l'Anah afin de le rendre conforme aux exigences des pactes territoriaux.

Durant cette période, le conseiller a conservé les informations sur support temporaire, puis a rattrapé la saisie en mars et avril, ce qui explique le pic d'activité observé au début du printemps.

Sur l'ensemble des missions d'orientation on observe 90 % des orientations vers des MAR et AMO Autonomie.

**226 FOYERS** du territoire **ACCOMPAGNÉS EN 2025**  
**PAR LE CONSEILLER EN ÉNERGIE MIS À DISPOSITION**  
(contre 286 foyers en 2024)



En 2025, le coût de cette action représente pour la CCBRC un montant de

**25 000 €**

**Le partenariat avec BlaBlaCar Daily a été établi à la fin du mois de septembre 2024.** Ce dispositif a pour objectif d'inciter les automobilistes du territoire à partager leurs trajets quotidiens via l'application BlaBlaCar Daily. En collaboration avec Île-de-France Mobilités, les conducteurs bénéficieront d'une rémunération d'au moins 2 € pour chaque covoiturage effectué, tandis que les passagers pourront voyager sans frais.

Ce partenariat avec Blablacar Daily a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2025. Après cette période, les aides d'Île-de-France Mobilités (IDFM) s'arrêtent puisque Île-de-France Mobilités a lancé un marché pour la mise en place d'une solution de covoiturage. La nouvelle solution de covoiturage est mise en place par Île-de-France Mobilités depuis début 2026 : elle s'appelle Covoit IDFM.



### AXE 2 : La Mobilité



**19 149**  
trajets  
en covoiturage



**481 598**  
kilomètres



Réduction de

**104 796**  
kilogrammes  
de CO<sub>2</sub> évités  
par rapport à des trajets  
individuels



**42 944 €**  
perçus par  
les conducteurs  
grâce à la prime  
de covoiturage de l'État



### AXE 3 : L'Agriculture et la Nature



L'année 2025 a été marquée par le déploiement de plusieurs initiatives en faveur de la préservation de la ressource en eau, s'inscrivant dans l'exercice de la compétence Eau et Assainissement de la collectivité :



Élaboration et vote par les élus du Conseil Communautaire en 2025 d'une **Stratégie de Protection de la Ressource en Eau et de Sobriété**, avec un plan d'actions à mettre en œuvre sur la période 2026-2031



Continuité du **Plan d'Actions Centre Brie** (animations agricoles, suivi qualité eau, ...) avec une reconduction pour la période 2026-2031



Partenariat avec la ville de Nangis pour la **participation au Plan d'Actions Ancœur** sur la période 2026-2031

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a mis en place un éco pâturages renouvelé chaque année en partenariat avec « Ecomouton » à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Châtelet-en-Brie, sur une surface de 5 500 m<sup>2</sup>.

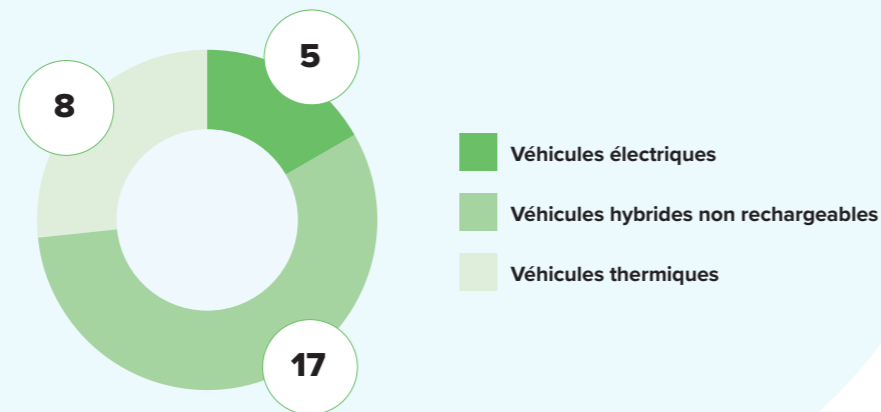


**AXE 4 :  
L'Économie  
Locale\***



**AXE 5 :  
Les Énergies  
Renouvelables et  
de Récupération\***

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux n'est pas en reste puisqu'elle a engagé depuis quelques années des actions pour décarboner sa flotte de véhicules :



\*Aucune action spécifique entreprise au cours de l'année 2025.



**27 et 28 juin  
2025**

La fête de l'environnement de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a été organisée à la Ferme d'Arcy située à Chaumes-en-Brie. Les informations sont situées dans la partie « Communication » du rapport d'activité page 30.

**BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**GRATUIT  
TOUT PUBLIC  
RESTAURATION  
SUR PLACE**

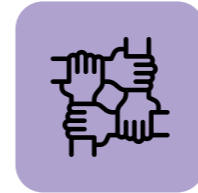
**FÊTE de L'ENVIRONNEMENT**  
DE LA NATURE AUX ÉNERGIES

**28 JUIN 2025**  
10h-18h

VISITE GUIDÉE | PRODUCTEURS LOCAUX  
ATELIERS | ESCAPE GAME | EXPOSITION

**Chaumes-en-Brie**  
LA FERME D'ARCY

# Action sociale



## Service Autonomie à Domicile (SAD)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



La mission du Service Autonomie à Domicile (SAD) consiste à accompagner les personnes âgées, handicapées, malades ou en congé maternité par le biais d'interventions à domicile, facilitant ainsi la gestion de leurs tâches quotidiennes. Cette assistance est rendue possible grâce à des conventions établies avec divers organismes : caisses de retraite, mutuelles, département de Seine-et-Marne par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui financent des heures de prise en charge pour les personnes dépendantes.

EN 2025



**128**  
bénéficiaires



**13 667**  
heures  
d'intervention  
à domicile



**18**  
aides à  
domicile



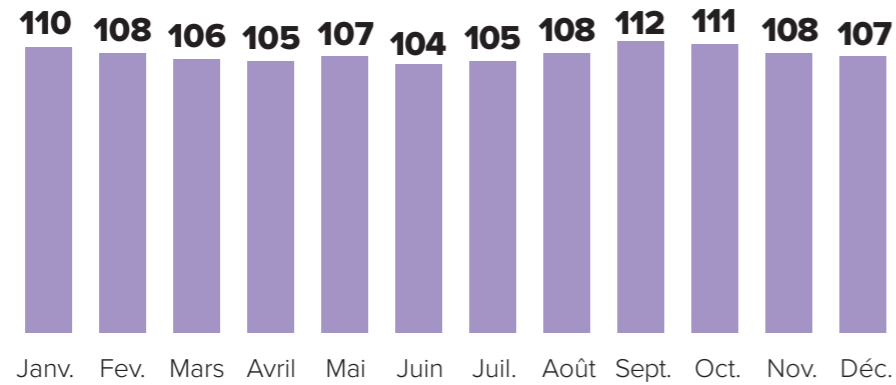
MOYENNE D'ÂGE  
DES BÉNÉFICIAIRES :

**6**  
bénéficiaires  
de moins  
de 59 ans

**8**  
bénéficiaires  
de 60 à 70 ans

**114**  
bénéficiaires  
de plus  
de 71 ans

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR MOIS



En ce qui concerne les requêtes adressées au SAD qui ne peuvent être satisfaites dans l'immédiat, une liste d'attente est établie afin de pourvoir aux demandes au fur et à mesure de la libération de places. En 2024, le SAD a répondu à l'ensemble des sollicitations d'aide à domicile correspondant au périmètre d'intervention et aux compétences du service.

En 2025, un livret d'accueil a été rédigé et mis à la disposition des bénéficiaires du SAD



En 2025, les aides à domicile ont suivi les formations suivantes :

Sensibilisation sur la **maltraitance et les risques médicamenteux**

**Formation PSC1**  
(sauveteur secouriste du travail)  
pour 4 salariés qui ne l'avaient pas encore effectué

Sensibilisation **aux troubles de la déglutition**

Sensibilisation **aux troubles du comportement** du sujet âgés

Prévenir les **risques liés à la perte d'autonomie**

La **santé mentale** des personnes âgées

Sensibilisation à l'**hygiène bucco-dentaire**

Sensibilisation à la **bienveillance**

En 2025, un dispositif d'intégration des nouveaux agents du Service d'Aide à Domicile a été élaboré.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

La CCBRC a développé un parcours d'intégration structuré et complet pour les nouveaux agents du Service d'Aide à Domicile, visant à garantir une prise de poste sécurisée et une montée en compétences progressive :



**Un accompagnement progressif et encadré**



**Un parcours e-learning innovant**  
en partenariat avec la Plateforme Départementale des Métiers de l'Autonomie (PDMA)

## Portage de repas

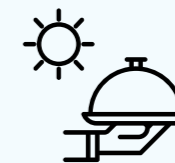
Dans le cadre d'un contrat établi avec Affinity Traiteur depuis septembre 2021, le service des affaires sociales organise la livraison de repas à domicile en liaison froide, afin de permettre aux personnes en situation de dépendance de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à se soucier des courses ou de la préparation culinaire.

**87**  
bénéficiaires



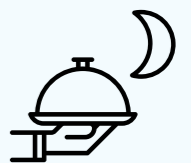
Nouveau marché en juin 2025, renouvelé avec **Affinity traiteur** = aucune augmentation tarifaire pour les usagers\*

**12 893**  
repas du midi



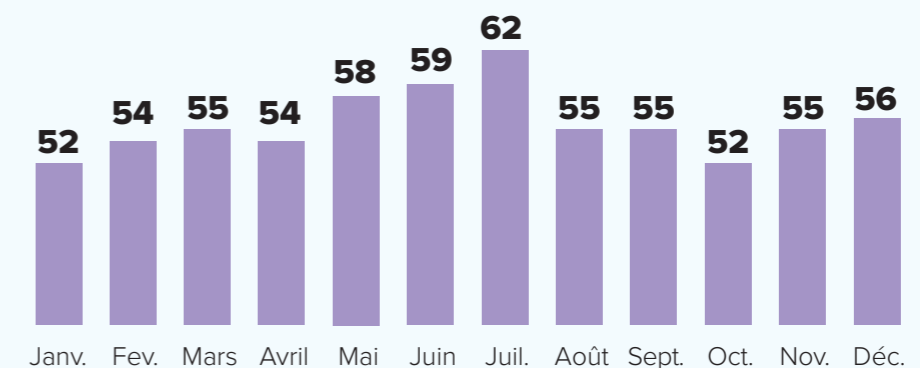
Les tarifs n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation au cours de l'année 2025.

**3 172**  
collations du soir

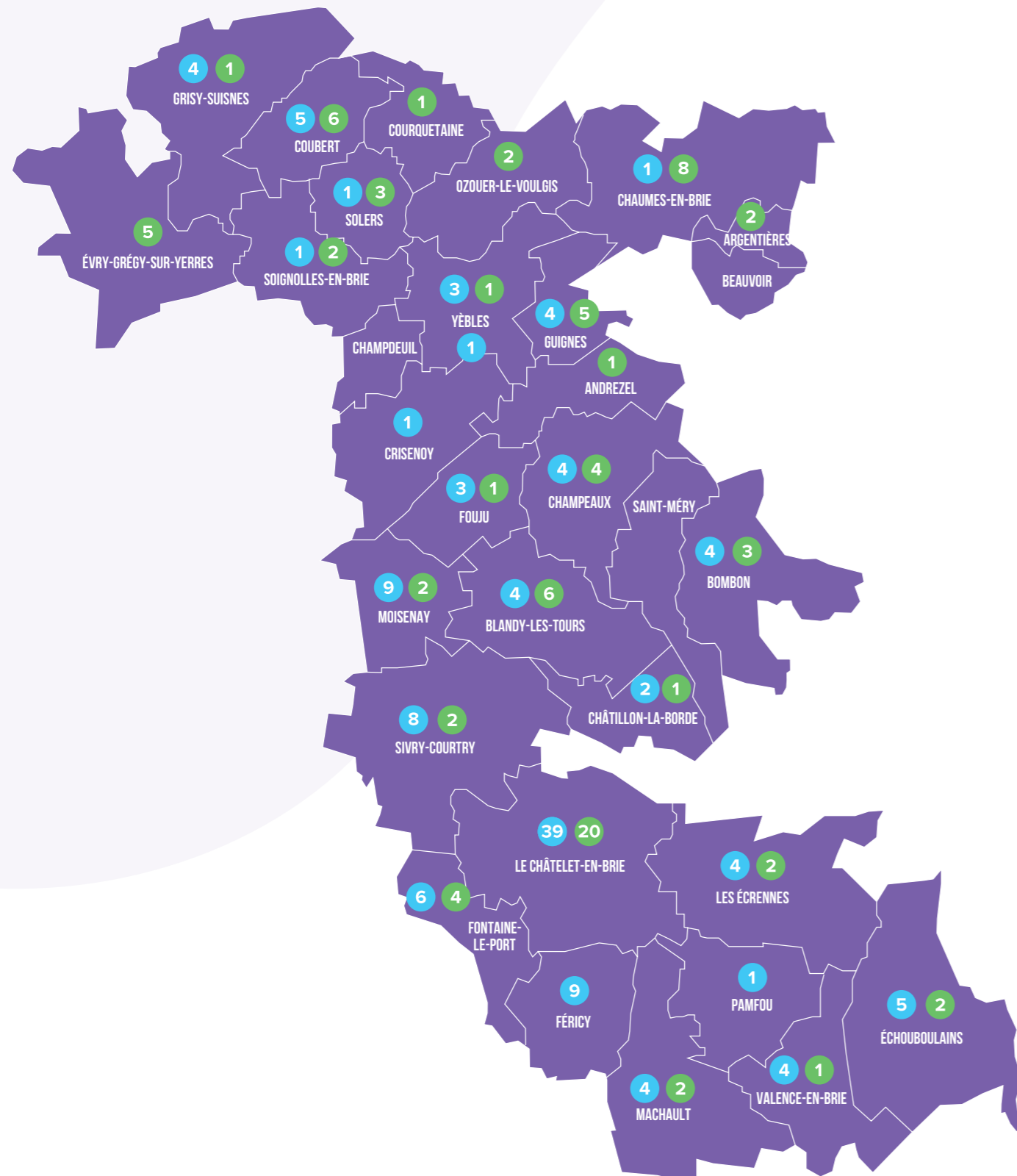


\*La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux prend à sa charge le différentiel (+ 1.01 € repas pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux)

## NOMBRE DE PERSONNES AU COURS DE L'ANNÉE AYANT BÉNÉFICIÉ DU PORTAGE DE REPAS



**NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR COMMUNE :  
SERVICE D'AUTONOMIE À DOMICILE (SAD) ET PORTAGE DE REPAS**



**LÉGENDE**

- NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SERVICE D'AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)
- NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PORTAGE DE REPAS

27 novembre  
2025



**Événement  
Centr'aider**

à destination des aidants  
organisé dans les locaux  
de l'ALSH au Châtelet-en-Brie

**Épicerie solidaire**

La finalité de l'épicerie solidaire située à Grisy-Suisnes est d'apporter une assistance ponctuelle aux administrés(ées) engagés dans un processus de réinsertion, en leur fournissant un soutien alimentaire, complété d'un soutien budgétaire. Cette épicerie opère grâce aux dons provenant des banques alimentaires (Episol) et des magasins (Lidl), tout en enrichissant ses stocks par des achats à tarif réduit : la Croix Rouge, la Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France (BAPIF). Elle offre ainsi la possibilité d'accéder à des prix modiques sur une sélection de produits frais, de denrées non périssables et d'articles d'hygiène, destinés aux bénéficiaires traversant une période difficile de leur existence.

Pour pouvoir bénéficier de l'épicerie solidaire, les administrés(ées) doivent résider sur le territoire de la CCBRC depuis au moins 6 mois et justifier d'un reste à vivre inférieur à 7 € par jour et par individu. Les droits d'accès sont valables pour une durée de trois mois et nécessitent un renouvellement. Les dossiers complets sont transmis à la CCBRC par les Centres Communaux

**NOMBRE DE PERSONNES AU COURS DE  
L'ANNÉE AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ÉPICERIE  
SOLIDAIRE :**



**40**  
bénéficiaires

1<sup>er</sup> trimestre  
**39**

2<sup>ème</sup> trimestre  
**36**

3<sup>ème</sup> trimestre  
**35**

4<sup>ème</sup> trimestre  
**36**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

**Les clés pour informer les aidants**

Solutions & services près de chez vous  
Le 27 novembre, de 14h à 17h  
Au Châtelet-en-Brie, à l'ALSH



Inscrivez-vous pour venir récupérer vos outils



d'Action Sociale (CCAS) des communes, après étude et approbation de leur part. La CCBRC se réserve le droit de refuser tout dossier jugé incomplet ou non conforme au règlement intérieur.

Les dossiers litigieux sont étudiés avec la Vice-Présidente en charge de l'action sociale, la responsable du service des Affaires Sociales de la CCBRC et une personne représentant la commune du demandeur.

Afin de palier au déficit d'approvisionnement de protéines, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a signé en 2025 **une convention de dons avec la Conserverie Chancerelle** qui a fait don de



**2 880**  
boîtes de thon



montant financé par le CCBRC  
transport =  
**506 € HT**



## PARTENARIATS EN 2025

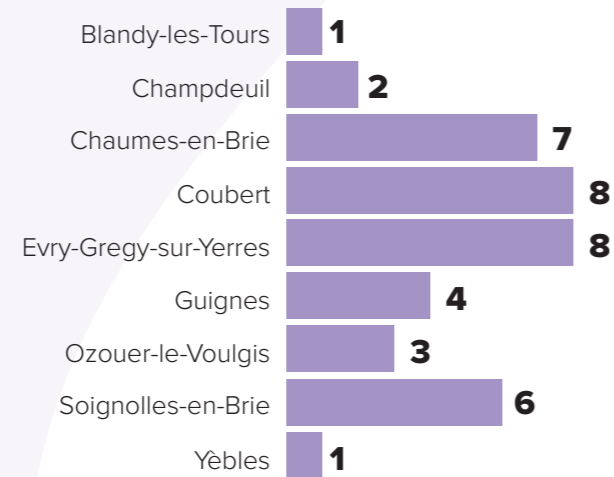
CCBRC / Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Melun Val-de-Seine :  
**ateliers gratuit - initiation aux gestes de premiers secours pour les nourrissons et enfants**

CCBRC / Association « La Colombe des aidants »  
**ateliers à destination des parents d'enfants atteints de troubles autistiques, Dys et de Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité de l'enfant (TDAH)**

CCBRC / Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées (CRT) de Mormant  
**pour l'orientation des bénéficiaires qui auraient besoin de soins**

CCBRC / Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Mormant **également pour l'orientation des bénéficiaires qui auraient besoin de soins**

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMMUNE



## Santé

### PROJET DE MAISONS MÉDICALES

Une convention de partenariat avec la Société d'Économie Mixte Ile-de-France (SEM Ile-de-France) a été établie en octobre 2021, annonçant le lancement de la construction de deux maisons de santé sur les communes de Soignolles-en-Brie et Champeaux.

Suite au départ des deux médecins exerçant à Soignolles-en-Brie, la SEM Ile-de-France a déclaré qu'elle ne débiterait pas les travaux tant que de nouveaux médecins n'auraient pas manifesté un intérêt pour cette future maison médicale. La présence d'au moins un nouveau médecin hors Île-de-France constitue une condition sine qua non pour bénéficier du financement de la Région.

Face à l'inflation du coût de la construction, à l'absence de nouvelles candidatures de professionnels de santé, et de ce fait à la perte des subventions, la SEM Ile-de-France a acté son désengagement du projet en 2025. La CCBRC poursuit néanmoins sa réflexion sur d'autres dispositifs envisageables visant à favoriser l'installation et le maintien de l'offre de soins sur le territoire.

**Les élus ont décidé de procéder à l'achat de la parcelle située à Soignolles-en-Brie pour un montant de 72 000 € TTC études comprises afin de la préserver et constituer une réserve foncière dans le cadre d'un projet d'intérêt général conformément au PLU de la commune.**

### AIDE À L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MÉDECIN

Dans le cadre de sa politique d'attractivité médicale, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a signé une convention tripartite en 2025 avec l'EHPAD « La Mélod'hier » et un médecin généraliste prévoyant une aide de 24 000 € TTC à l'installation.

Le projet ne s'est pas concrétisé, le praticien s'est désisté, entraînant l'annulation de la convention sans versement financier. Cet échec illustre les difficultés persistantes de recrutement médical en milieu rural malgré les dispositifs incitatif. L'intercommunalité poursuit néanmoins sa mobilisation en faveur du maintien de l'offre de soins sur le territoire.



### Participation à la soirée d'accueil des étudiants en médecine

organisée par la CPTS de Melun Val-de-Seine : promouvoir le territoire auprès de futurs praticiens et de susciter des vocations d'installation



Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



### LA CABINE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE SITUÉE À GRISY-SUISNES

Dans le cadre de sa démarche visant à remédier au désert médical auquel fait face le territoire, ainsi qu'à désengorger les cabinets médicaux et les services d'urgence, la CCBRC a entrepris une étude sur l'intérêt et la faisabilité de l'installation d'une cabine de téléconsultation médicale sur son territoire, afin de permettre aux administrés ne disposant pas de médecin traitant d'accéder aux soins.

Après validation de ce projet par le Conseil Communautaire et en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne, l'installation de la cabine de téléconsultation a eu lieu en décembre 2023 dans les locaux de la mairie de Grisy-Suisnes. Cette télécabine est mise à disposition pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, avec une participation financière annuelle versée au Département d'un

montant de 2 000 € destinée à couvrir les frais liés aux fluides. Suite à des phases de tests, les consultations ont débuté le 15 janvier 2024.

Cependant, en septembre 2024, l'intercommunalité a été informée que le fournisseur était en liquidation judiciaire, entraînant la fermeture de la télécabine. Le Département de Seine-et-Marne a alors pris l'initiative de relancer ces télécabines dans les meilleurs délais. Un choix de nouveaux prestataires a été présenté, et la société Hopi Médical a été sélectionnée.

Le Département a décidé de céder à l'euro symbolique la télécabine à la CCBRC et de financer sa réhabilitation avec le nouveau fournisseur. Les consultations ont repris en juillet 2025 avec une faible fréquentation au regard des actions de communication mises en place et en comparaison du démarrage de 2024.





## Petite enfance - Enfance - Jeunesse

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à définir, en partenariat avec les communes, le tissu associatif et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le projet éducatif et social en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles sur le territoire intercommunal, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Elle permet d'identifier les besoins prioritaires du territoire, de déterminer les secteurs d'intervention à privilégier, d'adapter ou de pérenniser l'offre de services existante et de développer de nouvelles actions.

À l'issue de l'évaluation de la CTG 2021-2024 et du diagnostic territorial réalisé, un travail partenarial entre la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, les communes membres, les acteurs associatifs la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caf a été conduit au sein de groupes de travail dédiés, permettant ainsi l'élaboration et la formalisation du plan d'action actualisé destiné à être déployé sur le territoire pour la période 2026-2030.



En 2025

**2**  
comités  
techniques

**1**  
comité  
de pilotage

**3**  
groupes  
de travail

=

**Nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030**



### DATES CLÉS

Décembre 2023

Achat de la télécabine, installée à Grisy-Suisnes en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne

15 janvier 2024

Mise en place de la télécabine

Entre le 15 janvier 2024 et le 31 août 2024

80 consultations

Septembre 2024

Liquidation judiciaire du fournisseur « H4D » et fermeture de la télécabine

Septembre 2025 à Mai 2025

Étude des fournisseurs, cession de la télécabine du Département à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à l'euro symbolique et réhabilitation de la télécabine avec le nouveau fournisseur « Hopi médical »

Juin 2025

Réouverture de la télécabine

Juin à Décembre 2025

1 consultation

### La fréquentation de la télécabine n'évolue pas, malgré la mise en œuvre d'un plan de communication

mobilisant la presse, les réseaux sociaux, les communes (affichage, flyers) et de nouveaux articles de presse.

L'absence de prise de rendez-vous s'explique notamment par la demande d'Hopimédical visant à obtenir la présence d'un infirmier pour prendre les constantes (refus du recours infirmier pour raisons de coûts et de respect des engagements initiaux), mais également par un dysfonctionnement de leur site de prise de rendez-vous. "Hopi médical" n'a pas été en capacité d'utiliser la télécabine dans toutes ses fonctionnalités. Les médecins n'ont pas été formés à l'utilisation de celle-ci.



### Quatre pistes ont été évoquées

par les élus en fin d'année 2025 :

Changer de prestataire et passer par Baudicare (ancien H4D), option toutefois beaucoup plus coûteuse que Hopimédical.

Fermer la télécabine et basculer sur un système de prise de rendez-vous à distance.

Remettre la cabine de téléconsultation au Département.

Demander au Département de rentrer en contact avec Hopimédical pour que la prestation soit plus fluide et moins contraignante.



# Petite enfance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les élus de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont accordés sur l'obligation d'assurer la continuité du service à la population, en particulier pour les structures petite enfance. Placée en zone prioritaire par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) la Communauté de Communes dispose d'un taux de couverture constaté au 9 octobre 2025

de 53,3 %. Ce taux est calculé sur la base des capacités d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans, rapportées à la population cible du territoire. Gestionnaire d'une crèche familiale et collective et de deux multi-accueil, la CCBRC fonctionne en prestation de service unique et perçoit, à ce titre, un financement direct de la CAF.

## Les structures petite enfance

### CRÈCHES

**Multi-accueil intercommunal**  
3 ter rue du 19 Mars 1962  
77830 Pamfou  
01 60 39 03 46

**Multi-accueil intercommunal**  
Jean-Jacques Barbaux  
39, rue des Trois Maillets  
77133 Machault  
01 64 22 87 89

**Crèche familiale Intercommunale**  
2 rue des petits Champs  
77820 Le Châtelet-en-Brie  
01 60 66 67 61

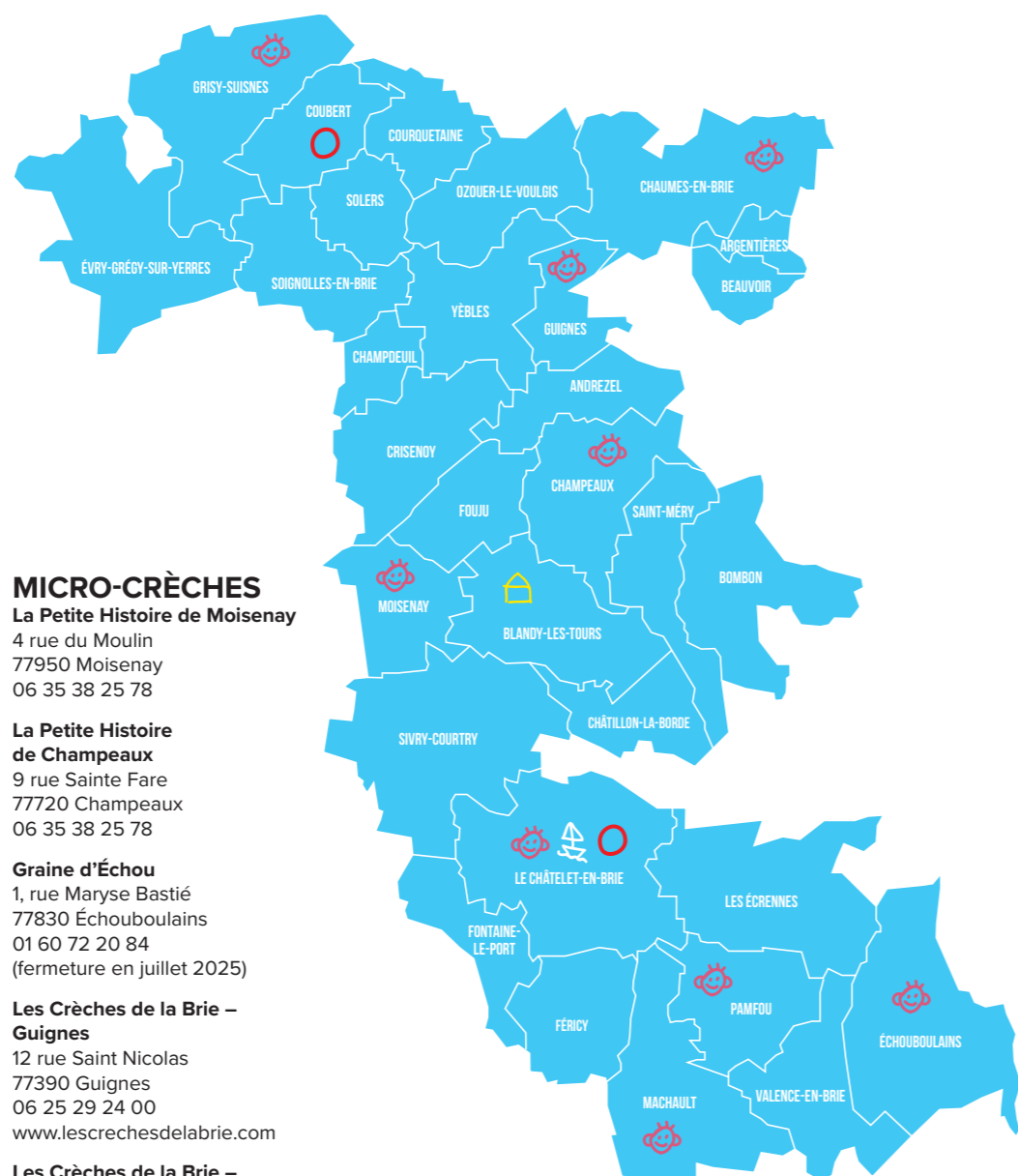
**Crèche familiale de Verneuil-l'Étang**  
16, rue Jean Jaurès  
77390 Verneuil-l'Étang  
01 64 42 32 26

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS Les P'TITS CHOUX**  
16, rue du Château des Dames  
77820 Le Châtelet-en-Brie  
07 81 10 89 22

**MAM Maison d'Assistants Maternelles « Blandy'Chou »**  
7 bis, place des Tours  
77115 Blandy-les-Tours  
06 50 55 47 56

**RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**  
6 route de Fontaine-le-Port  
77820 Le Châtelet-en-Brie  
01 60 66 65 69

2 avenue Jean Jaurès  
77170 Coubert  
01 64 16 46 72



### MICRO-CRÈCHES

**La Petite Histoire de Moisenay**  
4 rue du Moulin  
77950 Moisenay  
06 35 38 25 78

**La Petite Histoire de Champeaux**  
9 rue Sainte Fare  
77720 Champeaux  
06 35 38 25 78

**Graine d'Échou**  
1, rue Maryse Bastié  
77830 Échouboulains  
01 60 72 20 84  
(fermeture en juillet 2025)

**Les Crèches de la Brie – Guignes**  
12 rue Saint Nicolas  
77390 Guignes  
06 25 29 24 00  
www.lescrechesdelabrie.com

**Les Crèches de la Brie – Chaumes**  
10 boulevard Aristide Briand  
77390 Chaumes-en-Brie  
06 25 29 24 00  
www.lescrechesdelabrie.com

**LES MINI CHOUX**  
6 allée des Noisetiers  
77166 Grisy-Suisnes  
01 60 02 71 54  
lesminichoux.grisy@gmail.com

### LÉGENDE

- Établissement d'Accueil Jeunes Enfants
- MAM - Maison des assistants(es) maternels(les)
- LAEP - lieu d'accueil enfants parents
- RPE - Relais Petite Enfance

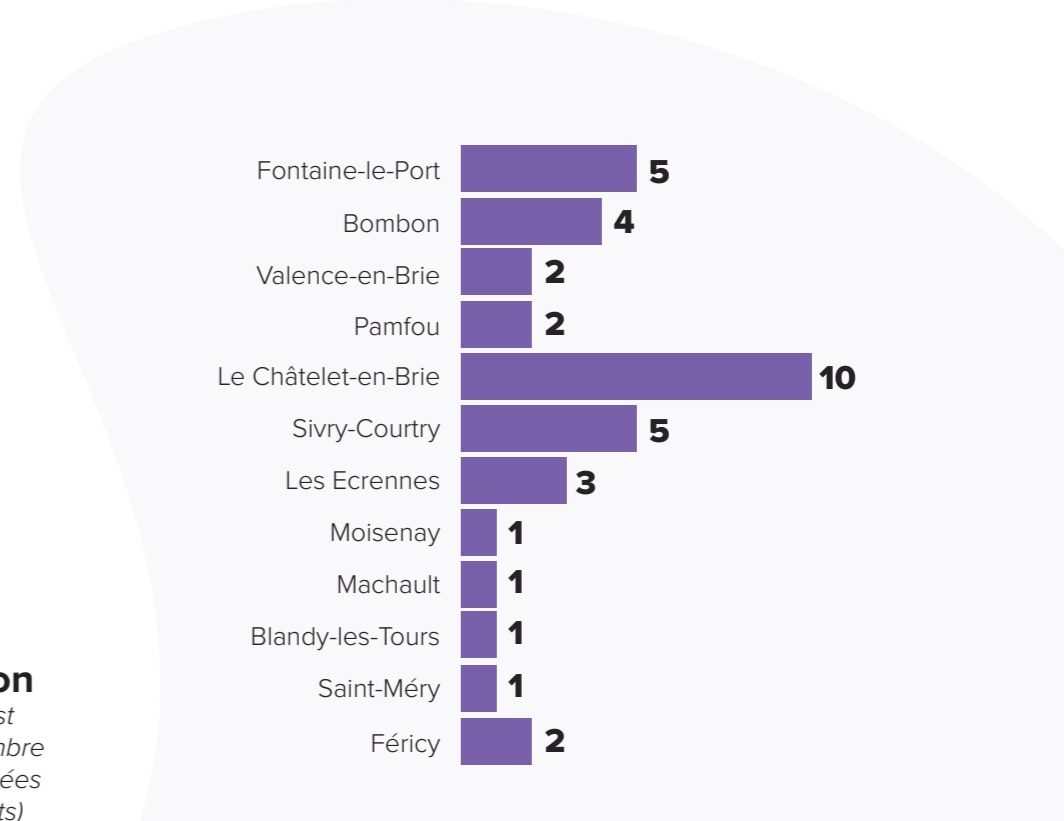
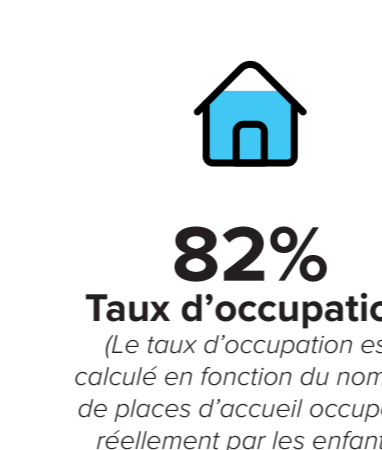
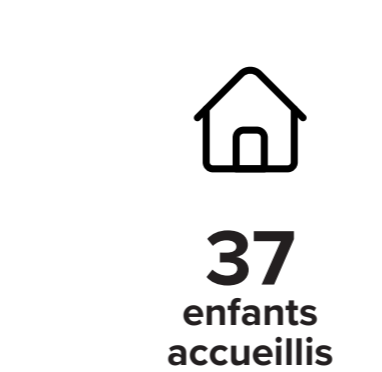
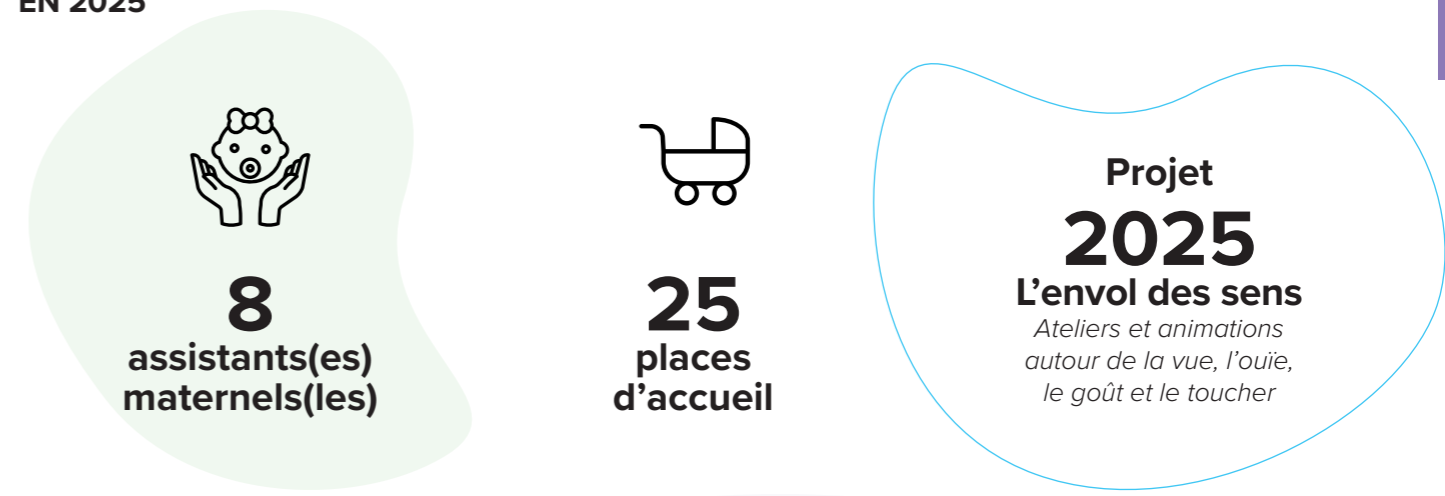
# La crèche familiale

La crèche familiale située au Châtelet-en-Brie est ouverte du lundi au vendredi de 7h30-18h30, sans fermeture annuelle, à l'exception des week-ends et des jours fériés. Elle dispose d'un agrément pour 60 places. Les assistants(es) maternels(les) exercent leur activité sur le Sud du territoire de l'intercommunalité.

L'équipe encadrante se compose d'une responsable, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une adjointe administrative. Les missions de cette équipe englobent la gestion administrative, financière et pédagogique de l'ensemble de l'établissement, permettant ainsi aux assistants(es) maternels(les) d'être déchargés(ées) de toutes formalités.

Des professionnels extérieurs, tels qu'un psychologue pour des groupes d'analyse de pratique réguliers ou encore d'artistes, sont également sollicités pour intervenir auprès des équipes et/ou des enfants. Le bien-être du personnel constitue une priorité, pour laquelle divers moments sont organisés, tels que des réunions d'équipe, des ateliers créatifs, des ateliers de bien-être et des travaux de groupe, afin de favoriser les échanges, la réflexion et la création collective. Les repas, quant à eux, sont fournis et préparés sur place.

### EN 2025



## LES ATELIERS EN 2025



**Bien-être pour les assistants(es) maternels(les) :**  
10 ateliers de réflexologie, voyage sonore et méditation, massage sur chaise, et fabrication de produits de beauté bio pour favoriser la détente et le mieux-être.



**L'envol des sens**  
Ateliers sensoriels tout au long de l'année pour accompagner les enfants dans la découverte, le développement et la maîtrise de leurs cinq sens.



**Les passerelles :**  
10 ateliers de familiarisation pour les enfants de la crèche familiale entrant à l'école, en partenariat avec le centre de loisirs intercommunal du Châtelet-en-Brie.

## Le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux

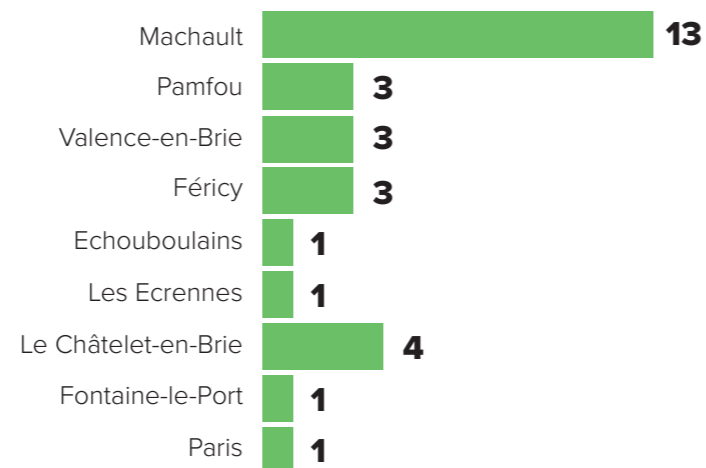
Le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux est situé à Machault. Il dispose d'un agrément pour 17 places modulées : 12 places de 8h00 à 18h00 et 5 places de 8h30 à 16h30. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, avec quatre semaines de fermeture par an. L'équipe est constituée d'une responsable, de deux auxiliaires de puériculture et de trois agents d'éveil et de service. Des professionnels extérieurs ou en vacation peuvent également intervenir auprès des enfants et/ou de l'équipe pour animer des ateliers, des formations ou des groupes de parole. Cet établissement aspire à favoriser le lien avec les familles en les impliquant dans la vie de la structure, tout en promouvant les interactions intergénérationnelles à travers divers projets. Les repas sont préparés sur place, en veillant à respecter la saisonnalité des fruits et légumes et à contrôler les apports nutritionnels recommandés pour les enfants en fonction de leur âge.



**17**  
places  
**30**  
enfants  
accueillis



**16**  
ateliers  
avec  
les aînés



**68%**  
taux  
d'occupation

*(Le taux d'occupation est calculé en fonction du nombre de places d'accueil occupées réellement par les enfants.)*



**4**  
ateliers  
avec  
les parents

## LES ATELIERS EN 2025



### Partenariat avec l'association des aînés de Machault

7 séances de lecture  
2 séances de jardinage  
3 sorties au parc



### Semaine du goût

Participation à la semaine nationale du goût : une épice différente chaque jour (*curry, noix de muscade, paprika, curcuma, cannelle*) découverte en atelier le matin puis intégrée au menu du midi



### Initiation sportive et motrice

4 séances



### Eveil musical

10 séances

# Le multi-accueil de Pamfou

Le multi-accueil de Pamfou est un établissement intercommunal d'accueil du jeune enfant. Il dispose d'un agrément de 18 places et propose un accueil modulable en fonction des besoins des familles (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence). L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 8h00 à 19h00, et ferme trois semaines par an. Un regroupement de multi-accueils est organisé 6 semaines par an.

L'équipe est constituée d'une responsable éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture et de trois agents d'éveil et de service. Un agent volant vient renforcer l'équipe en cas de besoin. Des professionnels extérieurs ou en vacation peuvent également intervenir auprès des enfants et/ou de l'équipe pour animer des ateliers, des formations ou des groupes de parole.

Cet établissement aspire à favoriser l'autonomie, la motricité libre et sensibiliser au développement éco responsable. Les différents projets sont pensés dans une dynamique de co-construction avec les familles. Les repas sont « faits maison » et les menus sont élaborés avec des fruits et légumes de saison par l'équipe de professionnelles, qui veillent à respecter les apports nutritionnels selon l'âge de l'enfant.



## Le multi-accueil de Pamfou a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Une semaine d'intégration, du 25 au 29 août 2025 a permis à l'équipe de s'approprier les outils de travail, de préparer la structure et d'organiser l'accueil des premiers enfants. Des accueils progressifs et échelonnés ont été mis en place pour favoriser la familiarisation des enfants avec le personnel et les locaux.



**Les repas, cuisinés sur place, sont proposés en buffet pour développer l'autonomie des plus grands.**



Projet pédagogique  
**2025**  
Le développement  
de l'enfant au fil  
des saisons, jouer  
avec la nature



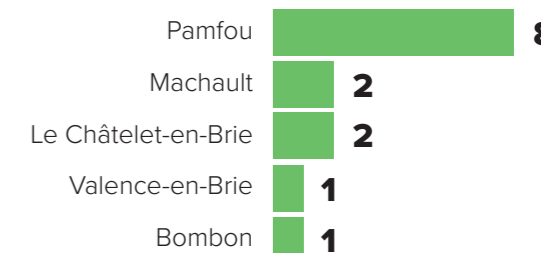
**18**  
places



**14**  
enfants accueillis  
*(de septembre  
à décembre 2025)*



**38%**  
taux d'occupation  
*(Le taux d'occupation est calculé en  
fonction du nombre de places d'accueil  
occupées réellement par les enfants.)*



### LES ATELIERS EN 2025



**Eveil Culturel  
Lien Artistique (ECLA)**  
Balades dans la nature pour collecter des éléments naturels (feuilles, glands, terre, neige), puis création d'une fresque collective par la peinture et la manipulation artistique.



**Participation  
à l'atelier babygym**  
du RPE de la CCBRC



**Moments  
de convivialité  
avec les familles**  
lors du spectacle de fin d'année et d'ateliers « snoezelen » et « motricité »

## Démarche écoresponsable

COMMUNE AUX TROIS STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :



**Réduction du plastique :**  
vaisselle en verre et inox,  
jeux en bois ou en pierre



Absence de jeux à piles



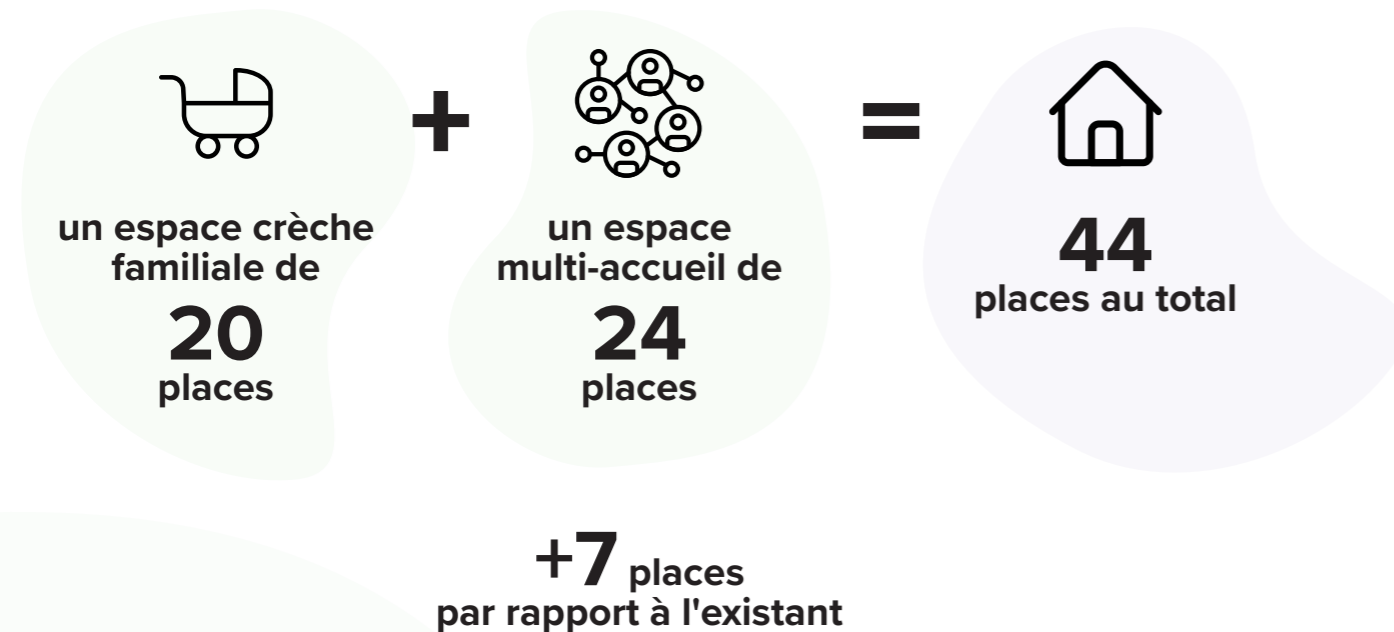
Utilisation de  
**lingettes lavables**  
pour les changes

# La construction d'un Pôle Petite Enfance au Châtelet-en-Brie



Dans le cadre, de sa compétente Petite Enfance, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose depuis plusieurs années une crèche familiale intercommunale située au Châtelet-en-Brie, offrant un accueil à domicile par des assistantes maternelles salariées de la collectivité à destination d'enfants de moins de 3 ans. Face aux difficultés de recrutement et aux départs en retraite programmés, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a engagé un projet de restructuration visant à pérenniser et développer l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire.

## LE PROJET PRÉVOIT LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE COMBINANT :



## CETTE OPÉRATION RÉPOND À QUATRE OBJECTIFS PRINCIPAUX

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
 Reçu en préfecture le 02/07/2026  
 Publié le 02/07/2026  
 ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



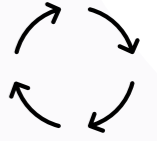
**Maintenir et renforcer** l'offre d'accueil petite enfance  
 (44 places contre 37 actuellement, soit 7 places supplémentaires)



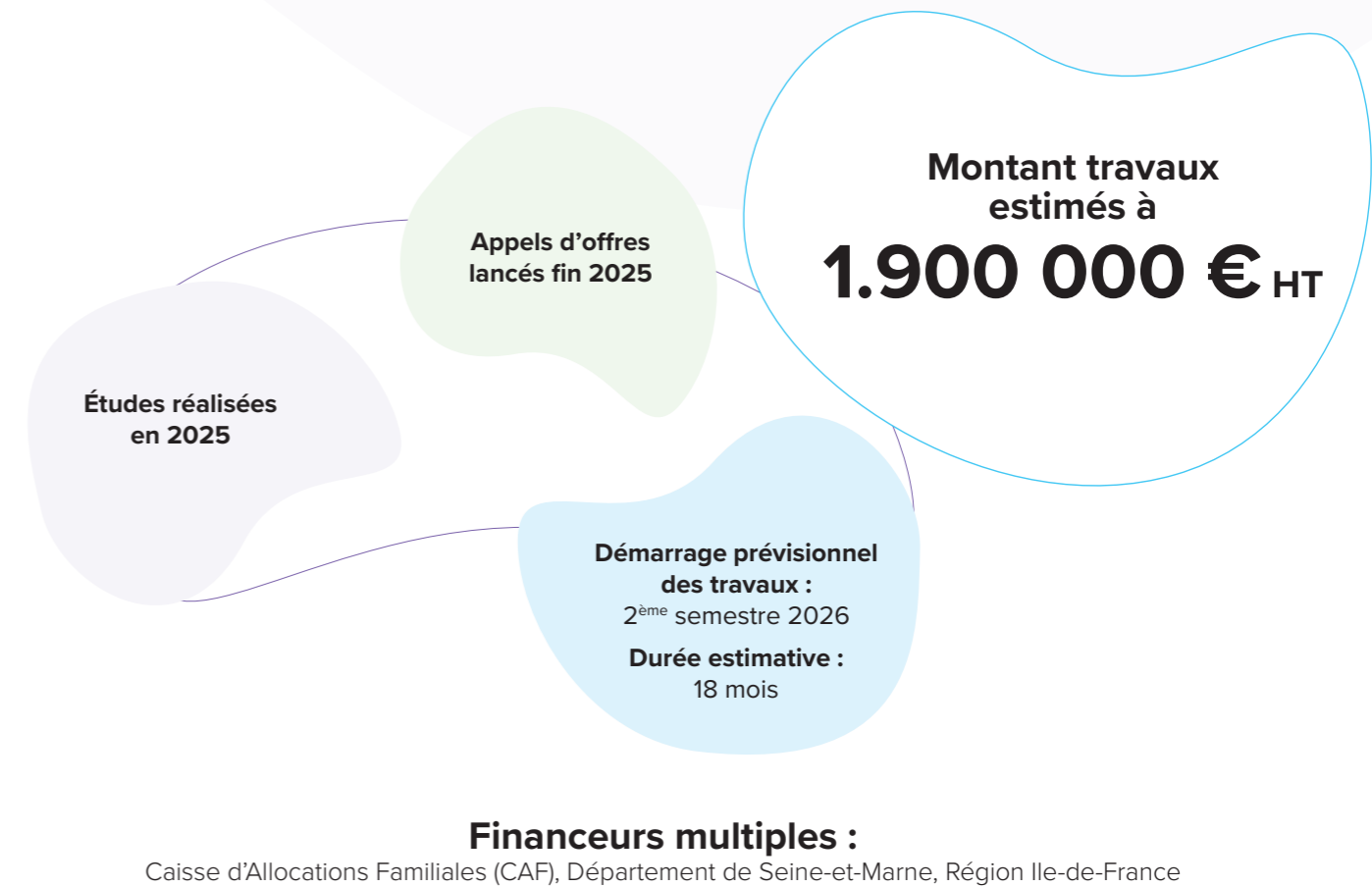
**Augmenter la capacité d'accueil** du Centre de loisirs pour répondre à la demande croissante



**Accueillir le Relais Petite Enfance du Châtelet-en-Brie** dans les locaux libérés de l'actuelle crèche familiale, avec des espaces fonctionnels adaptés (bureaux, salles d'activités, stockage, espace extérieur)



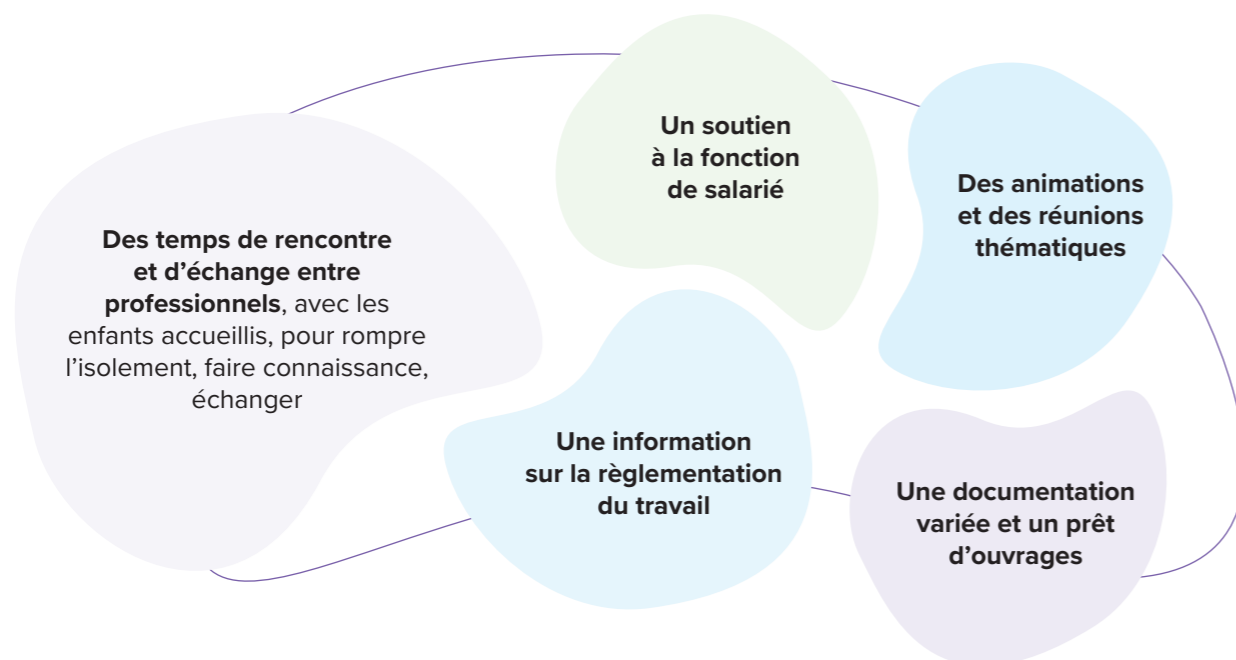
**Créer un pôle petite enfance regroupé** favorisant la mutualisation des moyens et le développement de projets communs



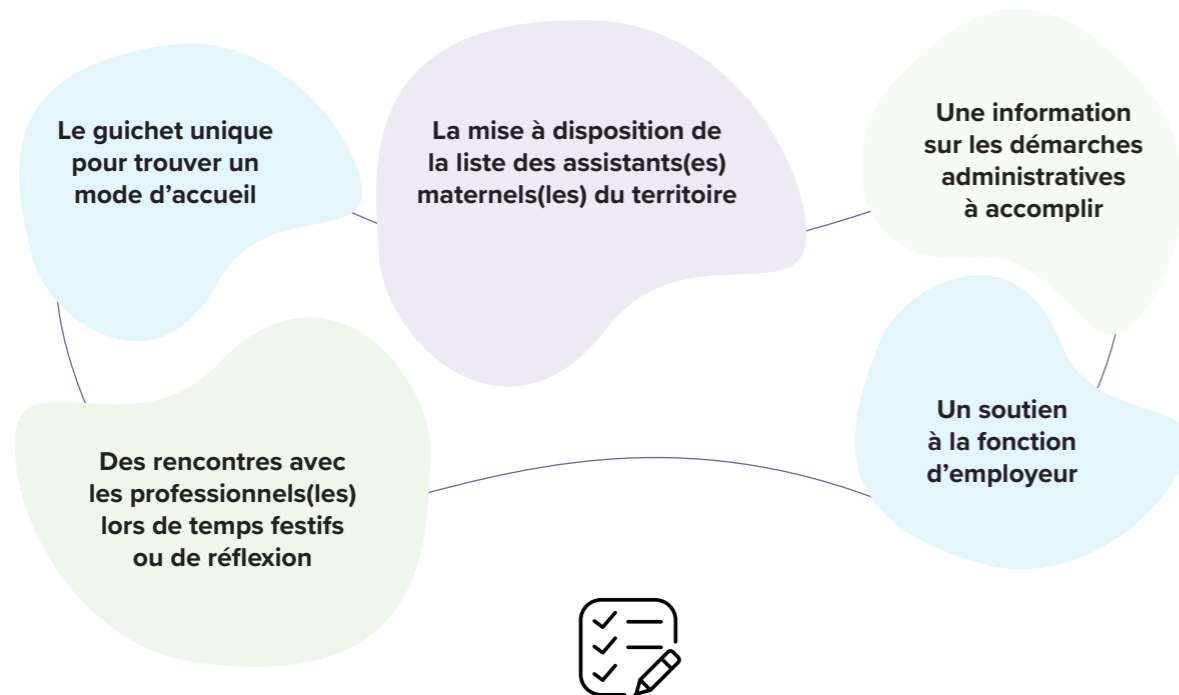
# Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de ressource, d'échange et d'information neutre gratuit à destination des (futurs) parents et des assistants(es) maternels(les) / gardes à domicile du territoire. Le RPE, dont la première entité est située au Châtelet-en-Brie et la seconde à Coubert est un service de proximité :

## À DESTINATION DES ASSISTANTS(ES) MATERNELS(LES) ET DES GARDES À DOMICILE QUI PROPOSE :



## À DESTINATION DES (FUTURS) PARENTS QUI PROPOSE :



### En 2025, le guichet unique :

Visites de l'ensemble des structures petite enfance pour une meilleure connaissance des locaux et projets.

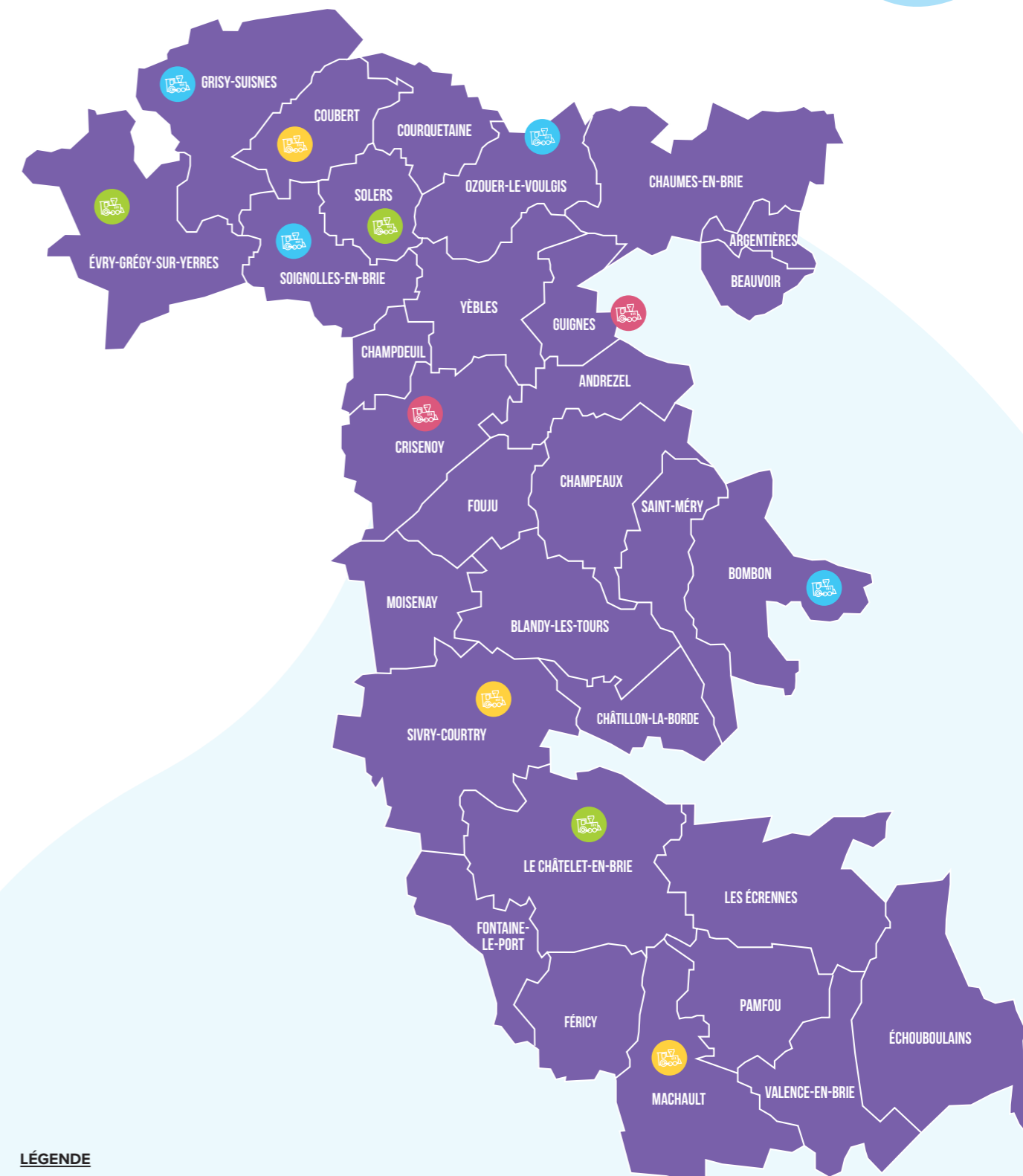
Organisation de deux réunions d'information à destination des agents d'accueil des mairies du territoire intercommunal

Distribution des nouveaux supports d'information (flyers RPE et site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)) dans toutes les mairies du territoire

# Ateliers d'éveil

Le RPE propose également aux enfants sous la responsabilité de l'assistant(e) maternel(e) et du garde à domicile de participer à des activités d'éveil, de développer la socialisation dans un espace de jeu sécurisé et adapté.

De 9h30 à 11h30 sur inscription



### LÉGENDE

- LUNDI** : Guignes / Crisenoy
- MARDI** : Evry-Grégy-sur-Yerres / Solers / Le Châtelet-en-Brie
- JEUDI** : Grisy-Suisnes / Soignolles-en-Brie / Bombon / Ozouer-le-Voulgis
- VENDREDI** : Coubert / Sivry-Courtry / Machault

LES ACTIONS EN 2025

CONFÉRENCES



"L'acquisition de la propreté"  
**38** participants  
 au Châtelet-en-Brie  
**33** participants  
 à Coubert

"Savoir dire non et ne pas le regretter"  
**32** participants  
 au Châtelet-en-Brie  
**55** participants  
 à Coubert

ÉVEIL MUSICAL



**40** séances thématiques :  
 printemps et découverte des percussions



**167** assistants(es) maternels(les)



**472** enfants



**2** musiciens  
 (sonothérapie et percussionniste)



ATELIERS SNOEZELEN

RPE DE COUBERT :



**177** enfants



**65** assistants(es) maternels(les)

PARTENARIAT RPE DE COUBERT AVEC L'ALSH :



**11** matinées

RPE DE CHÂTELET-EN-BRIE



**160** enfants



**55** assistants(es) maternels(les)

PARTENARIAT RPE DU CHÂTELET-EN-BRIE AVEC LA CRÈCHE FAMILIALE ET L'ALSH :



**11** ateliers



FÊTE DE FIN D'ANNÉE  
 JOURNÉES PIQUE-NIQUE SUR LE THÈME DES TROPIQUES

RPE DE COUBERT :



**69** enfants



**24** assistants(es) maternels(les)

RPE DU CHÂTELET-EN-BRIE :



**45** enfants



**11** assistants(es) maternels(les)



BABY SPORT



**8** séances à Coubert



**8** séances au Châtelet-en-Brie



**98** assistants(es) maternels(les)

**17** professionnelles des structures d'accueil du jeune enfant de la CCBRC



**314** enfants



**71** parents



FÊTE DE NOËL

SPECTACLE D'OPÉRA ADAPTÉ AUX 0-3 ANS  
 GOÛTER FESTIF  
 DISTRIBUTION DE CADEAUX



**195** enfants



**70** adultes

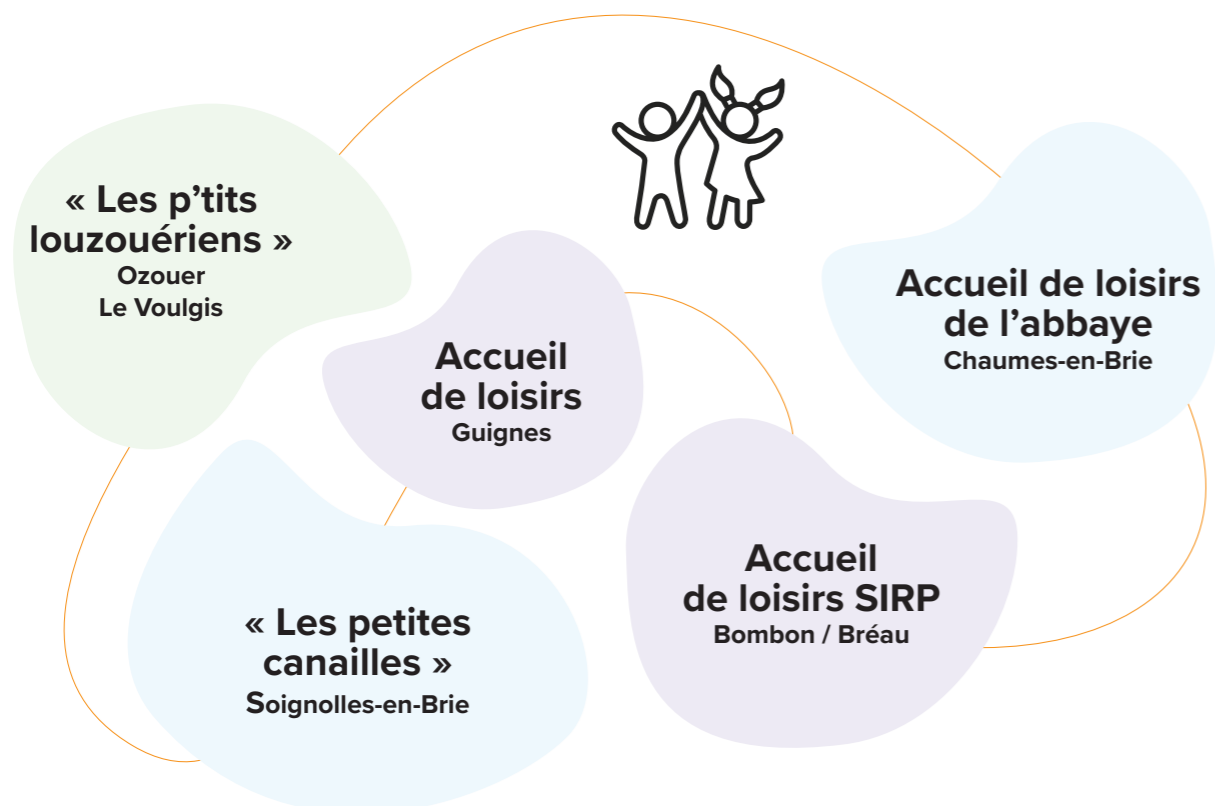




# Enfance - Jeunesse

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de deux structures intercommunales d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la première gérée par l'intercommunalité est située au Châtelet-en-Brie, la seconde est gérée en délégation de service public par l'UFCV. Le règlement intérieur et les tarifs sont identiques sur les deux ALSH intercommunaux.

Le territoire est également doté d'ALSH communaux, qui sont les suivants :



Chaque établissement d'accueil de loisirs sans hébergement élabore un projet pédagogique spécifique, défini sur une période d'un an sur une année scolaire, qui illustre l'engagement de l'équipe éducative dans un contexte temporel et structurel particulier. Ce projet inclut notamment les caractéristiques des populations accueillies, les principes éducatifs qui guident les pratiques, l'organisation interne de la structure, ainsi que les divers cycles et actions programmés au cours de l'année.

## Capacité d'accueil de l'ALSH du Châtelet-en-Brie

**75**  
maternelles  
(de la PS à la GS)

**83**  
élémentaires  
(du CP au collège)

## Capacité d'accueil de l'ALSH de Coubert

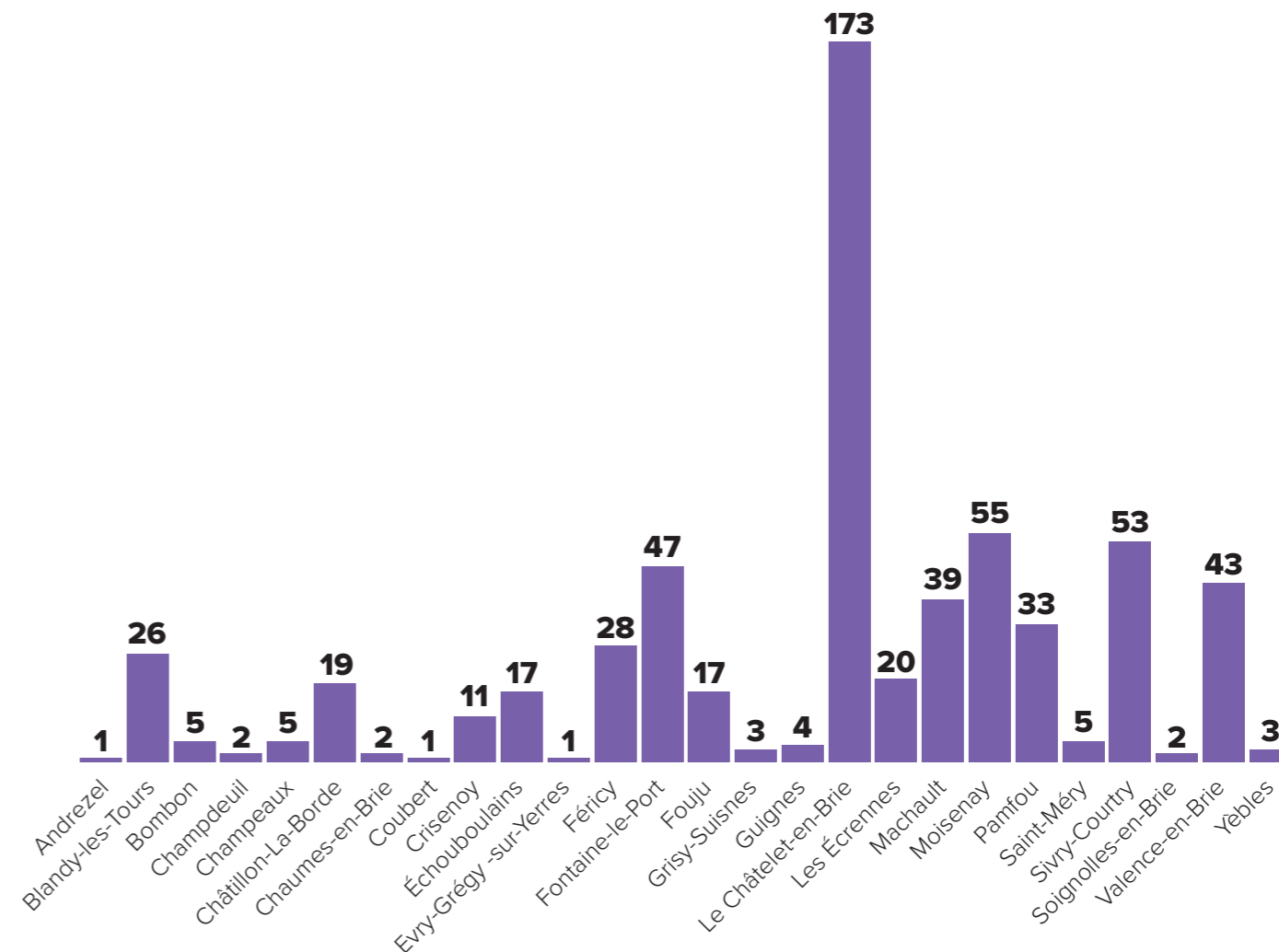
**65**  
maternelles

**75**  
élémentaires

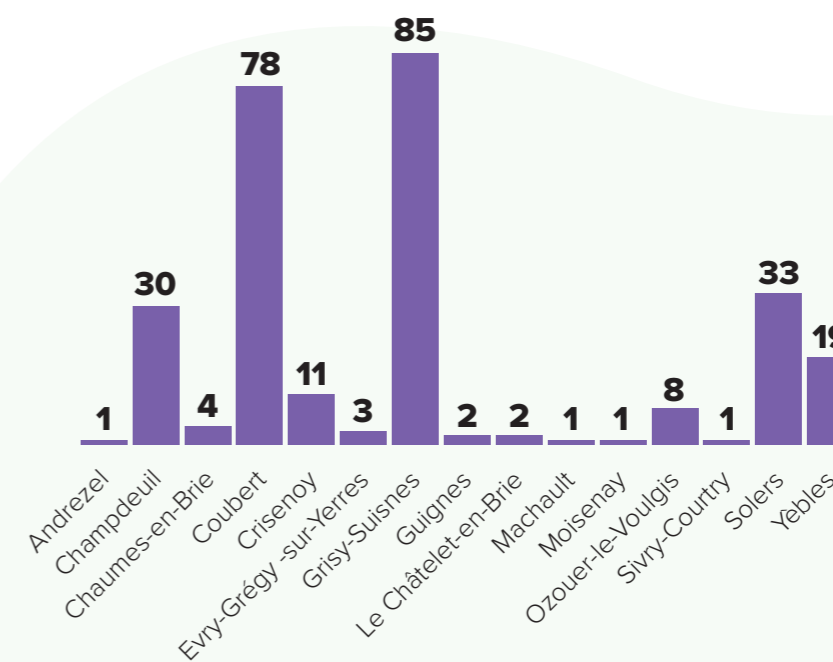
## Fréquentation par commune sur l'ensemble des temps d'accueil en 2025 :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE

### ALSH CHÂTELET-EN-BRIE



### ALSH COUBERT



À L'ALSH DU CHÂTELET-EN-BRIE, les activités sont organisées par cycles thématiques entre chaque période de vacances scolaires.

En 2025, cinq thématiques ont été proposées :

« L'époque des dinosaures », « L'art en folie », « Sportez-vous bien », « Fête foraine » et « Le monde polaire ».

Chaque cycle comprend des activités ludiques, des sorties, des grands jeux et des journées à thème offrant aux enfants une expérience diversifiée.



600 personnes

### Evènements familles :

exposition, grands jeux « chasse aux trésors » et « Cowboys VS Indiens », spectacle « Scroogette et le fantôme de Noël », goûter des parents



46 enfants

### 3 mini séjours

organisés par les ALSH intercommunaux : « Tous en selle ! », « Sport'toi bien ! » et « Médiéval »



19 jeunes

### 2 séjours ados

organisés par les ALSH intercommunaux : « Welcome to London » et « Moutain adventure »



### 3 nuitées

organisés par l'ALSH du Châtelet-en-Brie : « Déguises-toi c'est gagné », « A l'abordage ! », « Inter games »

ZOOM

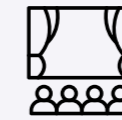


### ÉVÈNEMENT INTER-CENTRES

ALSH Châtelet-en-Brie, ALSH Soignolles-en-Brie, ALSH Chaumes-en-Brie, ALSH Ozouer-le-Voulgis, **Incredible Talen'fant**



61 enfants sur scène



155 spectateurs



### Remise de récompenses :

Le restaurant l'Essentiel situé à Bombon a offert 3 bons d'achats de 20€, le restaurant le Papagaïo à Guignes a offert 5 menus enfants et Jennif'hair coiff à Machault a offert 5 bons de réduction de 10%.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE COUBERT a poursuivi la thématique de la coopération initiée fin 2024. Les activités quotidiennes ont été structurées autour de valeurs fondamentales : vivre ensemble, entraide, solidarité, citoyenneté, respect, devoir de mémoire, lien intergénérationnel, enrichissement culturel et autonomie.



Petit déjeuner avec les familles



Sensibilisation au handicap

# Eau et Assainissement



Les compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement de Communes Brie des Rivières et Châteaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour assurer la continuité des services et des projets engagés par les différentes collectivités (Communes, Syndicats, Communautés de Communes) et permettre à toutes les communes de bénéficier d'un même niveau de service public.

Ces compétences sont gérées par le biais de Délégations de Service Public (DSP). En d'autres termes, l'exploitation quotidienne, englobant l'acheminement et le traitement des eaux, l'entretien des infrastructures et des réseaux, ainsi que la facturation des usagers, est confiée à un délégataire. Toutefois, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux conserve le statut de maître d'ouvrage pour ces compétences, ce qui implique qu'elle demeure responsable de la bonne exécution des contrats par l'exploitant et assume directement les investissements nécessaires, tels que les travaux et les études.

En 2025, deux changements de contrats de concession ont été votés le 19 novembre 2025 en Conseil Communautaire. La Communauté de Communes a engagé en 2025 ces consultations, sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux concessions de service public, sur le fondement de la Troisième Partie du Code de la Commande Publique et selon la procédure formalisée relative aux contrats mentionnés à l'article R. 3121-5 du Code de la Commande Publique, en vue de confier :

- à un concessionnaire, via une concession de service, la gestion du service public d'eau potable de la ville de GUIGNES pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- à un concessionnaire, via une concession de service, la gestion du service public de l'assainissement du lot « Nord-Est » (Communes de Guignes, Yèbles, Beauvoir, Ozouer-le-Voulgis, Chaumes-en-Brie) pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis dans le dossier de consultation, le choix s'est porté, pour chaque contrat de concession, sur le candidat ayant présenté une offre financière pertinente et répondant au mieux à toutes les attentes techniques de la CCBRC pour assurer la gestion du service aux abonnés ainsi qu'une astreinte et une réaction face aux situations d'urgence.



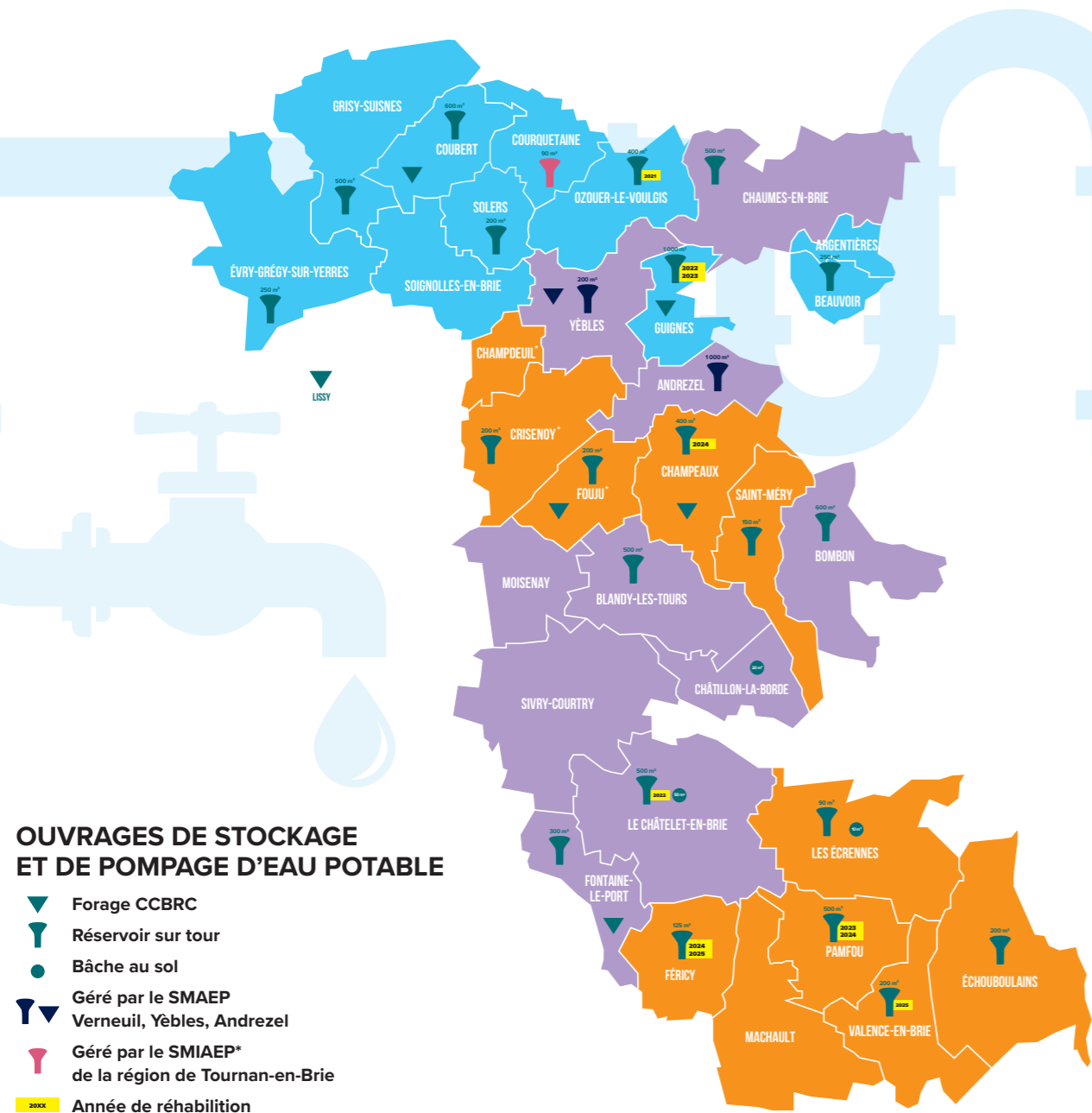
## La nouvelle DSP du service public de l'eau potable de la commune de Guignes :

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Conseil Communautaire a retenu l'entreprise AQUALTER comme concessionnaire du service public de l'eau potable sur la commune de Guignes, l'exploitation a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

## La nouvelle DSP du service public de l'assainissement - périmètre dit « Nord-Est » pour les Communes de Guignes, Yèbles, Beauvoir, Ozouer-le-Voulgis, Chaumes-en-Brie :

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Conseil Communautaire a retenu l'entreprise AQUALTER comme concessionnaire du service public de l'assainissement des communes de Guignes, Yèbles, Beauvoir, Ozouer-le-Voulgis, Chaumes-en-Brie, l'exploitation a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 8 ans.

# Les délégataires en eau potable sur le territoire



## 31 COMMUNES EN DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC



\* Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

# Les délégataires en assainissement sur le territoire



## EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF



\* SDASS EU2 : Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2  
<sup>1</sup>EH : Équivalent Habitant

# Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de la compétence « assainissement non collectif » depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux accompagne les administrés du territoire dans l'expertise et le suivi d'environ 1900 installations d'Assainissement Non-Collectif (ANC) afin de préserver l'environnement.



## Le SPANC a pour missions :

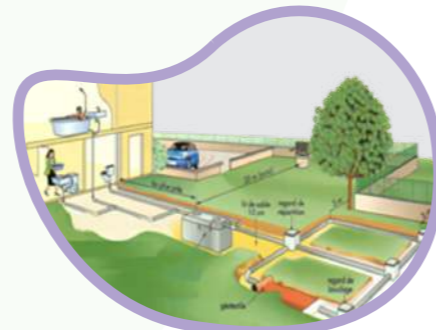
**Le conseil et l'assistance des usagers**  
(particuliers et professionnels)

**Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées,** avant le dépôt du permis de construire ou déclaration préalable en mairie et jusqu'à la réalisation des travaux :  
en 2025,  
**17 contrôles de conception** et **16 contrôles de bonne exécution** ont été réalisés

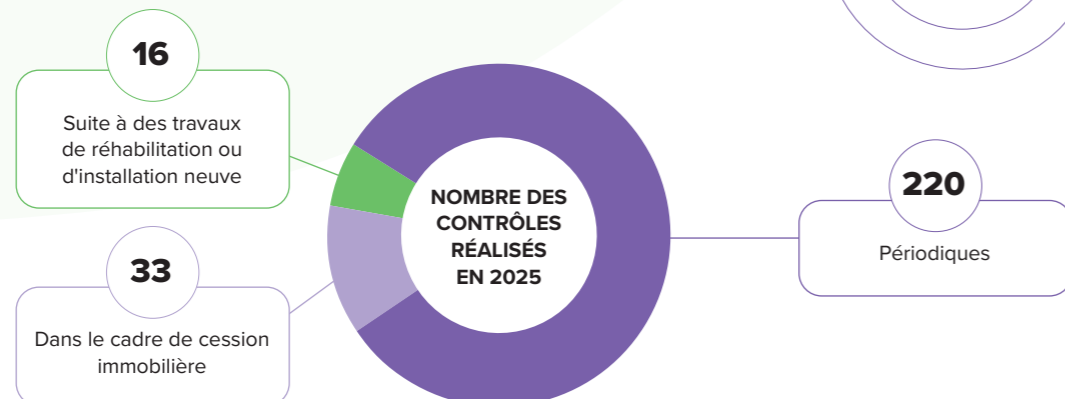
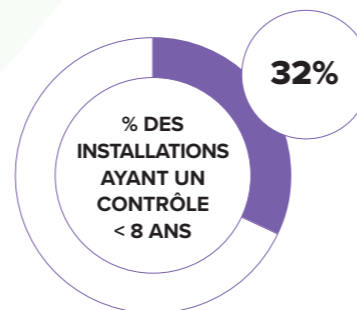
**Le contrôle des installations existantes :** un diagnostic est réalisé sur toutes les installations de la Communauté de Communes ainsi que dans le cadre des cessions immobilières :  
en 2025,  
**220 contrôles périodiques** et **33 contrôles de cessions immobilières** ont été réalisés

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a décidé de ne pas exercer les compétences facultatives d'entretien des installations, de travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ni de traitement des matières de vidange issues des installations.

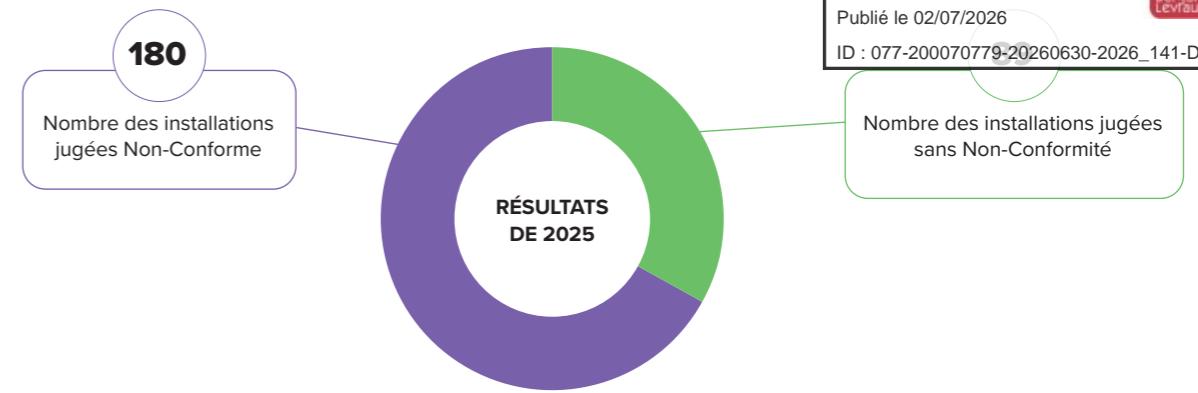
**En 2025, ont débuté les diagnostics périodiques** (périodicité des contrôles fixée à 8 ans) **de toutes les installations d'ANC** notamment sur les communes d'Argentières, de Blandy, de Chaumes-en-Brie, d'Evry-Grégy-sur-Yerre, de Fouju, d'Ozouer-le-Voulgis, de Pamfou et de Valence-en-Brie. Ces campagnes se poursuivront en 2026.



## BILAN DES CONTRÔLES ANC 2025



Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



# Les prestations de curage des réseaux d'assainissement, pluvial et des avaloirs

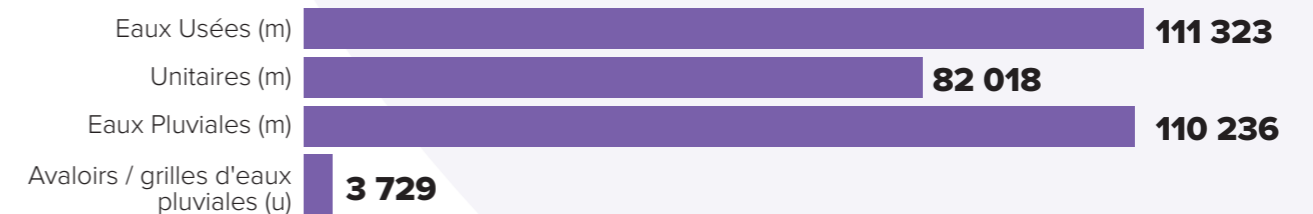
La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux assure l'entretien des réseaux d'assainissement et des réseaux des eaux pluviales. Le marché a été confié à la Société ACC, après appel d'offres, pour une durée de 2 ans. Afin de s'assurer du bon écoulement des eaux usées et des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, la CCBRC met en œuvre un programme annuel de curage. L'objectif annuel est de nettoyer : 1/6ème (soit 16,7%) du linéaire des réseaux d'assainissement afin que la totalité des réseaux soit curée en 6 ans. L'ensemble des grilles et avaloirs d'eaux pluviales tous les ans.

## Ainsi en 2025, ont été curés :

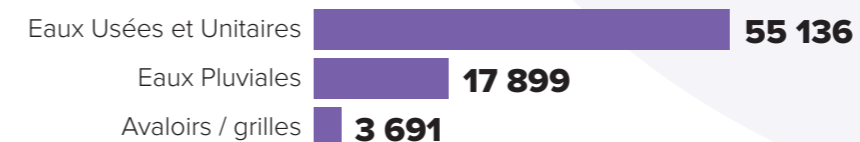


Des études des réseaux d'assainissement sont actuellement menées dans le cadre de Schémas Directeurs d'Assainissement expliquant l'effort supplémentaire de curage des canalisations d'eaux usées et unitaires en 2025.

## Linéaire des réseaux



## Curage réalisé en 2025



# Les études et travaux en eau potable en 2025 issus du plan pluriannuel d'Investissements



## Les études en eau potable :

Réalisation du schéma directeur d'eau potable pour l'ensemble des communes du territoire  
**396 300 € HT**



## Les travaux sur ouvrages en eau potable :

sur les communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et travaux d'achèvement de la réhabilitation du réservoir de Pamfou  
**110 000 € HT**

## Les travaux sur canalisations en eau potable :



**Travaux de sectorisation des réseaux :**  
**300 000 € HT**



**Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable :**  
**3 600 000 € HT**

# Les études et travaux en assainissement issus du plan pluriannuel d'Investissements



## Les études en assainissement :

**Réalisation des schémas directeurs d'assainissement pour l'ensemble des communes du territoire**  
**950.000 € HT**

**TRANCHE 1**  
(Blandy, Fouju, Ozouer, Evry-Grégy et Chaumes) :  
achèvement de l'étude, restitution en COPIL

**TRANCHE 2**  
(Chatelet, Guignes, Champeaux, Argentières, Grisy) :  
achèvement de la phase 3

**TRANCHE 3**  
(Autres communes CCBRC) :  
Démarrage de l'étude

## LES TRAVAUX SUR OUVRAGES EN ASSAINISSEMENT :

**Bombon :**  
Reconstruction de la station d'épuration, achèvement des travaux

**569 000€ HT**

**Soignolles-en-Brie :**  
Reconstruction de la Station d'épuration, achèvement des travaux

**341 000 €HT**

**Fouju-Blandy :**  
Reconstruction de la station d'épuration mutualisée et pose des réseaux de transfert, démarrage des travaux en 2025

**3 400 000 € HT**

**Chaumes-en-Brie :**  
Reconstruction de la station d'épuration mutualisée et pose des réseaux de transfert, démarrage des travaux en 2025

**2 064 000 € HT**

**Echouboulains :**  
Reconstruction de la station d'épuration, consultation des entreprises en 2025, démarrage des travaux prévu en 2026

**Ozouer-le-Voulgis :**  
Mise en séparatif du réseau d'assainissement et reconstruction de la station d'épuration des Etards, études en cours en 2025, démarrage des travaux prévu en 2026.



## LES TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT :

### Grisy-Suisnes

#### hameau de Cordon :

Achèvement des travaux de raccordement du hameau sur la nouvelle station d'épuration mutualisée de Soignolles-en-Brie/ Cordon, achèvement des travaux de construction du poste de relèvement des eaux usées et démolition de la station d'épuration du hameau de Cordon

**225 000€ HT**



### Soignolles-en-Brie :

Réalisation des travaux de raccordement en domaine privé sur le nouveau réseau d'assainissement posé dans les rues de Coubert et de Cordon à Meillant

**360 000 € HT**



### Valence-en-Brie :

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le cœur du village

**2 420 000 € HT**



### Machault :

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rues de Champagne, Trois Maillets et Route de Villiers

**2 100 000 € HT**



### Echouboulains :

Achèvement des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées et du réseau des eaux pluviales

**362 000€ HT**



### Soignolles-en-Brie :

Travaux de renforcement du poste de relèvement des eaux usées du Pont et travaux de renouvellement et de renforcement de la canalisation de refoulement

**523 000€ HT**

### Fontaine-le-Port :

Travaux d'extension du réseau des eaux usées de la rue Michelis, lancement des études en 2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



# Construction et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire



Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la CC Brie des Rivières et Châteaux est propriétaire d'un complexe de Tennis situé sur la commune du Châtelet-en-Brie depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



Ces installations sont mises à disposition d'un club historique du territoire (Tennis Club Brie des Rivières et Châteaux) comptant plus de 300 licenciés essentiellement du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Ainsi, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est engagée dans un programme lourd de réhabilitation du site, et a lancé en 2025 les études de maîtrise d'œuvre. Les appels d'offre ont été lancés fin 2025, et les travaux doivent se dérouler en 2026/2027.



## CE PROJET CONSISTE EN :

- **La rénovation complète du club house**, y compris rénovation thermique et l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment
- **La reconstruction des 2 terrains extérieurs** en béton poreux
- **La rénovation** de l'enveloppe des courts couverts et la reconstruction des courts couverts en terre battue
- **La reconstruction** des courts extérieurs en terre battue
- **La requalification, la réfection** des abords et espaces périphériques (parking, allées, espaces verts...)
- **Les travaux divers** (réseaux divers, clôtures, éclairages...)



Montant des travaux estimés à  
**2 100 000 € HT**

**Financiers multiples :**  
Etat, Département de Seine-et-Marne,  
Région Ile-de-France  
et la Fédération Française  
de Tennis (FFT)

# Transport et mobilité



La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'engage activement dans le domaine du transport et de la mobilité. L'intercommunalité a signalé à Île-de-France Mobilités (IDFM) les divers incidents survenus dans les services de transport en commun et scolaires sur son territoire.

En 2024, une étude relative aux Transports à la Demande (TAD) a été initiée et est actuellement conduite par IDFM. La restitution de cette étude, prévue pour 2025, permettra d'explorer différents scénarios ainsi que d'évaluer leur faisabilité tant sur le plan technique que financier.

L'année 2025 a été consacrée à l'instruction financière du projet de TAD. La CCBRC demeure dans l'attente des données chiffrées (coûts prévisionnels, participation IDFM, impact budgétaire et cadre partenarial) indispensables à la décision relative à la mise en œuvre du dispositif.

Parallèlement, l'étude relative au Schéma Directeur Cyclable, engagée en 2024, a permis d'identifier et de hiérarchiser le réseau cyclable du territoire. Elle s'est achevée en 2025 par l'établissement d'une liste d'aménagements cyclables potentiels à déployer.

À titre d'illustration, les travaux sous maîtrise d'ouvrage du projet de liaison douce entre la commune du Châtelet-en-Brie et la gare de Fontaine-le-Port, ont été partiellement réalisés. Ceux-ci sont actuellement suspendus en raison de contraintes foncières et devraient reprendre pour s'achever au cours de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le 02/07/2026  
ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



## Les navettes seniors

La CCBRC poursuit la mise à disposition d'un système de navettes pour les seniors qui existait dans l'ex Communauté de Communes des Gués de l'Yerres. Ces navettes sont accessibles à toutes les personnes résidant sur le territoire âgées de 65 ans et plus.



**39**  
passages  
de la navette  
en 2025

**10**  
seniors  
en moyenne  
à bord

Ces navettes au départ des communes d'Ozouer-le-Voulgis, Courquetaine, Coubert, Grisy-Suisnes, Solers, Soignolles-en-Brie et Évry-Grégy-sur-Yerres, ont pour destination le marché ainsi que le supermarché de Brie-Comte-Robert et permettent aux seniors de faire leurs courses. Les navettes sont accessibles gratuitement aux habitants. Elles circulent généralement trois vendredis matin par mois, à l'exception de la période estivale.

# Aménagement numérique



La convention initiale relative au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Berger-Levrault a été lancée dès 2016 avec les anciens Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ce plan visait à installer 16 500 prises entre 2016 et 2025, avec une contribution de 2 253 000 € de la part de l'intercommunalité.

Un avenant signé en 2019 a permis d'accélérer le processus pour atteindre l'éligibilité du territoire en 2022. Cependant, bien que le déploiement initial soit prévu pour s'achever début 2025, un certain nombre de prises demeurent inachevées.

Le taux d'avancement est notable, avec 19 007 prises déjà installées et commercialisables, tandis qu'il reste encore 1 208 prises à installer, dont certaines sont isolées ou rencontrent des obstacles. La visibilité pour l'achèvement de ces 1 208 prises devait être connue courant 2025, ce qui n'a pas été le cas.

Le Syndicat Seine-et-Marne Numérique, en charge du déploiement de la fibre sera de nouveau sollicité en 2026 pour obtenir un planning de complétude des prises sur le territoire de la CCBRC.

Une convention complémentaire avec Seine-et-Marne Numérique a été signée en 2023, permettant le déploiement de 213 prises initialement, chiffre actualisé à 256 prises par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique. La CCBRC a contribué financièrement à hauteur de 704 000 €. Ces prises isolées représentent 1 % des installations les plus éloignées, correspondant à des habitations isolées.

Cette convention est spécifiquement dédiée aux EPCI et s'inscrit dans un marché particulier de Seine-et-Marne Numérique, en partenariat avec l'entreprise Résonance. Le déploiement se déroulera en trois phases : 2024, 2025 et 2026. Des études ont eu lieu en 2024 et 2025, et doivent être suivies des travaux de déploiement de ces prises isolées. La CCBRC a demandé un planning de travaux au de Résonance et du Syndicat.



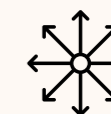
Prises déployées à fin 2025 :

**19 554**

sur un total cible de 20 150 prises



Reste **596** prises à déployer  
337 prises du déploiement initial  
256 prises dites prises isolées



**256** prises isolées en cours de déploiement sur 3 tranches annuelles



# Sport

## OLYMPIADES INTER-CENTRES

Avec la participation des ALSH intercommunaux du Châtelet-en-Brie et de Coubert et des ALSH municipaux de Chaumes-en-Brie, Guignes, Soignolles-en-Brie, Ozouer-le-Voulgis, Bombon



**221**  
enfants



**30**  
animateurs



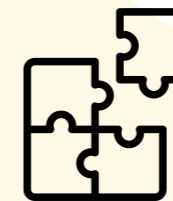
# Sport

Au stade de Coubert, les enfants issus de sept ALSH du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont réunis pour participer à des olympiades. Ils ont été répartis en équipes, avec un mélange d'enfants provenant des différents ALSH, dans le but de favoriser les échanges et de tisser des liens. Diverses épreuves, organisées par les ALSH, ont été proposées dans une atmosphère festive et conviviale. Les enfants ont exprimé une forte satisfaction à l'égard de cette journée, tant pour les activités proposées que pour les échanges qu'elle a favorisés.

## ALSH PARTICIPANTS :

ALSH  
Coubert  
*(intercommunal)*

ALSH  
Châtelet-en-Brie  
*(intercommunal)*



ALSH  
Guignes

ALSH  
Bombon



**20**  
animateurs

# Culture



La compétence intercommunale culturelle permet une structuration et une coordination du réseau de lecture publique sur le territoire et organise des actions culturelles au sens large tout en valorisant le patrimoine.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
 Reçu en préfecture le 02/07/2026  
 Publié le 02/07/2026  
 ID : 077-200070779-20260630-2026\_141-DE



Le Contrat Départemental Lecture (CDL), établi entre le Département et la CCBRC, expirera en 2026, il comprend 3 axes :

**AXE 1 :**  
 Créer une politique documentaire concertée

**AXE 2 :**  
 Créer un réseau informatique et numérique

**AXE 3 :**  
 Développer une dynamique de réseau et de gestion partagée

En 2024, un accompagnement pour la mise en réseau a été régulièrement organisé, incluant des rencontres et des formations pour les bibliothécaires et les partenaires culturels. Une base logicielle commune a été créée fin 2024, permettant un accès aux différents catalogues via un site internet unique :



Depuis le printemps 2025, un site internet unique permet aux publics d'avoir accès au catalogue de toutes les bibliothèques du réseau, mais également de connaître les actualités et animations proposées par l'ensemble du réseau. **Au 31 décembre 2025, 20 bibliothèques (sur 22) ont adhéré à ce réseau.**

## Le réseau de lecture publique

### LÉGENDE

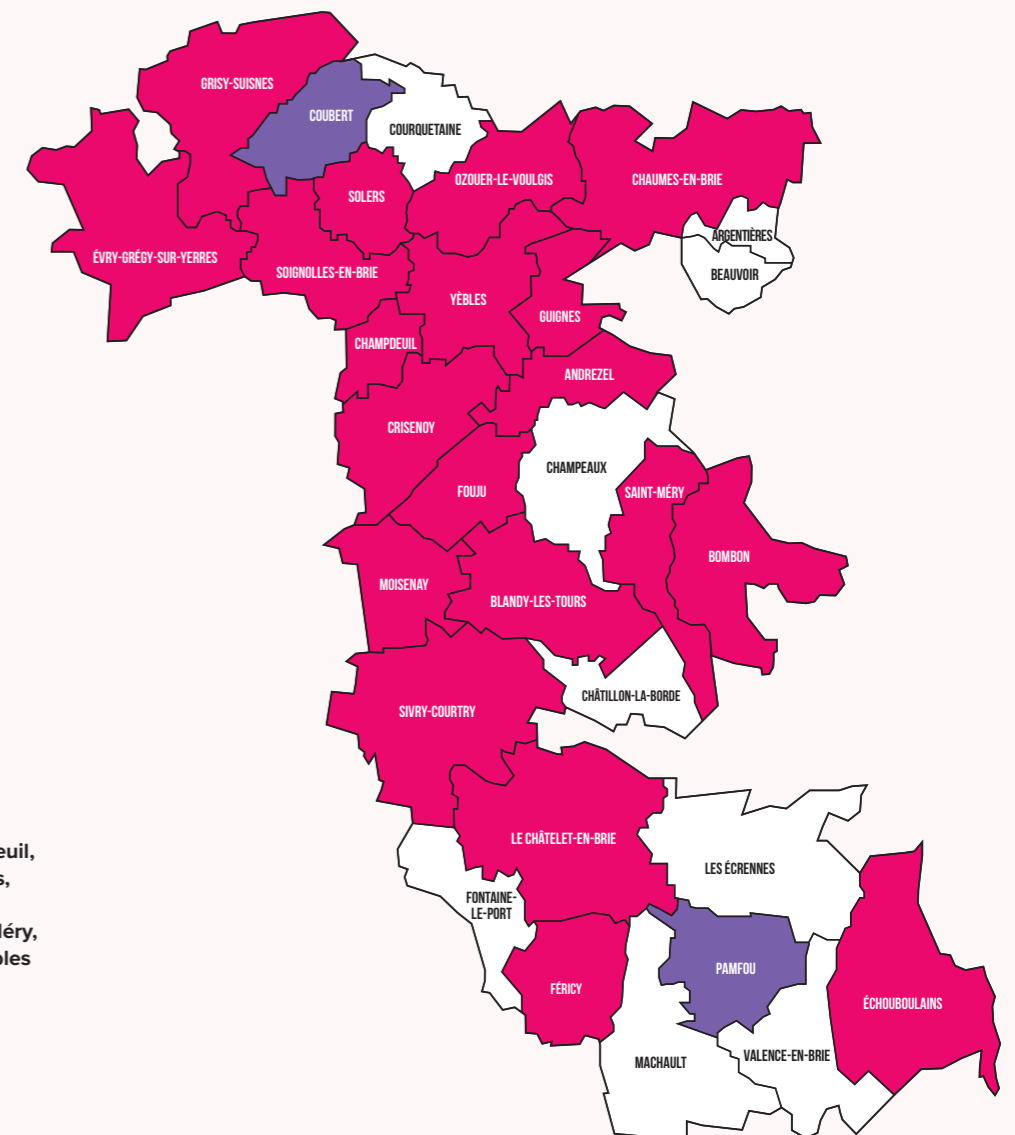
- BIBLIOTHÈQUES INTÉGRÉES AU RÉSEAU
- BIBLIOTHÈQUES HORS RÉSEAU
- COMMUNES SANS BIBLIOTHÈQUES

### MUNICIPALES

Andrezel, Blandy-les-Tours, Champdeuil, Echouboulains, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Guignes, Le Châtelet-en-Brie, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Yèbles

### ASSOCIATIVES

Chaumes-en-Brie, Coubert (Bibliothèque pour tous), Crisenoy, Fouju, Grisy-Suisnes, Pamfou, Solers



# Les temps forts du réseau de lecture publique

22 septembre  
au 4 octobre

220  
participants

**Le festival  
« Sème ta graine »  
Contées**

- Ateliers participatifs
- Ateliers créatifs
- Rencontres de professionnels au sein des bibliothèques du réseau
- Spectacles

233  
personnes



29  
novembre

**Lecture-performance  
à trois voix "Veillée"  
à la bibliothèque  
de Solers**



**Les Nuits de la Lecture**, temps fort national autour de la lecture, organisé chaque année par le Ministère de la Culture dont la thématique 2025 est « les patrimoines » - bibliothèques de Bombon, Solers, le Châtelet-en-Brie et Guignes



**Sensibilisation à l'Education  
aux Médias et à l'Information (EMI)**

- 1 café réseau à la bibliothèque d'Echouboulains
- 1 café des parents à la bibliothèque de Solers
- 1 formation pour les bibliothécaires volontaires à la bibliothèque de Moisenay



31  
participants

# Actions et manifestations culturelles

Le service culturel collabore avec les partenaires culturels locaux pour offrir une gamme diversifiée d'actions. Il soutient les associations dans la réalisation de leurs projets financés par l'intercommunalité et participe aux événements intercommunaux, ainsi qu'à certaines manifestations municipales (à portée intercommunales). Il s'engage également dans des événements nationaux comme les Journées du Patrimoine et le Printemps des Poètes, tout en sensibilisant les enfants et les jeunes par le biais des actions mises en place.

Une convention de territoire a été signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département, visant à structurer l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire de la CCBRC, afin d'assurer un accès durable à la culture pour tous les habitants.

ZOOM



350  
participants



23 mars  
2025



**L'Ode à la joie de Beethoven**, dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale au complexe sportif Marie-Amélie Le Fur à Coubert :



50  
musiciens



100  
choristes



4  
solistes

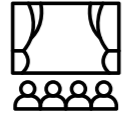
Événement en collaboration avec l'association Orchestre Symphonique En Résonance et HorsChamp implantées à Sivry-Courtry

En parallèle des  
**ateliers de médiations  
 culturelles**

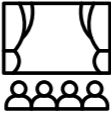
avec les élèves du collège Marie-Amélie  
 Le Fur situé à Coubert, une exposition  
 photographique, ateliers de découverte  
 du métier de chef d'orchestre, des musiciens  
 et instruments d'un orchestre symphonique,  
 une exposition « modulation chromatique »  
 et une projection en direct sur grand écran



**420**  
 élèves  
 du collège  
 situé à Coubert



**350**  
 personnes  
 au concert



**2**  
 concerts  
 (291 personnes)

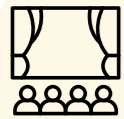


**16**  
 ateliers  
 (423 personnes tout public  
 et scolaires) de "Musique en  
 chantier" organisés à Yèbles  
 et à Bombon



**Les Concerts de Poche**

**"Bloom", projet  
 d'Education Artistique  
 et Culturelle (EAC)**



**1**  
 spectacle  
 "Bientôt"



**134**  
 personnes

2 classes de SEGPA  
 1 classe de 6<sup>ème</sup> collège  
 de Coubert  
 2 classes de l'école de  
 Coubert  
 8 patients et  
 professionnels du centre  
 de réadaptation de  
 Coubert  
 5 bénéficiaires hébergés  
 de l'association Empreinte



**48**  
 heures  
 d'ateliers



**62**  
 élèves



**18h**  
 restitutions

**Janvier  
 à mars  
 2025**



**229**  
 personnes



**5**  
 enseignants



**98**  
 personnes  
 (parents, élèves,  
 enseignants)

**Projet artistique de sensibilisation aux  
 contes traditionnels et à l'improvisation  
 théâtrale "La soupe à caillou"**  
 par la Compagnie Zygotère  
 Sensibilisation à destination des accueils  
 de loisirs intercommunaux du Châtelet-  
 en-Brie et Coubert ainsi que de l'accueil  
 de loisirs municipal de Guignes :  
 spectacle et ateliers pédagogiques



**Juillet  
 2025**

**280**  
 enfants

**7 décembre  
 2025**



**20**  
 personnes

**Contée « Cendrillon »  
 de la Compagnie  
 Zygotère  
 Musée de la Rose  
 à Grsy-Suisnes**

# Lutte contre l'incendie et le secours



La Communauté de Communes  
Brie des Rivières et Châteaux a contribué  
**au budget du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours (SDIS)**  
pour l'année 2025 à hauteur de  
**641 049 €**



**BRIE DES RIVIÈRES  
ET CHÂTEAUX**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



[briedesrivieresetchateaux.fr](http://briedesrivieresetchateaux.fr)



## Siège

**Communauté de Communes  
Brie des Rivières et Châteaux**

1 rue des Petits Champs  
77820 Le Châtelet-en-Brie

## Contacts

01 60 66 67 10  
[accueil@ccbrc.fr](mailto:accueil@ccbrc.fr)

## Mentions légales

Direction de publication :  
Christian POTEAU

Coordination / rédaction :  
Service administration générale

Conception graphique :  
La petite agence parisienne

**LA PETITE  
AGENCE  
PARISIENNE**

Crédits photographiques :  
© CCBRC © D.BERNARD © GUP

Publication : Avril 2026